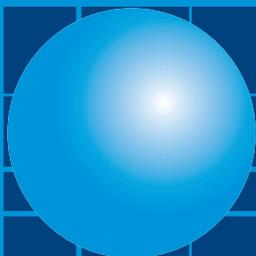


L'ACCUEIL DES ENFANTS DANS LE PAYS DES CHÂTEAUX

MARS 2014

LES ÉTUDES DE L'OBSERVATOIRE N° 68

Réalisé avec le concours financier du Pays des Châteaux



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : ALAIN QUILLOUT

Tirage : publication électronique

Dépôt légal à parution

ISSN N° 2267 – 5159

Sommaire

Synthèse.....	5
Le périmètre de l'étude	6
1 - Données de cadrage	7
Principales caractéristiques démographiques : des disparités importantes au sein du Pays	8
Une réelle dynamique des naissances.....	12
Une forte proportion de familles avec enfants hors Blois	14
De nombreux secteurs résidentiels où le taux d'activité des femmes est élevé.....	15
Plus de la moitié des actifs travaillent hors de leur commune de résidence	17
De nombreux projets d'habitat à Blois et en périphérie Est et Sud-Est.....	18
2 - L'accueil de la petite enfance (de 0 à 3 ans).....	19
Répartition spatiale des jeunes enfants.....	20
L'offre d'accueil individuel.....	22
L'offre d'accueil collectif.....	25
Scolarisation des moins de 3 ans.....	26
L'offre globale d'accueil	27
Accueil régulier : saturation de l'offre des établissements du Pays.....	32
Synthèse des besoins en accueil de la petite enfance.....	36
3 - L'accueil de l'enfance (de 3 à 10 ans).....	39
Répartition spatiale des enfants de 3 à 10 ans.....	40
Scolarité et mise en place de la réforme des rythmes scolaires	42
Temps d'activité extrascolaire : ressources mobilisables	48
Accueil périscolaires et accueil de loisirs des 3 à 10 ans.....	50
L'accueil hors période scolaire	55
Rythmes scolaires : les dernières informations.....	58

Synthèse

Les récents travaux menés sur le territoire du Pays des Châteaux, par la commission «services à la population» ou dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21, ont pointé des carences et besoins dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Parallèlement, les nouvelles dispositions législatives sur les changements de rythmes scolaires nécessitent une restructuration importante de l'accueil et des activités périscolaires.

Cette étude dresse un état des lieux de l'offre existante, donne une approche des besoins, identifie les secteurs les moins équipés. L'objectif de ce diagnostic est d'apporter des éléments de réflexion sur l'organisation territoriale des politiques petite-enfance, enfance ainsi que pour la mise en place de la réforme, un large volet étant consacré à l'organisation scolaire et périscolaire.

La problématique « jeunesse » n'est pas abordée dans ce document.

Le territoire du Pays des Châteaux est assez contrasté. Blois enregistre une natalité élevée mais perd de la population, notamment en raison du départ de nombreuses familles après une naissance. Les communes de l'axe ligérien, celles situées au nord-est de Blois ou encore au sud de l'agglomération sont plus dynamiques au plan démographique. La hausse de la population impulsée par l'installation de nouveaux ménages est associée dans certains secteurs à une hausse du nombre de naissances.

Les communes de seconde couronne comptent peu de naissances, notamment au nord / nord-ouest où l'offre d'accueil proposée par les assistants maternels est suffisamment importante pour couvrir les besoins, et au sud du canton de Bracieux. Ce secteur apparaît comme l'un des moins bien doté en offre d'accueil de la petite enfance. La capacité d'accueil individuel y est faible, il est le seul territoire totalement dépourvu de Relais assistantes maternelles (RAM) et de structure d'accueil collectif.

Les structures d'accueil collectif sont presque toutes concentrées dans les communes les plus peuplées (noyau urbain blésois et axe ligérien). Leur « aire de recrutement » peut être étendue comme à Villebarou, seule structure située au nord de Blois. La plupart des établissements sont saturés. Les assistants maternels complètent cette offre de façon suffisante au sud de la Loire (hormis le secteur de Bracieux évoqué précédemment) et en périphérie nord / nord-ouest. Un déficit de places d'accueil de la petite enfance est relevé à Blois et dans les communes de première couronne nord / nord-est. Ce déficit est sans doute à relativiser par le faible taux d'activité des femmes sur Blois (80 %, contre 91 % en moyenne sur le reste du Pays).

Globalement, si le Loir-et-Cher apparaît comme très bien pourvu en places d'accueil chez les assistantes maternelles (au 8^e rang des départements de métropole) il dispose de peu de places en structures d'accueil collectif (72^e rang).

La quasi-totalité des communes du Pays possèdent au moins une école sur leur territoire ou font partie d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI), à l'exception de Chambord, Cheverny, Coulanges et Seillac. Le territoire ne compte qu'un RPI concentré, celui d'Herbault (tous les enfants sont scolarisés dans la même école) ; peu d'enfants âgés de 3 à 10 ans résident dans ces communes (frange nord-ouest du Pays).

37 des 65 communes fonctionnent en RPI. Tous les enfants scolarisés ont la possibilité de bénéficier d'un service de garderie ou d'accueil de loisirs avant et / ou après la classe.

La réforme des rythmes scolaires a été appliquée par 3 communes seulement à la rentrée 2013 : Chouzy-sur-Cisse, Villebarou et Vineuil. Les modalités de mise en œuvre dans les autres communes étaient encore peu définies lors de l'enquête réalisée par l'Observatoire au second trimestre 2013. De nombreuses craintes et difficultés ont été exprimées par les municipalités qui avaient déjà engagé la réflexion. Elles sont principalement d'ordre financier puis organisationnel autour des questions de transport, de restauration et de ressources humaines.

Quand la décision a été prise, le choix du mercredi matin comme 9^e demi-journée d'enseignement est unanime. Les communes qui proposent déjà un service de restauration le mercredi dans le cadre d'un accueil de loisirs le maintiendront. Elles envisagent le plus souvent de l'ouvrir à l'ensemble des enfants susceptibles de fréquenter le centre, quelle que soit leur commune de résidence.

Selon les derniers éléments recueillis, la majorité des communes privilégient la répartition des temps d'activité périscolaire (TAP) sur 4 jours, en fin de journée, mais certaines communes prévoient un cadencement moins régulier, parfois sur 2 ou 3 journées seulement. Des choix de rythmes différents peuvent également être adoptés entre maternelle et élémentaire.

L'essentiel des accueils de loisirs du mercredi se situent le long de l'axe ligérien. Ceux qui en sont le plus éloignés rayonnent sur des territoires plus étendus. Néanmoins, seuls les accueils de Chouzy-sur-Cisse, de Montlivault et la plupart de ceux de l'unité urbaine de Blois sont occupés en totalité.

Pendant les congés scolaires l'offre d'accueil pour les enfants de 3 à 10 ans est variable selon les périodes. A Noël et en août, la demande est plus faible ; l'offre est réduite, voire inexistante sur certains secteurs. Globalement, quelle que soit la période, certains centres sont systématiquement saturés, parmi lesquels ceux de Blois. Le taux de couverture pour la ville figure de surcroît comme l'un des plus faibles.

Le périmètre de l'étude

Le Pays des Châteaux dans le Loir-et-Cher



Méthodologie

L'étude s'appuie sur l'analyse des éléments statistiques disponibles. Ils ont été complétés par une enquête auprès des mairies du Pays réalisée au printemps 2013.

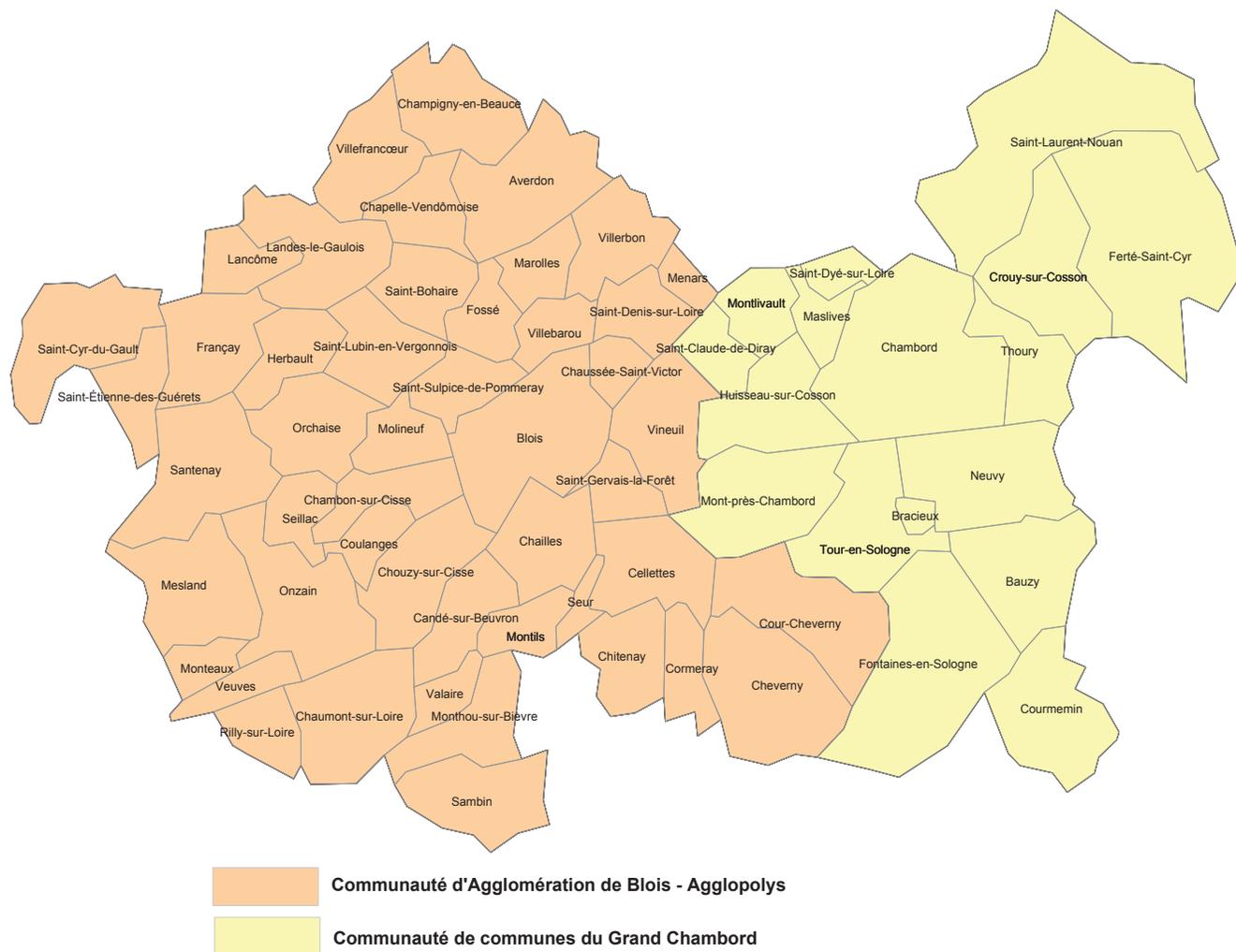
L'ensemble des communes y a répondu mais certaines questions n'ont été que partiellement renseignées, voire éludées. Certaines parties du questionnaire n'ont pu être exploitées (celle relative aux salariés par exemple en raison de l'hétérogénéité des réponses).

De nombreuses incohérences ont été relevées. Chaque fois que cela a été possible, des croisements et vérifications ont été opérés (rappel des mairies, rapprochement de sources externes : CAF, DDCSPP, établissements intercommunaux, etc.).

Au moment de l'enquête, la majorité des communes amorçait seulement la réflexion sur les modalités de mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Pour mieux appréhender les enjeux, des secteurs ont été identifiés. Ils permettent de calculer des indicateurs à un niveau plus pertinent que l'échelon communal et d'identifier ceux carencés pour les différentes classes d'âges.

Communes et communautés du Pays des Châteaux



- Communauté d'Agglomération de Blois - Agglopolys
- Communauté de communes du Grand Chambord

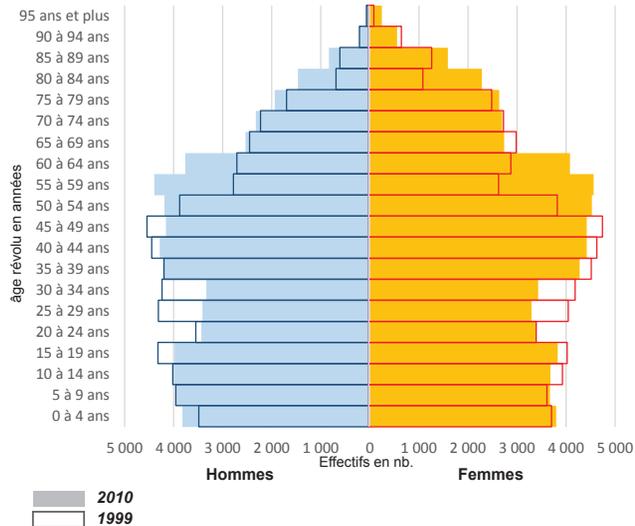
- 1 -

Données de cadrage

Principales caractéristiques démographiques : des disparités importantes au sein du Pays

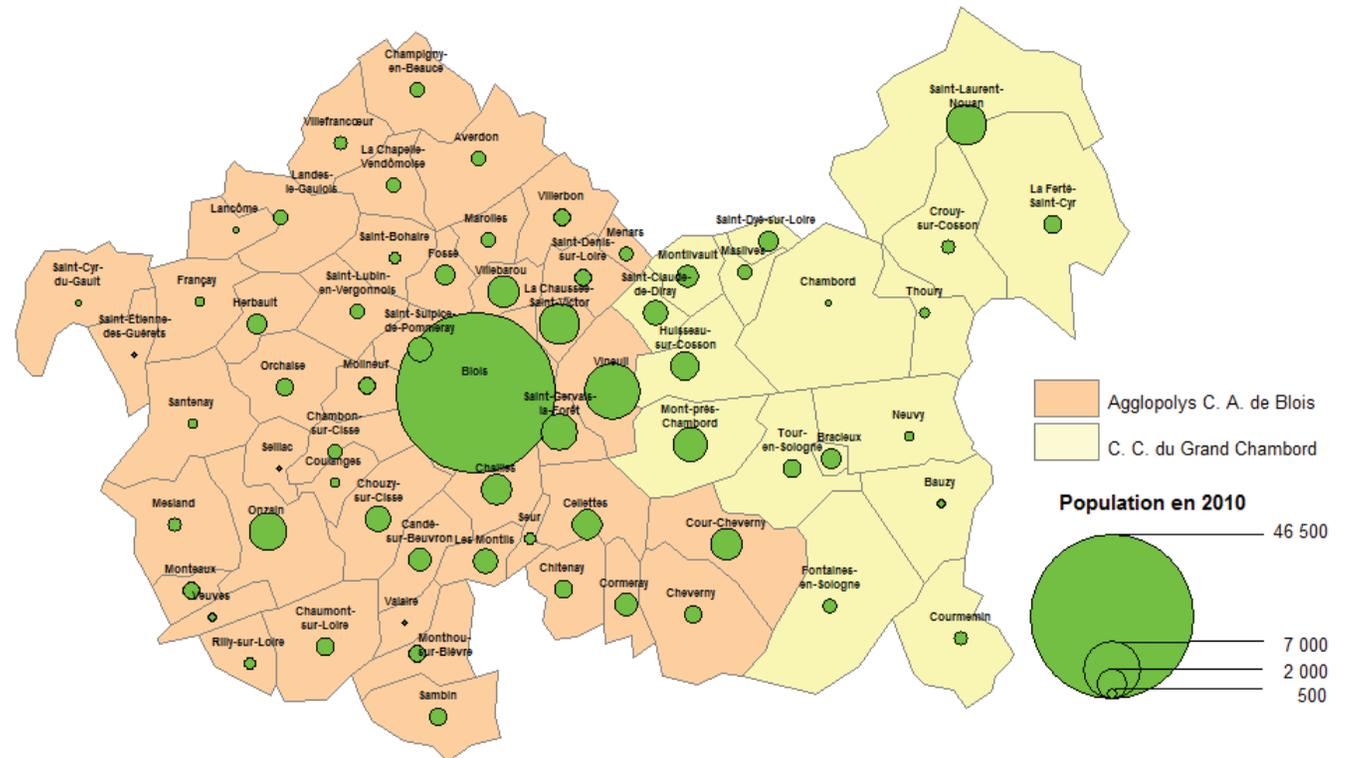
- > Le Pays des Châteaux compte près de 124 500 habitants (38 % de la population départementale).
- > Les communes situées dans la deuxième couronne de l'agglomération bloisaise sont faiblement peuplées, notamment sur la frange nord-nord-ouest et en bordure de la Sologne.
- > La pyramide comparée 1999 - 2010 montre un vieillissement de la population du pays. La génération du baby-boom vient grossir les rangs des plus de 50 ans.
- > Toutefois la base de la pyramide (moins de 15 ans) se maintient à un bon niveau grâce à une fécondité forte.

Structure par âge de la population du Pays des Châteaux comparaison 1999 - 2010



Source : Insee - RP 1999 et 2010 (données harmonisées)

Population des communes du pays des Châteaux en 2010



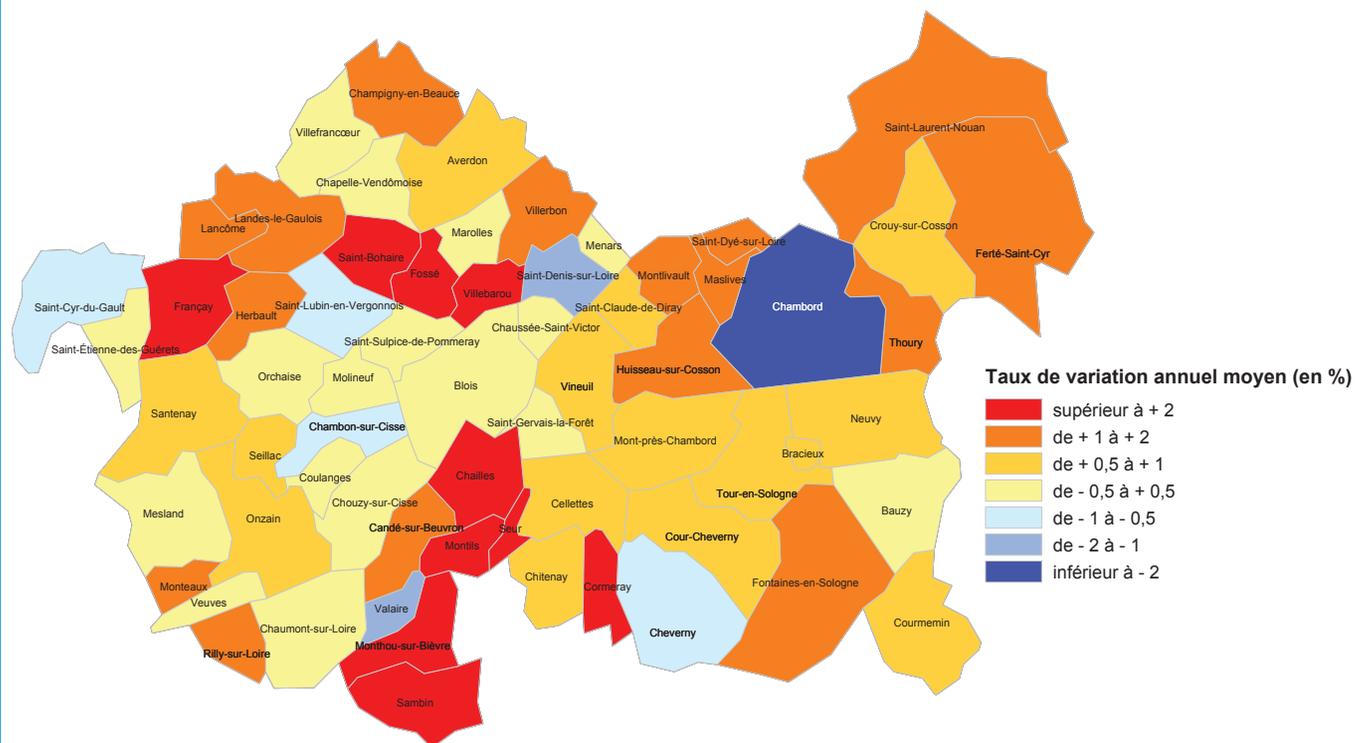
Source : Insee - RP 2010

> Le **Pays des Châteaux** affiche une **croissance de population légèrement plus faible qu'aux niveaux régional et départemental**.

> Les évolutions démographiques des deux communautés sont très contrastées. Alors qu'**Agglopolys** présente une croissance positive peu élevée qui tient surtout à la **dynamique des naissances** sur son territoire, le développement important du **Grand Chambord** relève avant tout de son **attractivité** (solde migratoire très largement positif).

> Au niveau communal, les taux de variation sont très hétérogènes. Les écarts sont plus marqués sur les territoires d'Agglopolys qui compte les **communes les plus dynamiques au nord de Blois** (notamment Fossé, Saint-Bohaire et Villebarou) **et au sud**, le long de la D764 (axe **Blois - Montrichard**).

Taux de variation annuel moyen de la population des communes du Pays des Châteaux entre 1999 et 2010 (en %)



Source : Insee - RP 1999 et 2010

Evolution de la population selon les territoires - 1999 - 2010

Territoire	Population 1999 (nb hab.)	Population 2010 (nb hab.)	Taux de variation annuel moyen (%)	dû au solde naturel (%)	dû au solde migratoire (%)
Blois	49 062	46 492	- 0,49	+ 0,59	- 1,08
CA - Agglopolys hors Blois	52 159	57 466	+ 0,88	+ 0,26	+ 0,62
CC Grand Chambord	18 385	20 517	+ 1,00	+ 0,19	+ 0,81
Pays des Châteaux	119 606	124 475	+ 0,36	+ 0,38	- 0,02
Loir-et-Cher	314 933	330 079	+ 0,43	+ 0,07	+ 0,36

Source : Insee - RP 1999 et 2010

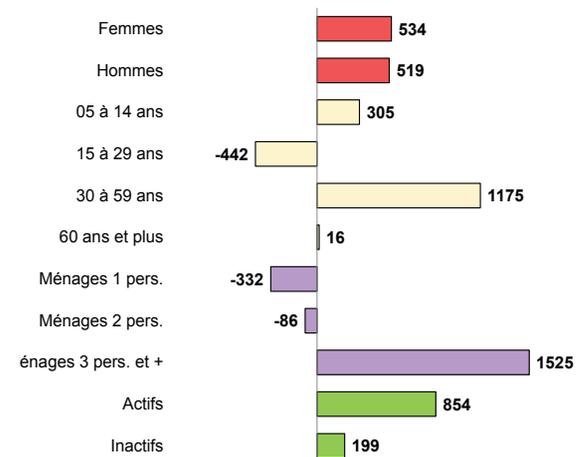
> Les derniers chiffres disponibles de l'Insee concernant les mouvements migratoires sont ceux issus du recensement de la population de 2008. Ils donnent une indication sur le type de population entrée ou sortie du territoire.

> **Le Pays est attractif pour les familles** (ménages de 3 personnes ou plus, enfants de moins de 15 ans, adultes en âge d'être parents). C'est le cas des deux communautés qui le composent.

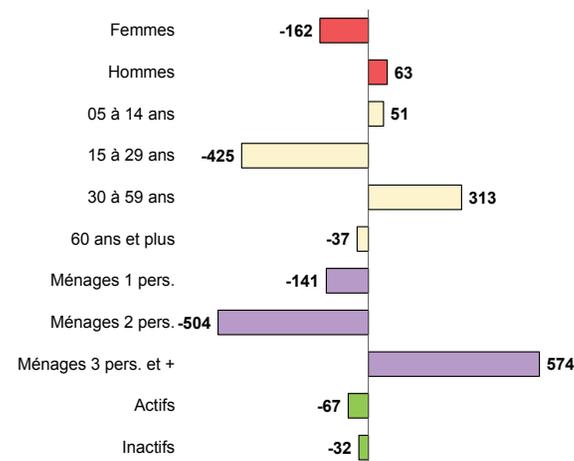
> La communauté de communes du **Grand Chambord** est également attractive **pour les couples sans enfants** (ménages de 2 personnes) et perd peu d'habitants de la tranche des jeunes adultes contrairement à la plupart des territoires de Loir-et-Cher.

Mouvements migratoires : Soldes des entrées - sorties (2003-2008) - Profil des migrants

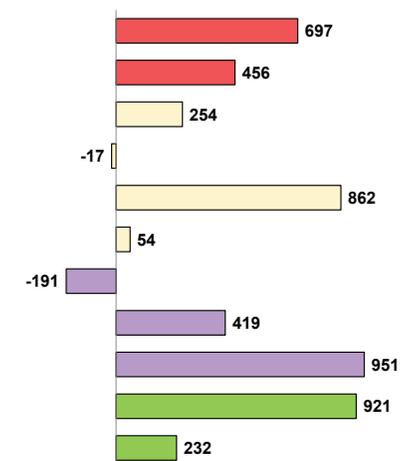
Pays des Châteaux



C.A. Agglopolys

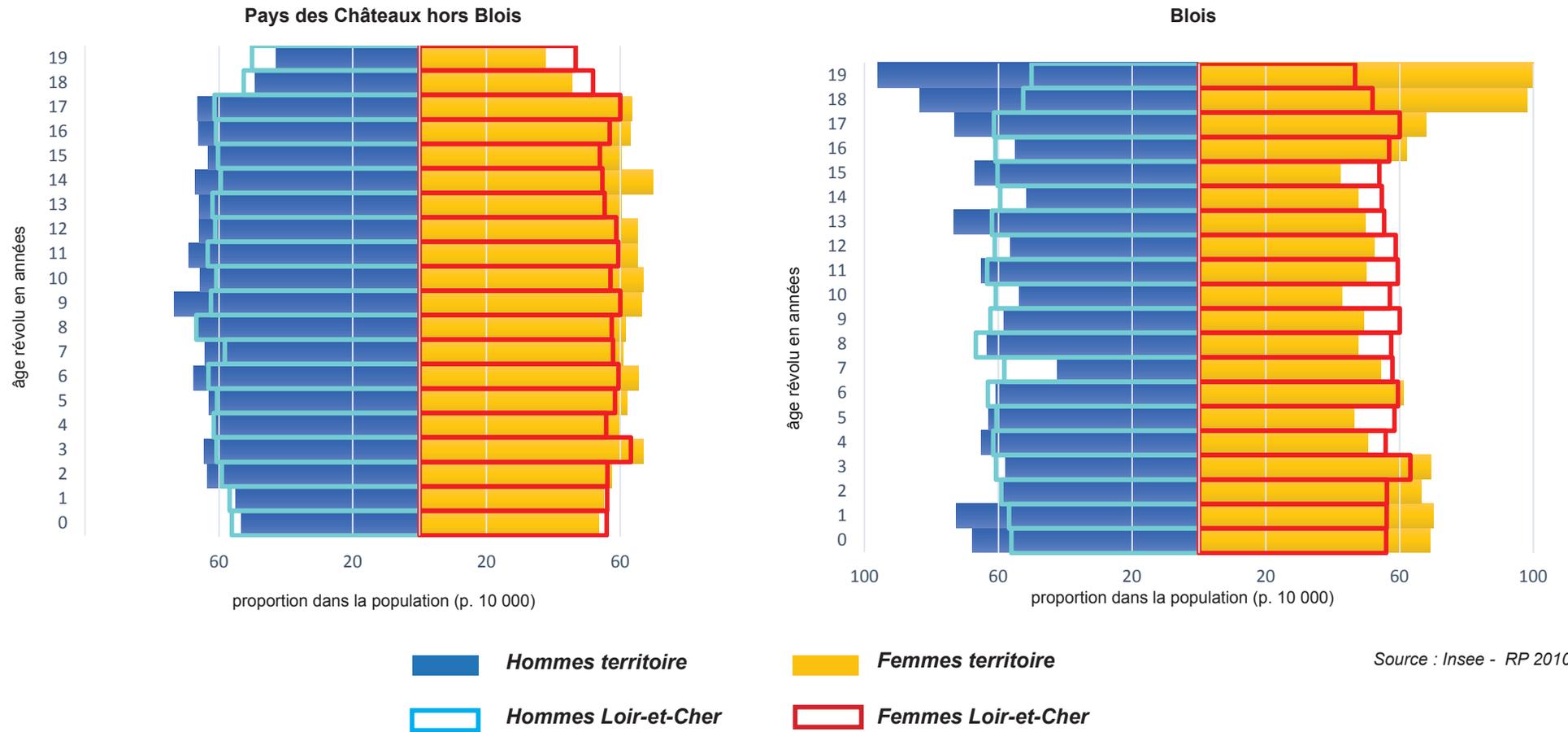


C.C. Grand Chambord



Source : Insee - RP 2008 - exploitation complémentaire (dernière année disponible suite à un changement de questionnaire)

**Structure comparée de la population des moins de 20 ans en 2010 : Pays des Châteaux hors Blois, Blois et Loir-et-Cher
(nombre d'habitants par sexe et âge pour 10 000 habitants du territoire)**



- > La structure de la population des moins de 20 ans à **Blois** est très différente de celle des autres territoires. Elle marque un **excédent par rapport à la pyramide du Loir-et-Cher sur les tranches extrêmes : moins de 4 ans et plus de 16 ans.**
- > Le **niveau élevé de fécondité** et la présence de **filiales post-bac** sont à l'origine de ces particularités.
- > **Les ménages** auraient plutôt **tendance à migrer en périphérie dans les années qui suivent la naissance.**
- > La structure du territoire d'étude (hors Blois) est proche de celle du département .
- > La forme cylindrique de sa pyramide des âges montre une **répartition équilibrée des effectifs par âge des enfants et des jeunes.**

> Le Loir-et-Cher est un département à forte fécondité. Son indice conjoncturel de fécondité le place au 9^{ème} rang des départements de France métropolitaine en 2011.

> La **dynamique des naissances est plus forte sur Agglopolys qu'en Grand Chambord**. Ceci est dû au niveau de **natalité élevé de la ville de Blois** couplé à son poids démographique.

> On observe un **pic des naissances lors de la période 2006 - 2010** sur le territoire d'étude.

Une réelle dynamique des naissances

Indicateurs de natalité

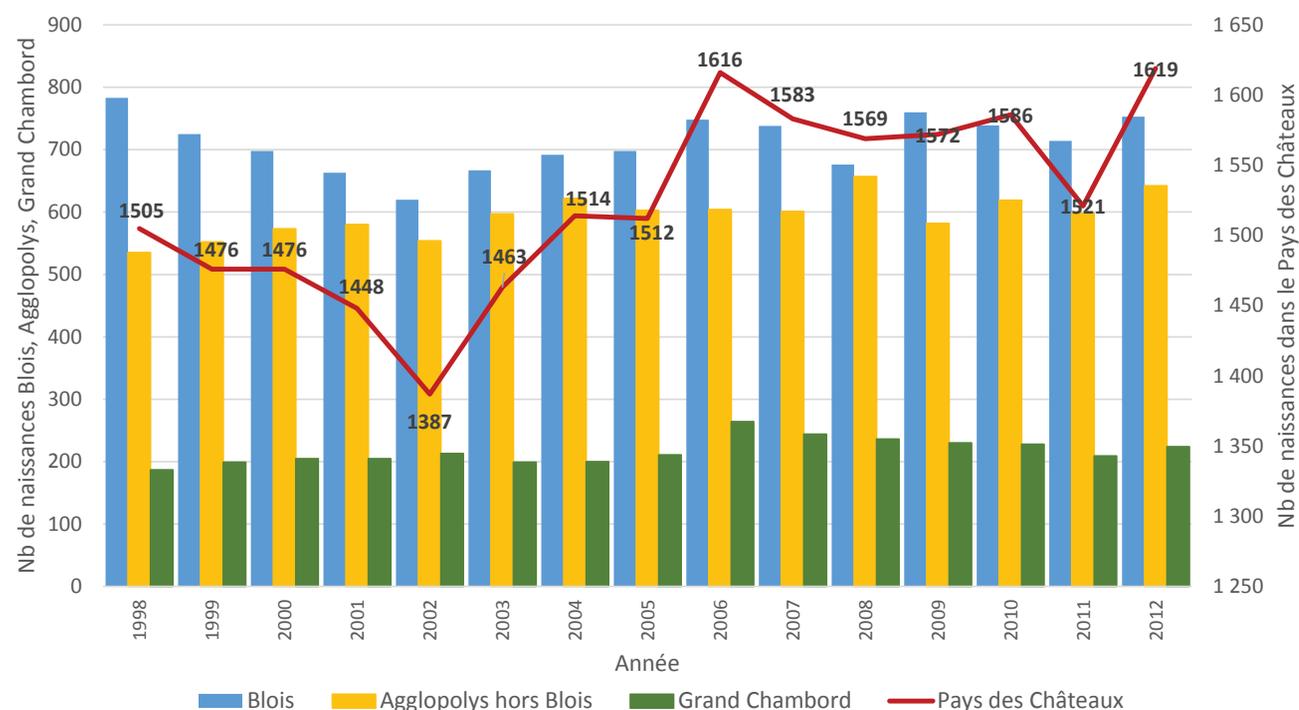
	Blois	CA Agglopolys hors Blois	CC Grand Chambord	Pays des Châteaux	Loir-et-Cher
Femmes de 15 à 49 ans (en nb)	11 072	11 772	4 220	27 065	66 745
Naissances en 2011 (en nb)	714	598	209	1 521	3 667
Taux de fécondité général (en ‰)*	64,5	50,8	49,5	56,4	54,9
Taux de natalité (en ‰)**	15,4	10,4	10,2	12,2	11,1

* Nb de naissances pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans

** Nb de naissances pour 1 000 habitants

Source : Insee - RP 2010 - Etat civil 2011

Evolution du nombre de naissances domiciliées depuis 1998 selon les territoires



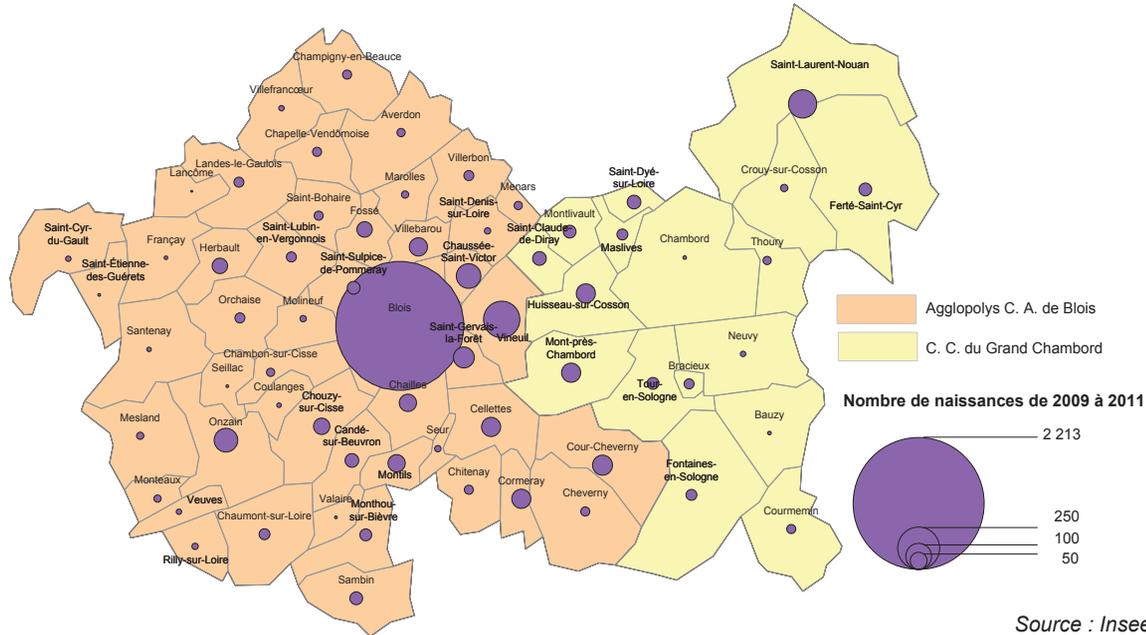
Source : Insee - Etat civil

Naissances domiciliées dans les communes de 2009 à 2011

> Globalement, il y a eu une baisse du nombre de naissances entre les deux dernières périodes triennales (2009-2011 comparée à 2006-2008).

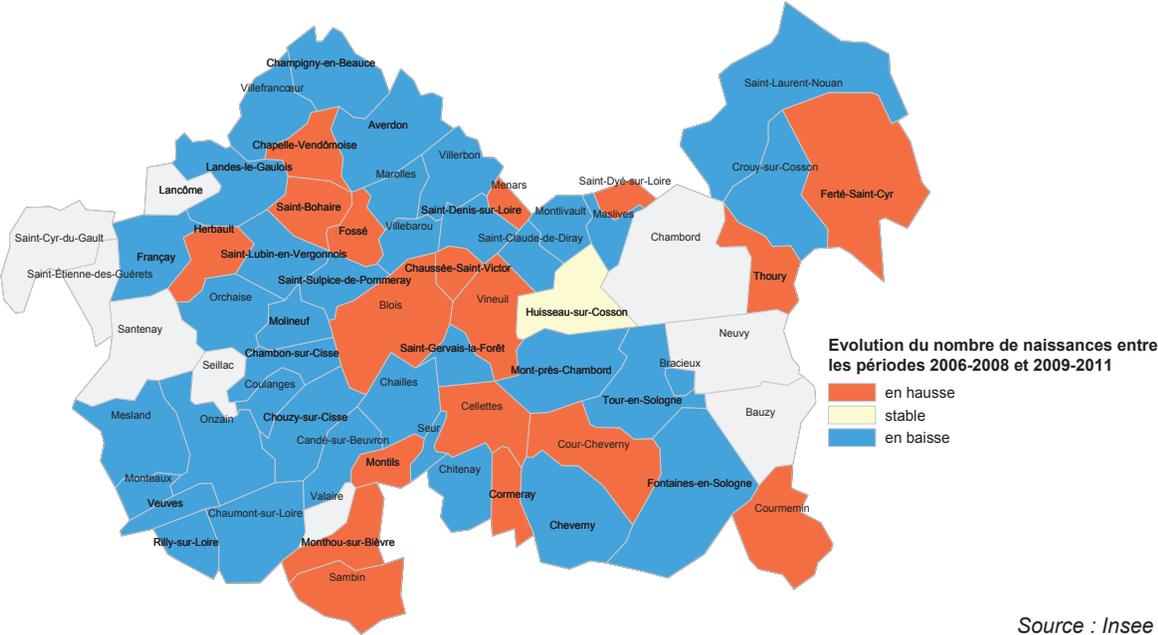
> La natalité reste néanmoins à un niveau élevé puisque la période 2006-2008 est celle qui a enregistré le plus grand nombre de naissances au cours des 20 dernières années.

> On note tout de même quelques communes pour lesquelles le nombre de naissances progresse : notamment dans le noyau urbain de Blois (+ 51), Vineuil (+ 34) et dans une moindre mesure La Chaussée-Saint-Victor mais aussi dans plusieurs communes de la frange sud du Pays comme à Cour-Cheverny (+ 29).



Source : Insee - Etat civil

Evolution du nombre de naissances domiciliées par commune entre les périodes 2006-2008 et 2009-2011



Source : Insee - Etat civil

Une forte proportion de familles avec enfants hors Blois

> Le Pays des Châteaux présente une **proportion un peu plus élevée de familles avec enfants** que l'ensemble du département.

> Cette **proportion est moindre à Blois**, les ménages ayant tendance à s'éloigner de la ville centre avec l'arrivée des enfants.

> La proportion de familles monoparentales du Loir-et-Cher est assez faible (21,1 pour 100 familles avec enfants contre 23,8 en France métropolitaine). Il occupe le 18^{ème} rang des départements.

> Le **territoire d'étude hors Blois** se distingue : **forte proportion de ménages avec enfants** (près de 4 sur 10), **peu de familles monoparentales**.

> A l'inverse la ville de **Blois** compte **proportionnellement moins de familles avec enfants et davantage de familles monoparentales** (plus d'1 sur 3).

> Près de **27 000 enfants et adolescents** résident sur le territoire du Pays.

> **18 %** sont **issus de familles monoparentales** (soit 4 800 enfants).

> Plus de la moitié des enfants des familles monoparentales du territoire d'étude résident à Blois.

Les ménages et types de familles avec enfants (de moins de 25 ans) en 2010

	Blois	CA Agglopolys hors Blois	CC Grand Chambord	Pays des Châteaux	Loir-et-Cher
Ménages	22 531	23 576	8 489	54 596	144 724
Familles avec enfant (en nb)	6 396	9 061	3 303	18 759	47 907
<i>Familles avec enfant (en % des ménages)</i>	28,4	38,4	38,9	34,4	33,1
... dont couples avec enfant	4 167	7 605	2 747	14 520	37 805
... dont familles monoparentales	2 228	1 455	556	4 240	10 102
<i>Familles monoparentales (en % des familles avec enfant)</i>	34,8	16,1	16,8	22,6	21,1

Source : Insee - RP 2010

Les enfants (de moins de 18 ans) des familles en 2010

	Blois	CA Agglopolys hors Blois	CC Grand Chambord	Pays des Châteaux	Loir-et-Cher
Enfants des familles (en nb)	9 460	12 885	4 653	26 998	68 562
... de couples avec enfant (en nb)	6 810	11 310	4 084	22 204	57 529
... de familles monoparentales (en nb)	2 650	1 575	569	4 794	11 033
<i>Part des enfants de famille monoparentale (en %)</i>	28,0	12,2	12,2	17,8	16,1

Source : Insee - RP 2010

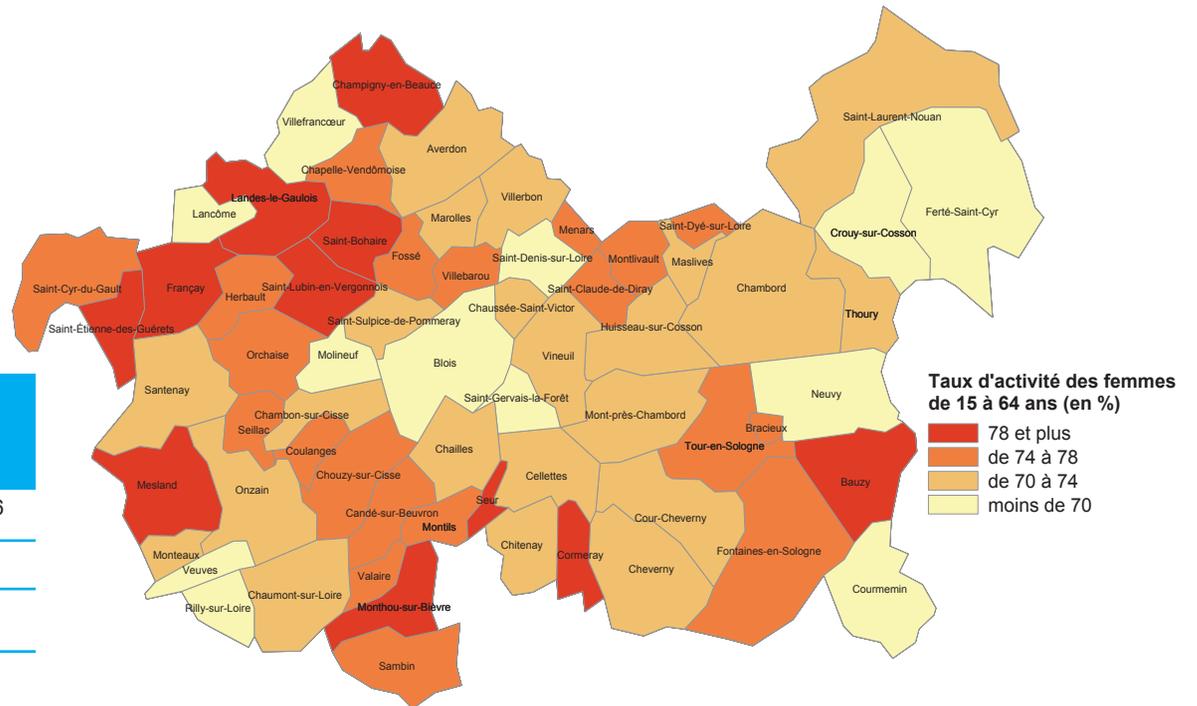
De nombreux secteurs résidentiels où le taux d'activité des femmes est élevé

Population active (15 à 64 ans) par territoire en 2010

	Blois	CA Agglopolys hors Blois	CC Grand Chambord	Pays des Châteaux	Loir-et-Cher
Taux d'activité des 15-64 ans (en %)	69,3	75,3	75,7	73,3	72,2
Population active (en nb)	20 900	27 216	9 917	58 016	147 422
Population active en emploi (en %)	82,2	92,5	92,3	89,1	89,4
Taux d'activité des femmes de 15-64 ans (en %)	66,1	73,3	73,0	70,4	70,2

Source : Insee - RP 2010

Taux d'activité des femmes âgées de 15 à 64 ans en 2010



Zoom sur l'activité des femmes âgées de 25 à 54 ans par territoire en 2010

Femmes de 25 à 54 ans	Blois	Agglopolys hors Blois	CC Grand Chambord	Pays des Châteaux	Loir-et-Cher
Population active (en nb)	7 446	10 493	3 735	21 674	54 846
Taux d'activité (en %)	83,9	91,8	91,9	88,9	88,7
Population active en emploi (en %)	83,5	93,6	93,8	90,1	90,3
Part des femmes à temps complet parmi celles en emploi (en %)	77,2	73,6	74,4	74,9	75,1

Source : Insee - RP 2010 - champs : femmes de 25 à 54 ans

Source : Insee - RP 2010

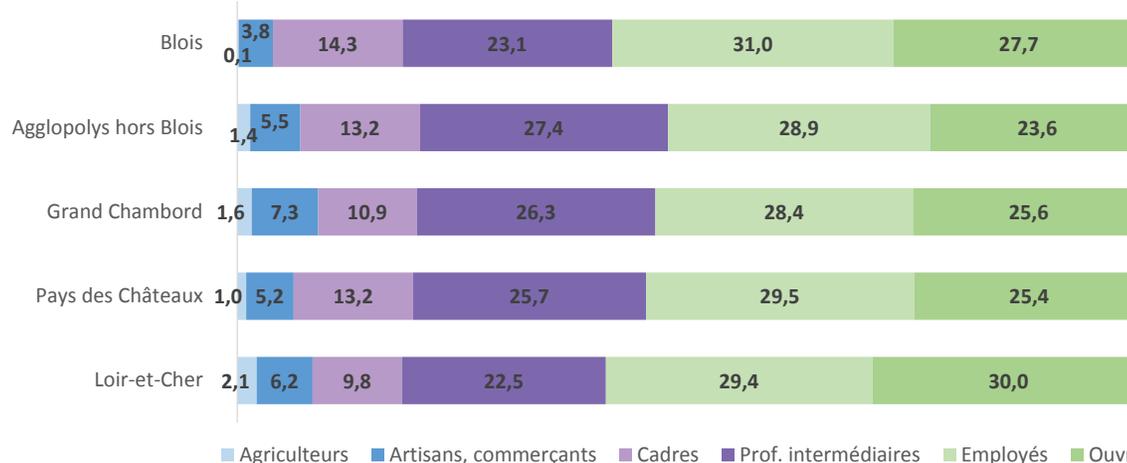
> Les **cadres et professions intermédiaires** sont **surreprésentés** sur le territoire d'étude.

> Le territoire d'étude compte **14 communes urbaines pour 51 communes rurales**.

> La plupart sont des communes résidentielles (on y habite beaucoup plus que l'on y travaille).

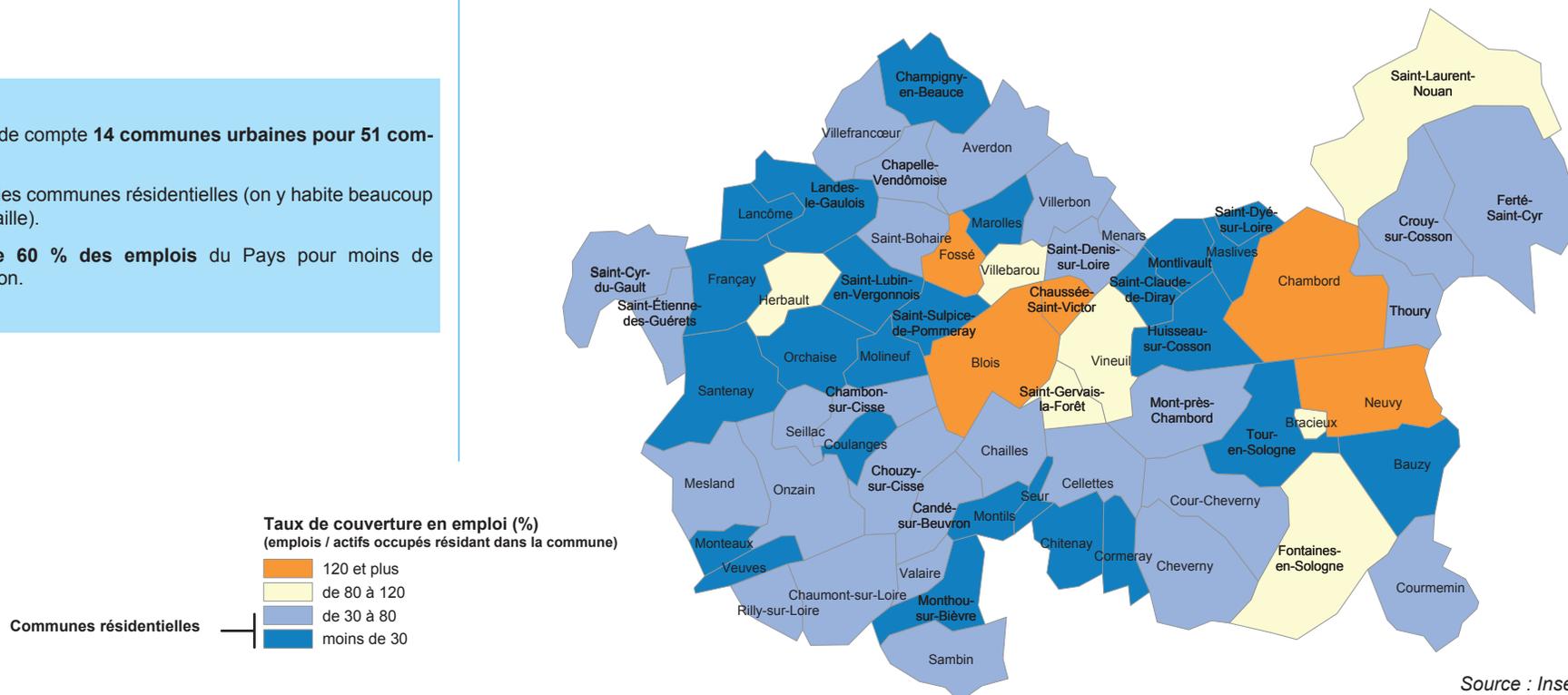
> **Blois concentre 60 % des emplois** du Pays pour moins de 40 % de la population.

Population active (15 à 64 ans) par territoire et CSP en 2010



Source : Insee - RP 2010 - champs : 15-64 ans

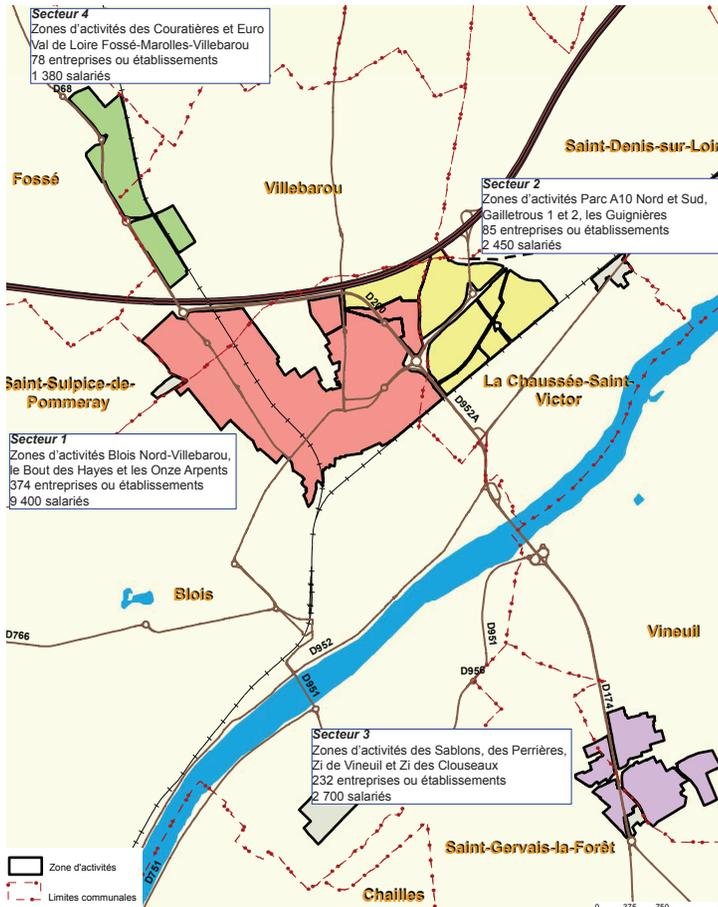
Taux de couverture en emploi des communes en 2010



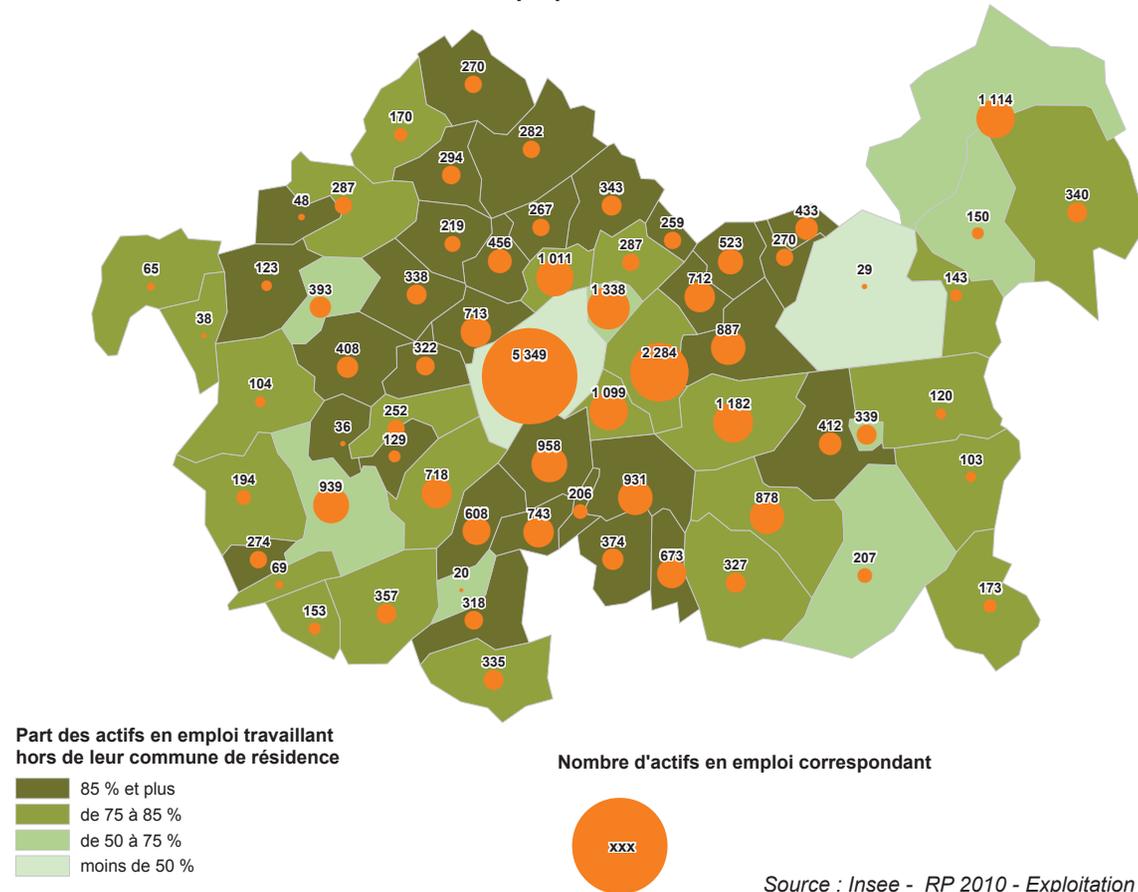
Source : Insee - RP 2010

Plus de la moitié des actifs travaillent hors de leur commune de résidence

Les emplois des zones d'activités de l'agglomération bloisise



Les actifs en emploi travaillant hors de leur commune de résidence en 2010 : proportion et nombre



- > On enregistre les plus fortes proportions d'actifs en emploi travaillant hors de leur commune de résidence dans les 2^{ème} et 3^{ème} couronnes autour de Blois.
- > Dans le Pays des Châteaux hors Blois, près de 28 000 personnes quittent leur commune chaque jour pour aller travailler. La moitié d'entre elles rejoignent Blois.
- > L'attractivité de la ville centre est importante pour les communes du Pays. Seule Saint-Laurent-Nouan paraît davantage tournée vers le Loiret (plus de la moitié des travailleurs mobiles).
- > Les zones d'activité du nord de l'agglomération bloisise concentrent 23 % des emplois du pays.
- > Sur les 13 000 emplois de ce secteur, 9 000 sont localisés sur la ZA Blois nord - Villebarou dont la majeure partie est circonscrite aux limites de la commune de Blois.

De nombreux projets d'habitat à Blois et en périphérie Est et Sud-Est

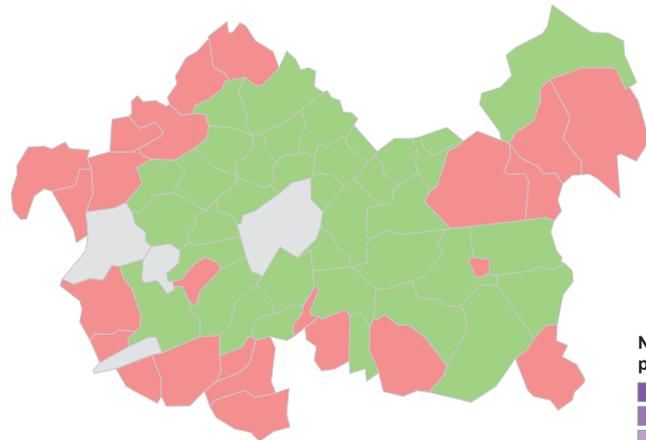
Résidences principales et constructions nouvelles

	Blois	CA Agglopolys hors Blois	CC Grand Chambord	Pays des Châteaux	Loir-et-Cher
Nb de résidences principales en 2010	22 529	23 574	8 488	54 591	144 677
Evolution du nb de résidences principales entre 1999 et 2010 (en %)	+ 2,0	+ 18,5	+ 19,6	+ 11,2	+ 10,8
Part des résidences principales dans le parc de logements en 2010 (en %)	87,0	88,8	85,5	87,5	82,5
Taux de construction nouvelle (logts mis en chantier 2010-2012 pour 100 logts existant en 2010)	2,9	4,2	3,6	3,6	2,7

Sources : Insee - RP 2010, DREAL - Sitadel 2

- > Le caractère résidentiel de la majeure partie du territoire se traduit par une **très forte proportion de résidences principales** dans le parc de logements.
- > **Le Pays hors Blois a gagné près de 20 %** de résidences principales (donc de ménages) en une décennie.
- > Le territoire d'étude présente un **taux de construction nouvelle particulièrement élevé**. La dynamique est à son maximum sur Agglopolys hors Blois. C'est également le secteur dans lequel la proportion de résidences principales est la plus élevée.
- > On recense de nombreux projets de logements à Blois (dans le cadre de la rénovation urbaine) et dans sa périphérie Est (Vineuil, Saint-Gervais, La Chaussée-Saint-Victor).
- > Des créations de lotissements sont envisagées dans les premières couronnes de Blois et dans le Sud du Grand Chambord.

Résultats de l'enquête concernant les projets de lotissements

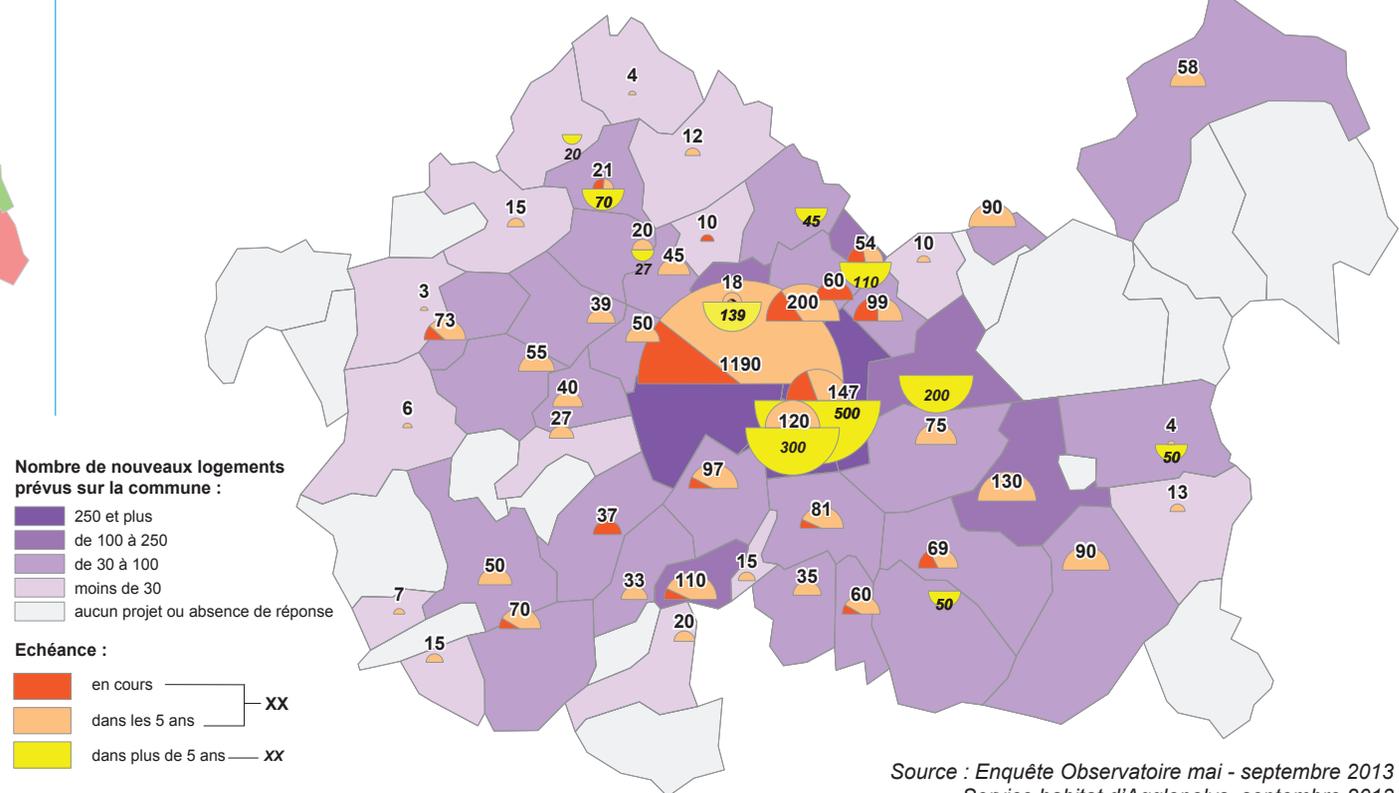


Existence d'un projet de lotissement sur la commune

- non réponse
- oui
- non

Source : Enquête Observatoire mai - septembre 2013

Résultats de l'enquête concernant les projets de constructions nouvelles



- Nombre de nouveaux logements prévus sur la commune :
- 250 et plus
 - de 100 à 250
 - de 30 à 100
 - moins de 30
 - aucun projet ou absence de réponse

- Echéance :
- en cours
 - dans les 5 ans
 - dans plus de 5 ans

Source : Enquête Observatoire mai - septembre 2013
Service habitat d'Agglopolys, septembre 2013

- 2 -

L'

accueil de la petite enfance
(de 0 à 3 ans)

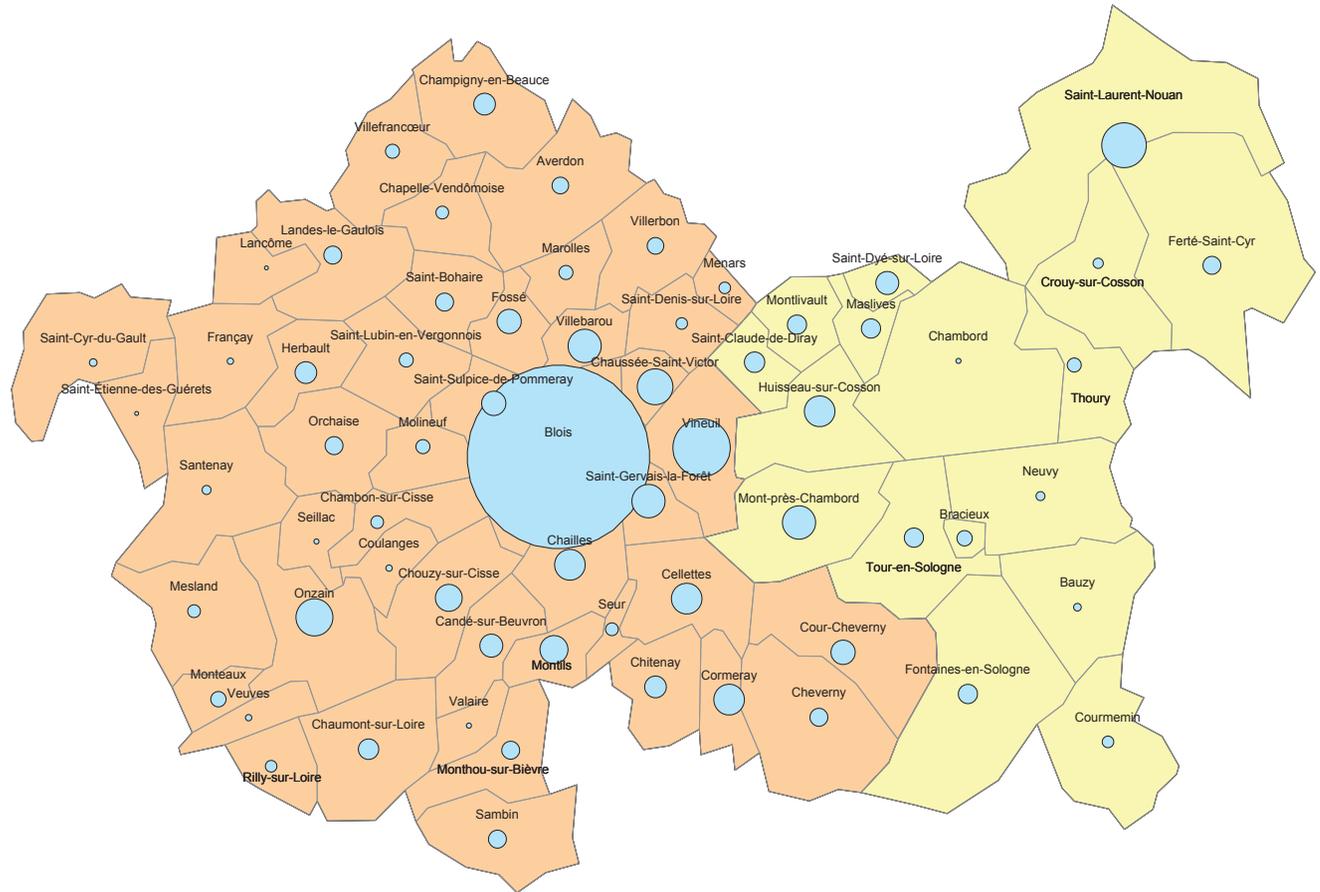
Répartition spatiale des jeunes enfants

> En 2010, le **Pays des Châteaux** compte **4 475 enfants de moins de 3 ans** (dont 40 % sur Blois, 43 % sur Agglopolys hors Blois et 16 % sur le Grand Chambord).

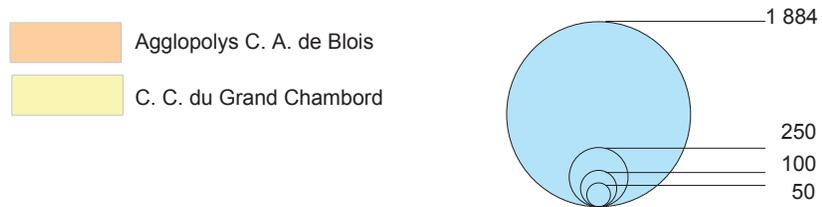
> De nombreuses familles déménagent après la naissance d'un enfant. Aucune donnée statistique n'est disponible pour quantifier ce phénomène mais les changements de résidence de ces familles peuvent être pour partie appréhendés en rapprochant le nombre de naissances des 3 années précédant le recensement au nombre d'enfants de moins de 3 ans résidant dans la commune au moment du recensement. À Blois, par exemple, on note une perte de 290 individus. Vineuil (qui vient juste après Blois pour le nombre de naissances) en gagne une bonne trentaine.

> **Agglopolys hors Blois apparaît ainsi comme la zone géographique la plus attractive.**

Répartition communale de la population de moins de 3 ans en 2010



Population de moins de 3 ans



Source : Insee - RP 2010

> **10 % des enfants de moins de trois ans vivent au sein d'une famille monoparentale.**

> Cette proportion est plus faible sur le périmètre de Grand Chambord : 4 %. Elle est particulièrement élevée à **Blois** (près de **18 %**).

> On compte globalement peu de jeunes enfants de famille monoparentale en dehors de Blois (128 enfants concernés sur les 64 communes).

> La proportion de très jeunes enfants dans la population est souvent plus importante dans les communes de la grande périphérie de Blois.

Poids de la population de moins de 3 ans dans les communes en 2010



Source : Insee - RP 2010

Les enfants de moins de 3 ans en 2010

	Blois	CA Agglopolys hors Blois	CC Grand Chambord	Pays des Châteaux	Loir-et-Cher
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	1 839	1 928	738	4 504	11 074
Part des moins de 3 ans issus de familles monoparentales (en %)	17,8	5,2	3,8	10,1	8,2

Source : Insee - RP 2010

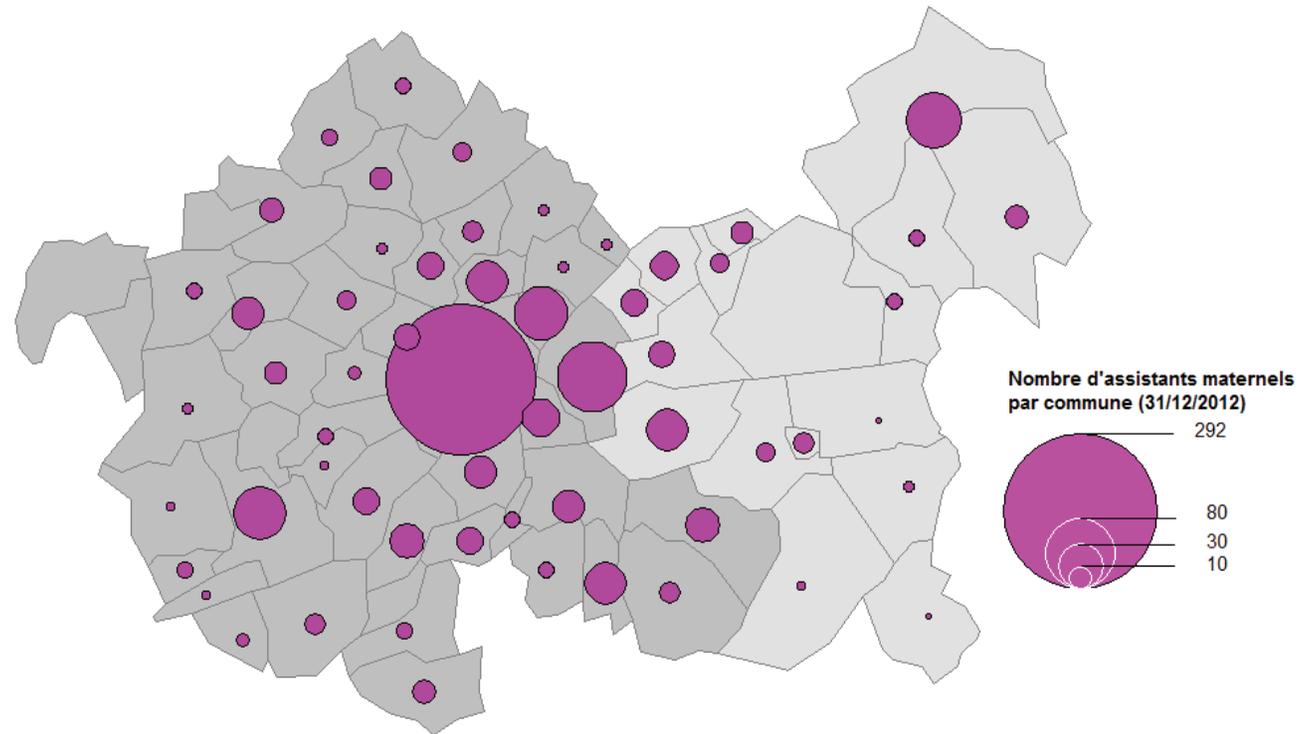
L'offre d'accueil individuel

Répartition des assistants maternels sur le territoire au 31/12/2012

> Fin 2012, le Pays des Châteaux comptait près de 1 050 assistants maternels agréés.

> Seules 6 communes en sont dépourvues. Ces dernières présentent d'ailleurs peu de naissances dans la période 2008-2011 et sont limitrophes de communes bien pourvues.

> De nouvelles formes d'exercice apparaissent avec la création de maisons d'assistants maternels (MAM). Elles permettent de mieux gérer certaines contraintes liées à cette profession : l'inadaptation ou la localisation des logements, la nécessité de travailler avec d'autres assistants maternels afin de pouvoir proposer aux familles des amplitudes horaires d'accueil plus étendues.



Les différents modes d'accueil individuels.

L'accueil à domicile : l'enfant est gardé par un assistant maternel au domicile de ce dernier.

L'accueil en crèche familiale : l'enfant est accueilli au domicile de l'assistant maternel mais la rémunération de ce dernier passe par le gestionnaire de la crèche. Les assistants maternels se rendent avec les enfants dans un établissement collectif pour des temps réguliers d'activités d'éveil. Ils sont encadrés par une équipe de professionnels. Il existe une crèche familiale en Loir-et-Cher. Elle est basée à Blois (gérée par la ville) et regroupe 23 assistants maternels (60 enfants accueillis). Cette offre d'accueil est répertoriée en accueil collectif.

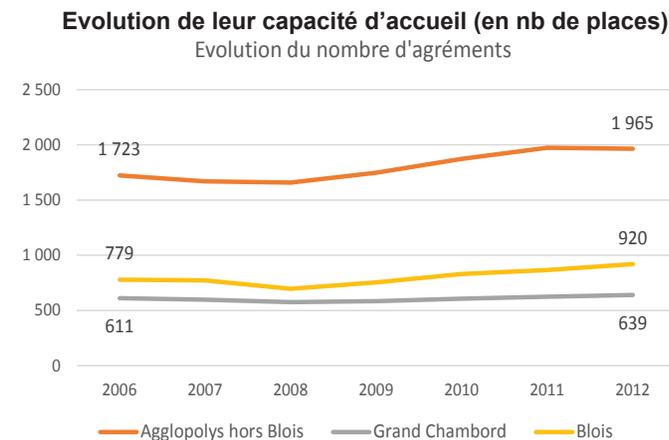
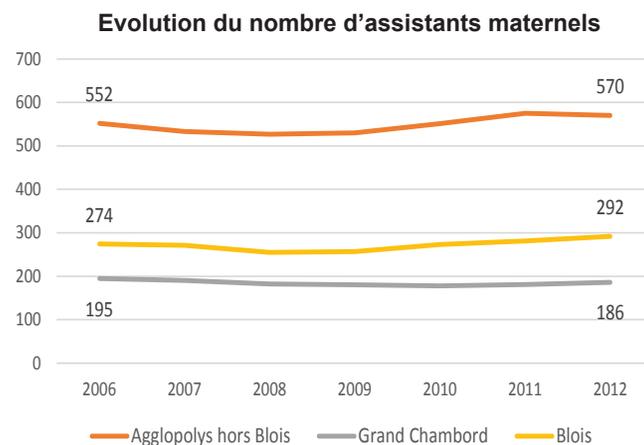
Les **maisons d'assistants maternels (MAM)** : les assistants maternels se regroupent (2 à 4) pour exercer leur activité. Après autorisation délivrée par le Conseil général, les enfants sont accueillis dans un lieu spécialement aménagé. Cette forme d'accueil est nouvelle dans le département ; il en compte 10 dont 6 dans le secteur de Blois (à Blois, Chailles, Herbault, Les Montils et Vineuil). Montprès-Chambord en a ouvert une en décembre 2013. Une MAM créée à Villebarou en 2011 a fermé début 2012.

Source : Conseil général, service PMI

> On compte environ 2 750 assistants maternels en Loir-et-Cher fin 2012, un effectif en hausse après une baisse dans les années 2008 - 2009 (environ 2 600).

> Seule la Communauté du Grand Chambord perd quelques assistants maternels mais cette baisse est compensée par un nombre de places agréées en hausse.

> Le département a gagné environ 1 000 places d'accueil en 6 ans, le Pays plus de 400.



Source : Conseil général, service PMI

Evolution de l'accueil chez les assistants maternels

	2006			2012		
	Capacité d'accueil en nb de places	Naissances sur 3 ans	Taux de couverture (p. 1 000)	Capacité d'accueil en nb de places	Naissances sur 3 ans	Taux de couverture (p. 1 000)
Blois	779	2 138	364	920	2 213	416
CA Agglopolys hors Blois	1 723	1 829	942	1 965	1 797	1 092
CC Grand Chambord	611	675	905	639	662	958
Pays des Châteaux	3 113	4 642	671	3 524	4 672	753
Loir-et-Cher	8 433	11 217	752	9 344	11 230	832

Sources : Conseil général, service PMI données au 31 décembre de l'année- Insee, Etat civil

- > L'essentiel de l'offre d'accueil de la petite enfance est individuel.
- > Les places en **structures d'accueil collectif** complètent cette offre, **notamment sur Blois et sa périphérie est. Le nord-ouest d'Agglopolys en est totalement dépourvu.**
- > En 6 ans, l'offre d'accueil s'est étoffée tant en nombre de places qu'en type de structures.
- > À partir de 2005, de nombreuses haltes garderies et crèches ont été transformées en multi-accueil, permettant ainsi un accueil plus souple, mieux adapté aux besoins des familles.
- > Sur le secteur d'**Agglopolys hors Blois**, la **capacité d'accueil** en structure collective a **quasiment doublé en 6 ans** (davantage imputable à la création de nouvelles places dans les entités existantes qu'à la création de nouvelles structures). Cette hausse bénéficie **au sud et à l'est du secteur.**
- > **L'offre d'accueil sur Blois** est restée **stable**. Une halte-garderie, (10 places d'accueil occasionnel) a ouvert de 2007 à 2010. Elle était localisée au RAM Pomme d'api en centre ville.
- > Le Pays compte **3 multi-accueils d'entreprise**, tous portés par des établissements de santé (Centre hospitalier de Blois, Clinique psychiatrique de La Borde à Cour-Cheverny et Parcadox à La Chaussée-Saint-Victor qui regroupe quelques entreprises du Parc A10 mais créé sous l'impulsion de la Polyclinique).
- > Dans la période récente, on voit également apparaître des **micro-crèches en milieu rural** dans le département (à Cormeray en 2012 pour ce qui concerne le Pays des Châteaux).

Les différents modes d'accueil collectifs

Halte garderie : établissement d'accueil qui reçoit, de manière **occasionnelle ou à temps partiel**, des enfants de moins de 3 ans non scolarisés ou des enfants de moins de 6 ans scolarisés en école maternelle en dehors des temps scolaires.

Crèche collective : établissement d'accueil, public ou privé (crèche d'entreprise ou crèche traditionnelle de quartier) qui reçoit de manière **régulière, pendant la journée, pour un temps de garde important sur la semaine**, des enfants de moins de 3 ans, dont les parents travaillent, sont en formation ou en recherche d'emploi.

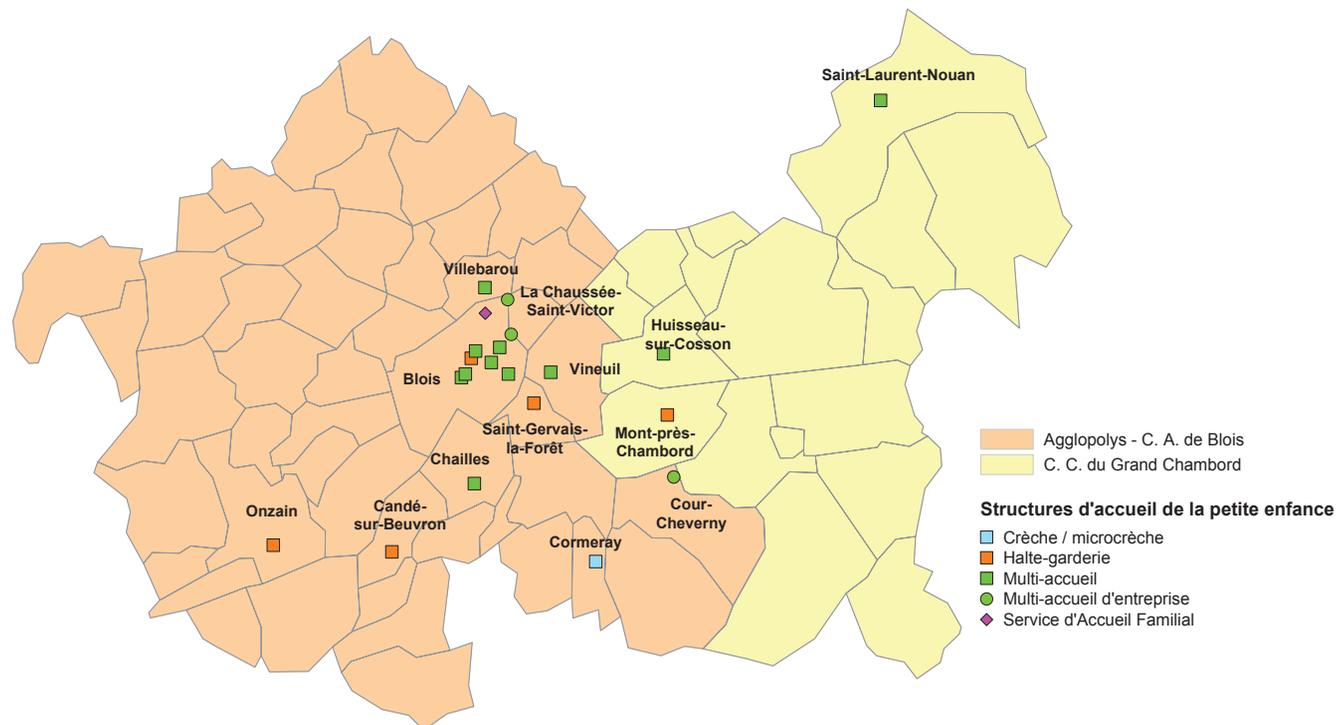
Micro-crèche : peut accueillir **jusqu'à 10 enfants**. La micro-crèche accueille des enfants de 0 à 6 ans. Il s'agit d'un **accueil de proximité** qui offre une **souplesse importante**.

Multi-accueil : regroupe plusieurs types d'accueil (crèche collective et halte-garderie) au sein d'une même structure disposant d'un **accueil régulier ou occasionnel**. Un nombre défini de places sont dédiées à l'accueil occasionnel, les autres à l'accueil régulier.

Multi-accueil parental : multi-accueil **géré par une association de parents**. Les enfants accueillis dès 2 mois sont gardés par des parents qui s'entourent de personnel qualifié. La crèche parentale peut accueillir jusqu'à 20 enfants (il en existe une à Chailles).

L'offre d'accueil collectif

Les structures d'accueil collectif sur le territoire en 2013



Source : PMI - Enquête observatoire mai - septembre 2013

Evolution du nombre de structures et de places en accueil collectif

	2006		2012		Evolution du nombre de places entre 2006 et 2012 (en %)
	Nombre de structures	Nombre de places	Nombre de structures	Nombre de places	
Blois	9	384	9	389	+ 1,3
CA Agglopolys hors Blois	7	85	9	159	+ 87,1
CC Grand Chambord	2	28	3	38	+ 35,7
Pays des Châteaux	18	497	21	586	+ 19,3

Source : Conseil général, service PMI

- > Certains enfants de deux ans peuvent être scolarisés en toute petite section de maternelle.
- > La **scolarisation précoce** est **possible dans 10 communes** du Pays (en établissement public ou privé).
- > Le **nombre d'enfants concernés** est en **baisse depuis plusieurs années** mais la politique nationale de «refondation de l'école» prévoit de favoriser son développement dans les années à venir.
- > Dans le **Pays des Châteaux, 1 enfant de 2 ans sur 7 est scolarisé**. Le **taux de scolarisation** est **plus élevé en milieu urbain** (près d'1 sur 5 à Blois).

Scolarisation des moins de 3 ans

Scolarisation des enfants de 2 ans en 2010

	Blois	CA Agglopolys hors Blois	CC Grand Chambord	Pays des Châteaux	Loir-et-Cher
Enfants de 2 ans	585	688	256	1 529	3 805
Enfants de 2 ans scolarisés	109	84	26	219	501
Taux de scolarisation à 2 ans (%)	18,6	12,2	10,2	14,3	13,2

Source : Insee, RP 2010 - exploitation principale

L'offre globale d'accueil

Taux de couverture globale et accueil scolaire des moins de 3 ans fin 2012

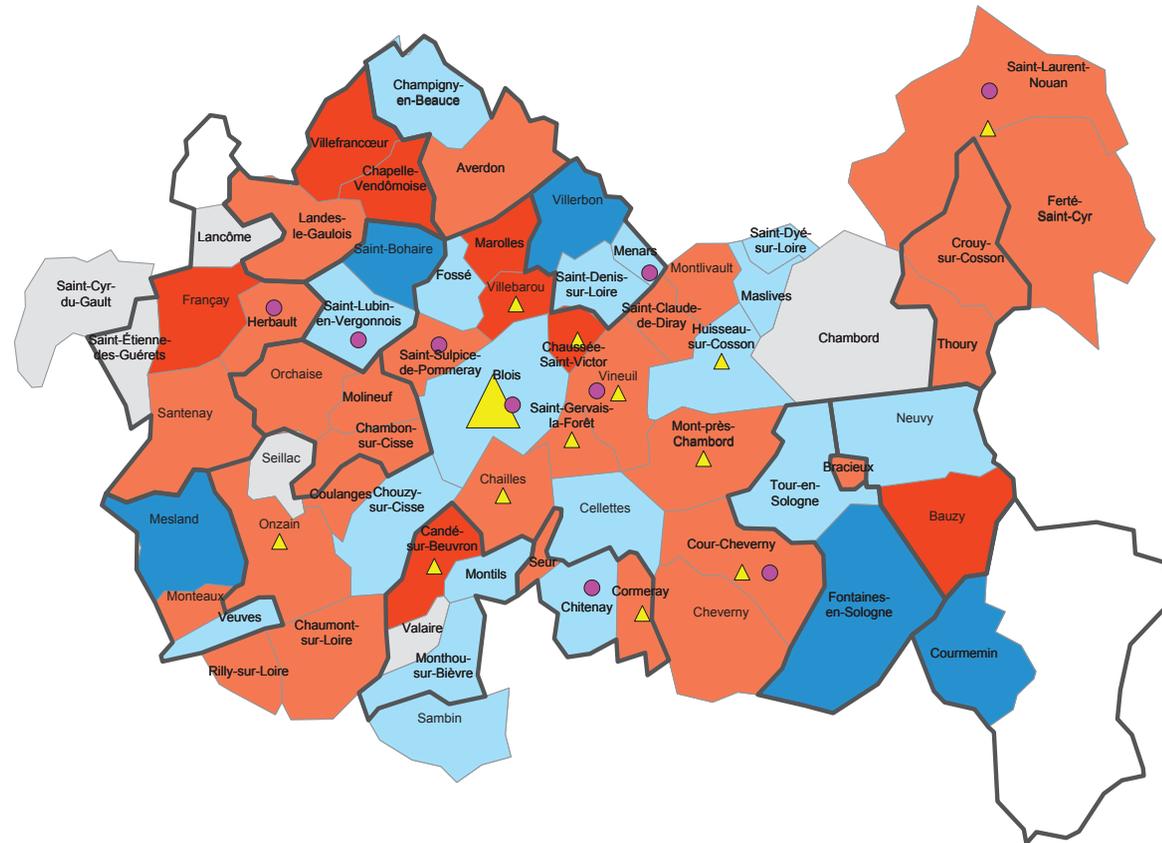
> La plupart des structures d'accueil collectif sont localisées dans des communes où le taux de couverture par les assistants maternels est important (9 communes sur les 13).

> Cour-Cheverny et Saint-Gervais, qui présentent un déficit de places d'accueil individuel, enregistrent un taux global d'accueil excédentaire.

> À l'inverse, l'offre en structure d'accueil collectif ne suffit pas à palier le manque d'assistants maternels sur Blois et Huisseau-sur-Cosson.

> Certaines communes ou RPI à faible taux de couverture proposent l'accueil scolaire des enfants de moins de 3 ans (Blois, St-Bohère - St-Lubin, Villerbon - St-Denis - Ménars). À noter tout de même la faiblesse des effectifs de ces classes, les moins de 3 ans permettant souvent de compléter des classes de petite section.

> Concernant l'accueil des **enfants handicapés**, il existe un **Jardin d'enfant spécialisé hors les murs** géré par l'association ADAPEI du Loir-et-Cher. Cette structure offre aux parents une alternative aux modes d'accueil habituels avec l'accompagnement de personnels spécialisés. Le Jardin spécialisé hors les murs dispose de **18 places d'accueil en Loir-et-Cher, dont 10 à Blois** : 6 places pour accueillir des enfants âgés de 4 à 6 ans dans l'enceinte de l'école maternelle Jules Ferry et 4 places dans le multi-accueil Tom Pouce (enfants de 3 mois à 4 ans).



Taux de couverture global en 2012

(nombre de places chez les assistants maternelles ou en structure d'accueil collectif pour 1 000 enfants nés au cours des 3 dernières années)



□ Limite de RPI

Nombre de structures d'accueil collectif sur la commune



● Présence d'établissement scolaire accueillant des enfants de moins de 3 ans

RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) : structure pédagogique d'enseignement dont l'existence repose sur un accord contractuel entre communes. Les élèves sont regroupés soit par niveau scolaire sur plusieurs sites (RPI dispersé), soit tous niveaux sur un même site (RPI concentré), la première formule, appliquée dans 81% des cas, permettant de continuer à utiliser les locaux scolaires de chaque commune. Cette structure permet aux communes associées de regrouper les effectifs d'enfants à scolariser et de les accueillir dans de meilleures conditions.

D'après sources : Conseil général, service PMI - Insee, RP 2010, exploitation principale - DSDEN, constat scolaire 2012-2013

> En complément des places d'accueil, le domaine de la petite enfance se structure au niveau des territoires via les Relais assistants maternelles, les contrats enfance jeunesse et les politiques enfance des collectivités.

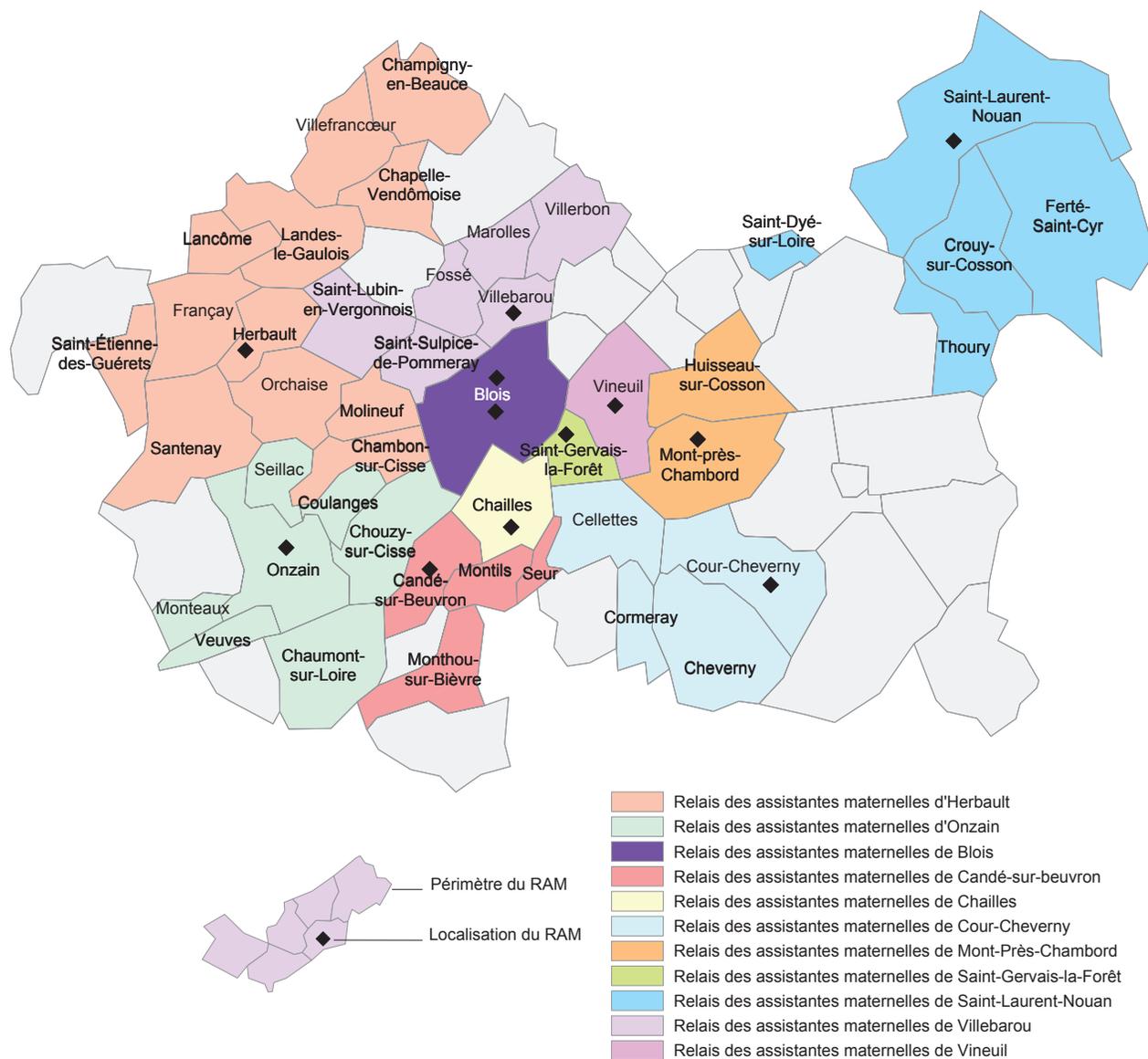
> Le Pays compte **12 Relais assistants maternelles** (dont 2 à Blois).

> Ces relais couvrent **les 2/3 des communes du Pays** (44), 86 % de ses habitants.

> Au cours des deux dernières années (2012-2013), 8 communes du Pays ont rejoint un RAM (4 celui d'Herbault, 2 celui de Cour-Cheverny, 2 celui d'Onzain).

> A contrario, Mesland a quitté le Ram d'Onzain et Sambin celui de Pontlevoy en 2012.

Les Relais assistants maternelles et leur territoire de couverture en 2013



Les **relais assistants maternelles** (Ram) sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

Le gestionnaire peut être une collectivité territoriale (commune, communauté de communes), un centre communal ou intercommunal d'action sociale, une association, une mutuelle, etc.

Les Ram sont animés par une professionnelle de la petite enfance.

Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Les Ram apportent aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Les ateliers éducatifs (ateliers de musique, activités manuelles, etc.) proposés par les Ram constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistantes maternelles.

La Caisse d'Allocations familiales et, le cas échéant, la Caisse de Mutualité sociale agricole participent au financement des Ram en versant au gestionnaire une aide destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement.

D'après sources : CAF - septembre 2013

> On compte **12 contrats enfance jeunesse (CEF) volet enfance** sur le Pays des Châteaux. Ils concernent **22 communes**.

> Les contrats enfance jeunesse d'Herbault (8 communes) et de La Chaussée Saint-Victor - Parcadix portent exclusivement sur le volet enfance. Les autres contrats portent sur les deux volets (enfance et jeunesse).

> **Seul le territoire couvert par le CEF d'Herbault ne compte aucune structure d'accueil collectif.** On trouve des Ram sur tous les territoires concernés par un CEF sauf sur celui de La Chaussée - Parcadix.

Le contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une Caf et un partenaire, qu'il s'agisse d'une collectivité territoriale, d'un regroupement de communes, d'une entreprise non éligible au crédit d'impôt famille ou d'une administration de l'Etat.

Sa finalité est de **poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.**

Les deux objectifs principaux du contrat sont de **favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil** et de **contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société** par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Les financements consentis par la Caf concernent prioritairement les actions spécifiques à la **fonction d'accueil**. Ils doivent représenter au minimum 85% du montant de la prestation versée par la Caf. Sont d'abord concernés les actions bénéficiant d'une prestation de service ordinaire (conditionnée par l'application du barème national des participations familiales lorsqu'il en existe un).

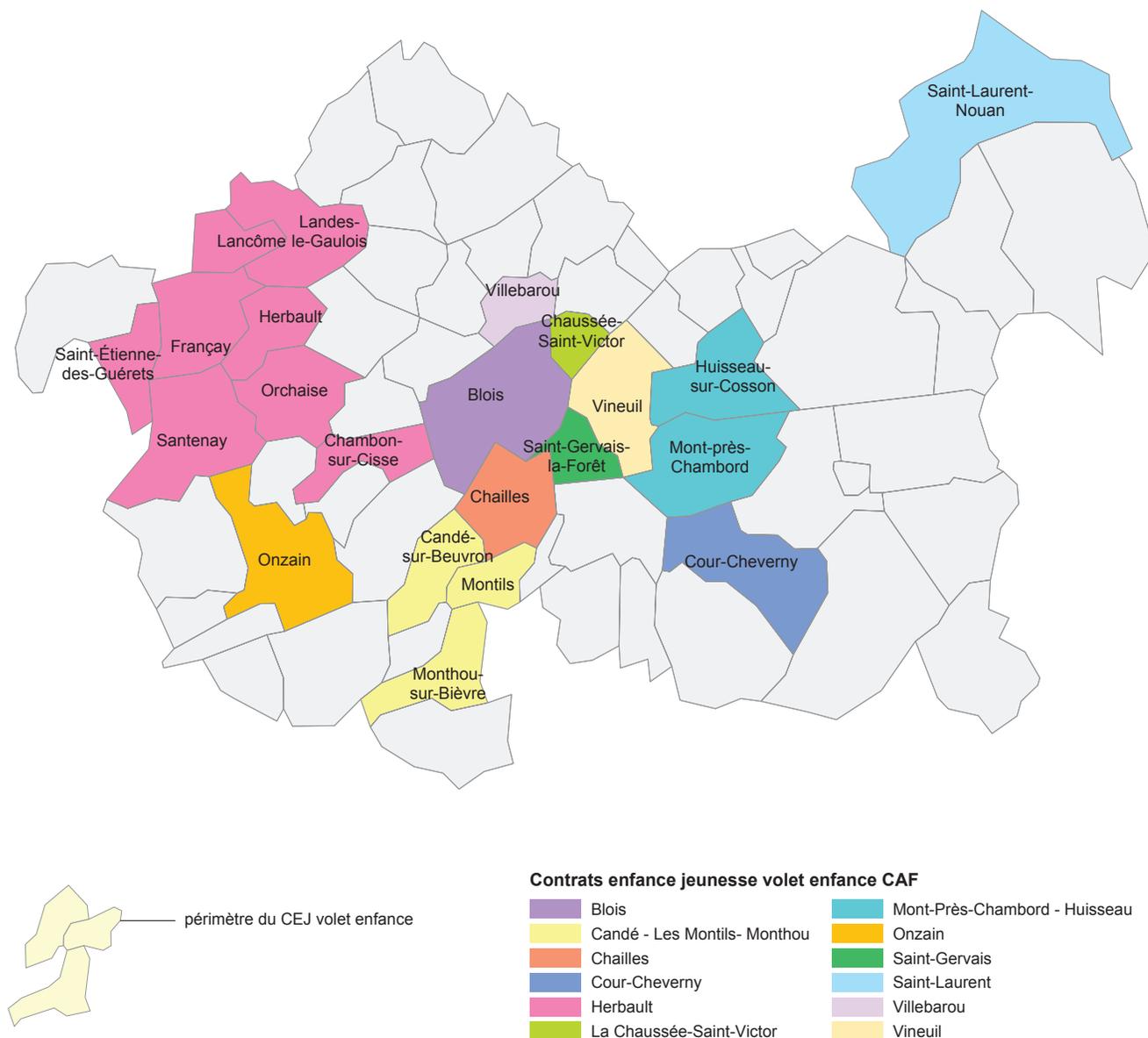
Champ de l'enfance	Champ de la jeunesse
Accueil collectif, familial, parental (0-4 ans / 4-6 ans)	Centre de loisirs (vacances été / petites vacances / mercredi, week-end / périscolaire)
Lieu d'accueil enfants parents (Laep)	Accueil périscolaire
Relais assistantes maternelles (Ram)	Accueil jeunes déclaré DDCSPP
Ludothèque	Séjours vacances (été / petites vacances)
	Camps adolescents

Un maximum de 15 % peut être affecté à la **fonction de pilotage** (les postes de coordinateur, les formations Bafa et Bafd, le diagnostic initial).

Le contrat est fondé sur **deux exigences principales** : **l'efficacité** (offrir une meilleure visibilité sur les actions et moyens à mettre en place) et **l'équité territoriale et sociale** (la priorité donnée aux territoires et publics les moins bien couverts).

La **durée** du contrat est de **4 ans**.

Les contrats enfance jeunesse CAF volet enfance et leur territoire de couverture en 2013



> **12 communes et un SIVOS** (Candé - Les Montils - Monthou - Valaire) ont indiqué qu'il existait un document spécifique précisant leur politique enfance jeunesse.

> Il s'agit de **projets éducatifs locaux**, de **projets pédagogiques**.

> Le cas du SIVOS est particulier puisqu'il possède un projet éducatif spécifique aux accueils de loisirs périscolaires.

> Ces documents précisant la politique enfance - jeunesse sont le plus souvent rédigés dans les communes situées à proximité de Blois ou le long de l'axe ligérien.

Existence d'un document spécifique précisant la politique enfance-jeunesse (selon les réponses des communes à l'enquête)



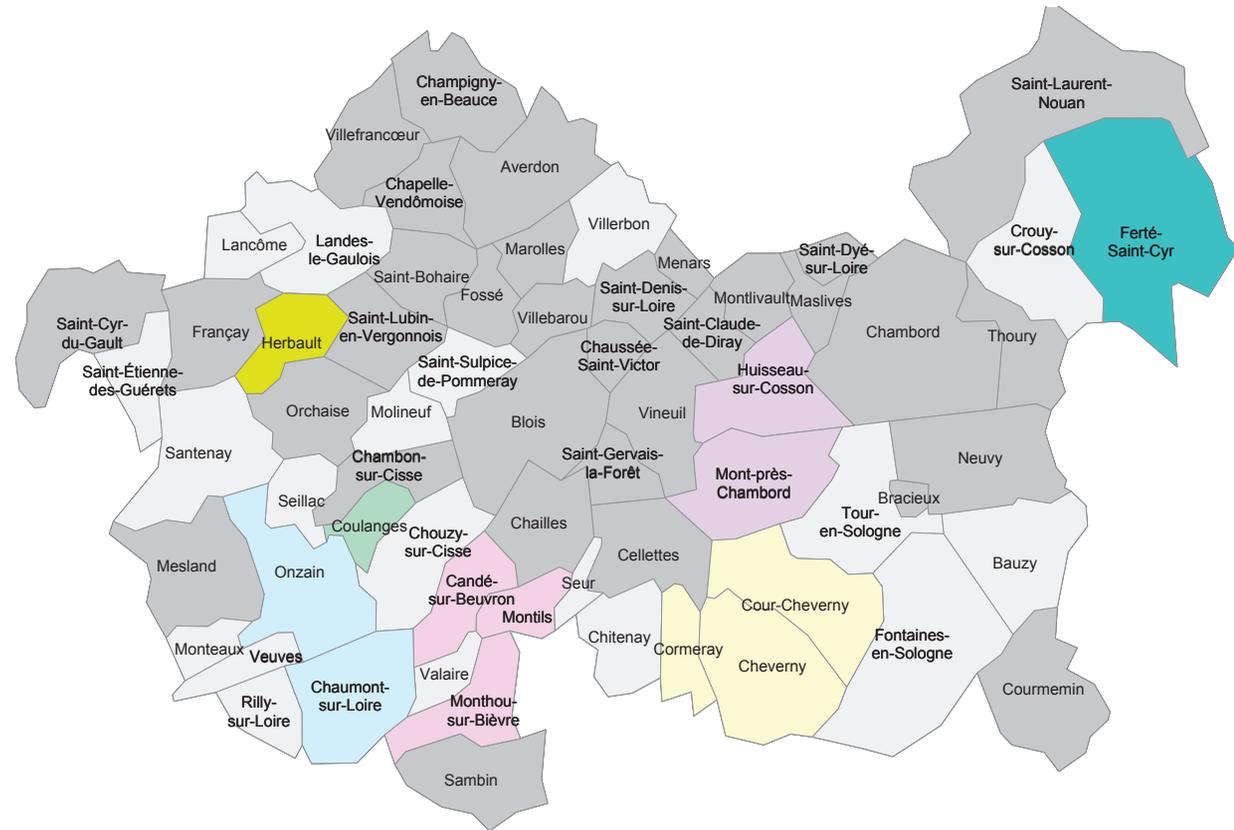
Existence d'un document spécifique à la collectivité précisant sa politique enfance - jeunesse

- document communal
- document intercommunal
- absence de document
- non réponse

Source: Enquête Observatoire mai - septembre 2013

**Existence d'une mutualisation de services avec d'autres communes
(selon les réponses des communes à l'enquête)**

- > Peu de communes ont fait état de services mutualisés.
- > Les réponses à cette question permettent de voir quels sont les services mutualisés bien identifiés sur le territoire (lorsque toutes les communes concernées formulent la même réponse).
- > C'est le cas des mutualisations concernant la halte-garderie de Candé-sur-Beuvron, les relais assistants maternelles de Huisseau-sur-Cosson et de Cour-Cheverny (même si Cellettes ne l'a pas mentionné).
- > Les communes n'ont pas toujours fait le lien entre la mutualisation de service et leur rattachement à un Ram.



**Mutualisation de certains services avec d'autres communes
dans le domaine de l'accueil de la petite enfance (réponses des communes)**

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| (non précisé) | RAM d'Onzain |
| Halte-garderie de Candé-sur-Beuvron | RAM de Chouzy |
| RAM de Cour-Cheverny | RAM de Huisseau |
| RAM d'Herbault | |
| pas de service mutualisé | |
| non réponse | |

D'après sources : Enquête Observatoire mai - septembre 2013,

La plupart des communes ont apporté des précisions sur l'activité des structures d'accueil collectif présentes sur leur territoire. Les données n'ont pas été communiquées pour Cormeray et Cour-Cheverny.

> L'ensemble des places est occupé dans 13 des 19 établissements pour lesquels l'information est connue et il existe une liste d'attente pour 3 d'entre eux (à Onzain, Villebarou et Vineuil).

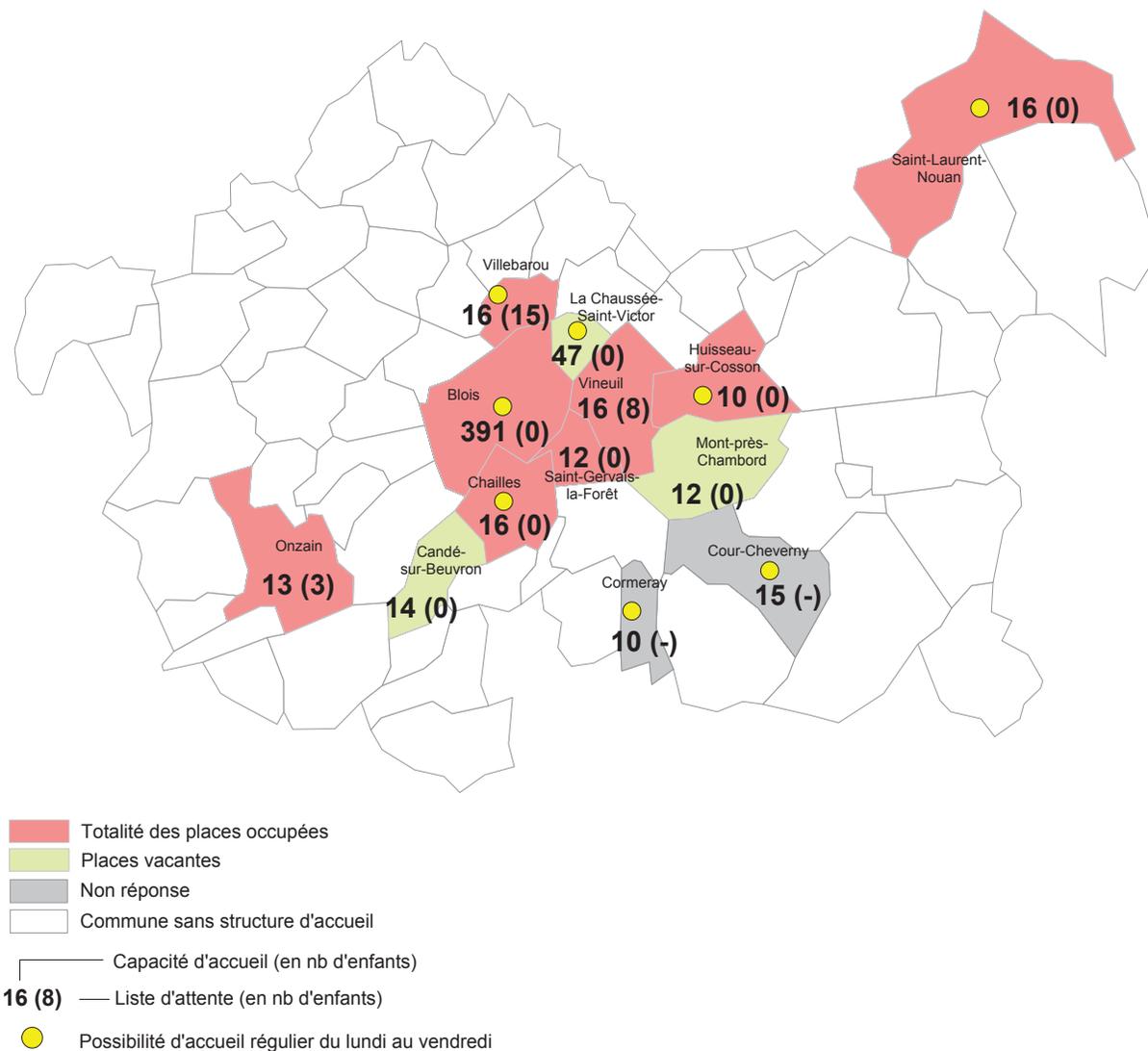
> Candé-sur-Beuvron et Mont-Près-Chambord ont indiqué qu'il restait des places d'accueil disponibles. Ces deux structures sont des haltes garderies et ne sont ouvertes que trois jours par semaine. Elles ne sont pas en capacité de répondre à un besoin en accueil régulier.

> D'une manière générale, les places d'accueil régulier sont occupées en totalité alors que des places d'accueil occasionnel restent disponibles au sein de plusieurs établissements.

> Le multi-accueil de Villebarou, d'une capacité de 16 places a mis en place une liste d'attente (relativement longue avec 15 inscrits).

Accueil régulier : saturation de l'offre des établissements du Pays

Niveau de remplissage des structures et listes d'attente (selon les réponses des communes à l'enquête)



Source: Enquête Observatoire mai - septembre 2013

> Villebarou déclare la plus **grande proportion d'enfants résidant dans une commune extérieure** (72 %). La zone géographique correspondante est d'ailleurs la plus étendue de celles qui ont pu être définies à partir des réponses au questionnaire.

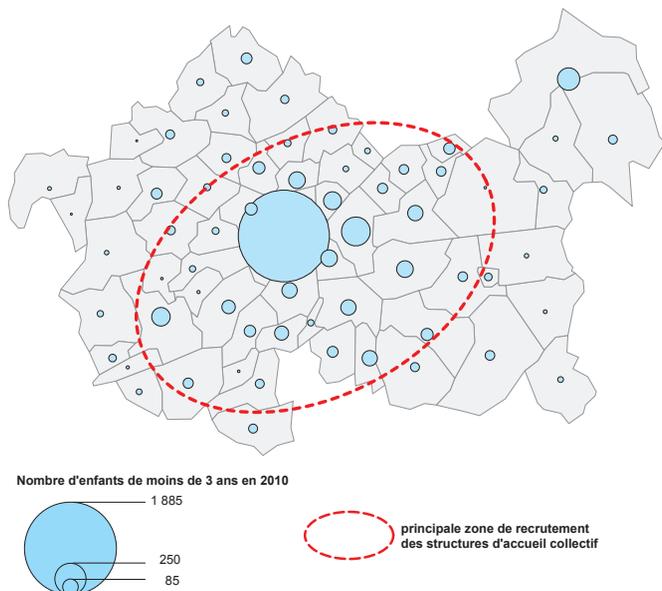
> Cette particularité peut s'expliquer par l'**importance des emplois sur le secteur et l'absence d'autres structures d'accueil collectif** au nord de Blois.

> Il est intéressant de rapprocher ces résultats de la situation du Multi-accueil de **La Chaussée-Saint-Victor**, également localisé dans une zone à forte concentration d'emplois. Selon la direction de **Parcadix**, les **60 enfants accueillis proviennent d'un secteur géographique très étendu**, la «zone de recrutement» étant directement liée au bassin de main d'oeuvre des entreprises partenaires. La structure ne gère pas elle-même de **liste d'attente** ; certaines **entreprises partenaires** (à qui un nombre défini de places sont attribuées) en ont instaurées.

> La zone de «recrutement» des structures blésoises est très étendue. 74 enfants accueillis n'y résident pas, soit 2 % seulement des enfants inscrits.

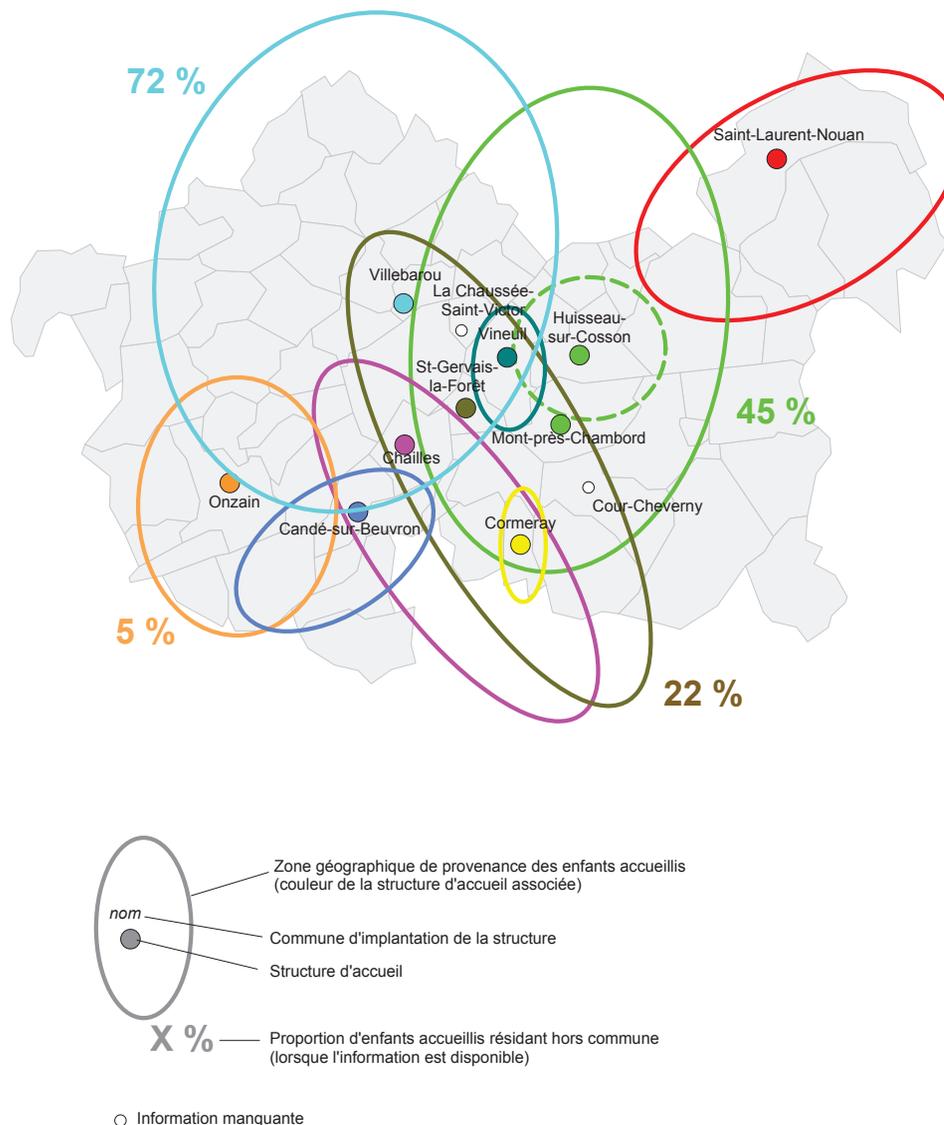
> La zone la mieux couverte par les aires d'attraction des différentes structures d'accueil collectif est également celle qui concentre le plus grand nombre de jeunes enfants.

Enfants de moins de 3 ans et principale zone de recrutement des structures



D'après sources : Enquête Observatoire mai - septembre 2013, Insee - RP 2010

Zones de résidence des enfants accueillis dans les structures d'accueil collectif (selon les réponses des communes à l'enquête) - hors Blois



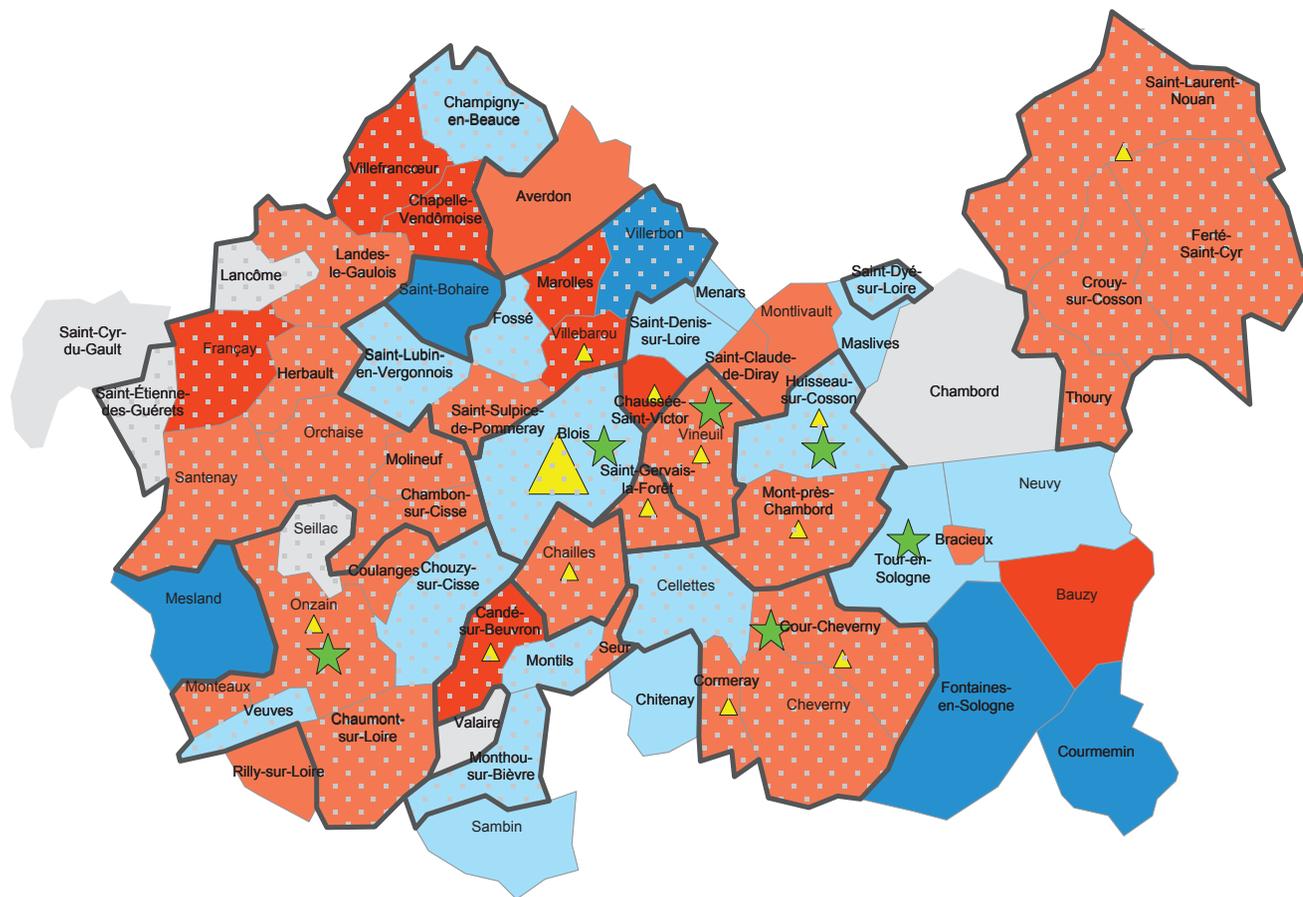
D'après sources : Enquête Observatoire mai - septembre 2013,

- > Six communes font état d'un projet dans le domaine de l'accueil des moins de 3 ans.
- > Un seul concerne une structure d'accueil (à Tour-en-Sologne).

Verbatim tiré de l'enquête

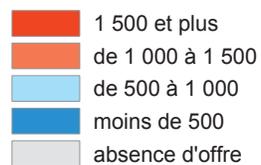
- **Onzain** : «projet éducatif de la commune»
- **Blois** : «projet de service qui reprend des éléments du contexte social de la petite enfance sur le territoire»
- **Vineuil** : «réhabilitation d'un ancien logement pour le fonctionnement du RAM» (échéance : septembre 2013)
- **Huisseau-sur-Cosson** : «RAM»
- **Tour-en-Sologne** : «réflexion en cours sur la création d'une crèche»
- **Cour-Cheverny** : «extension du RAM à la commune de Chitenay»

Taux de couverture et projets dans le domaine de l'accueil de la petite enfance indiqués lors de l'enquête



Taux de couverture global en 2012

(nombre de places chez les assistantes maternelles ou en structure d'accueil collectif pour 1 000 enfants nés au cours des 3 dernières années)



 Relais assistants maternelles

Nombre de structures (accueil collectif) sur la commune



 **Projet dans le domaine de l'accueil de la petite enfance**

D'après sources : Conseil général, service PMI - Insee, RP 2010, exploitation principale - Enquête Observatoire mai - septembre 2013

Synthèse des besoins en accueil de la petite enfance

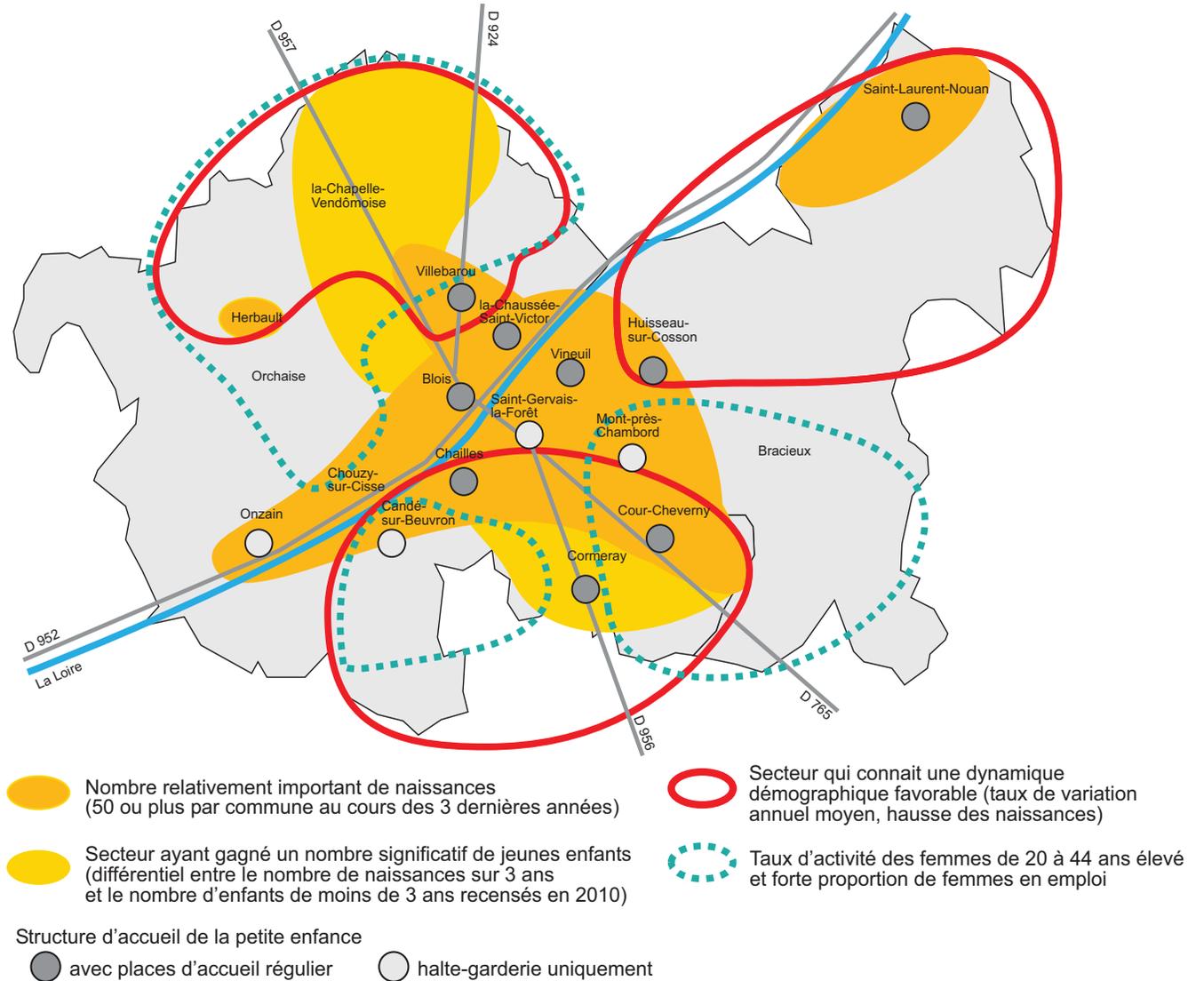
> Le nombre de naissances est important à Blois, le long de l'axe ligérien et le long de l'axe Villebarou - Cour-Cheverny. Les structures d'accueil collectif y sont presque toutes regroupées.

> Dans les communes situées au nord de Blois, **autour de la Chapelle-Vendômoise et au sud, jusqu'à Chitenay, Cormeray**, on constate l'**installation de familles avec très jeunes enfants** qui viennent « gonfler » l'effectif des moins de 3 ans. Globalement, ces portions de territoire connaissent un certain **dynamisme démographique**, que l'on observe également dans le secteur de Saint-Laurent-Nouan à Huisseau-sur-Cosson.

> On note par ailleurs un **taux d'activité féminin plus élevé** dans les secteurs de **Bracieux**, au **sud de Chailles** et dans toute la partie **Nord - Nord-Ouest du Pays**.

> L'**axe Villebarou / La Chapelle-Vendômoise** a la particularité de cumuler l'ensemble des facteurs traduisant des **besoins accrus en accueil de la petite enfance** qui devraient se maintenir dans les prochaines années. Cependant **une seule structure** d'accueil collectif y est localisée : le multi-accueil de Villebarou, **saturé**, qui déclare la **liste d'attente la plus importante** du territoire.

Les besoins en accueil de la petite enfance : éléments de synthèse



D'après sources : Conseil général, service PMI - Insee, Etat Civil et RP 2010, exploitation principale - Enquête Observatoire mai - septembre 2013

Afin de repérer les secteurs carencés, des territoires ont été définis à partir de l'organisation locale : principales habitudes de déplacements de la population, aire d'attraction des structures, périmètres des relais d'assistants maternels, contrats enfance-jeunesse, etc.

Ces territoires permettent alors de calculer des taux de couverture plus pertinents.

> Globalement, le **Loir-et-Cher figure au 15^e rang des départements de métropole les mieux pourvus pour l'accueil des jeunes enfants**¹ en raison d'un **maillage d'assistantes maternelles relativement dense sur tout son territoire**. Le Loir-et-Cher se classe ainsi au 8^e rang national pour ce mode d'accueil alors que son taux d'équipement en accueil collectif est faible (72^e rang).

> En Pays des Châteaux, les secteurs les plus éloignés de l'agglomération blésoise disposent en effet d'un réseau d'assistantes maternelles souvent étoffé, qui permet de compenser l'absence d'offre d'accueil dans des structures collectives.

> **L'offre globale d'accueil apparaît moins satisfaisante** dans deux territoires :

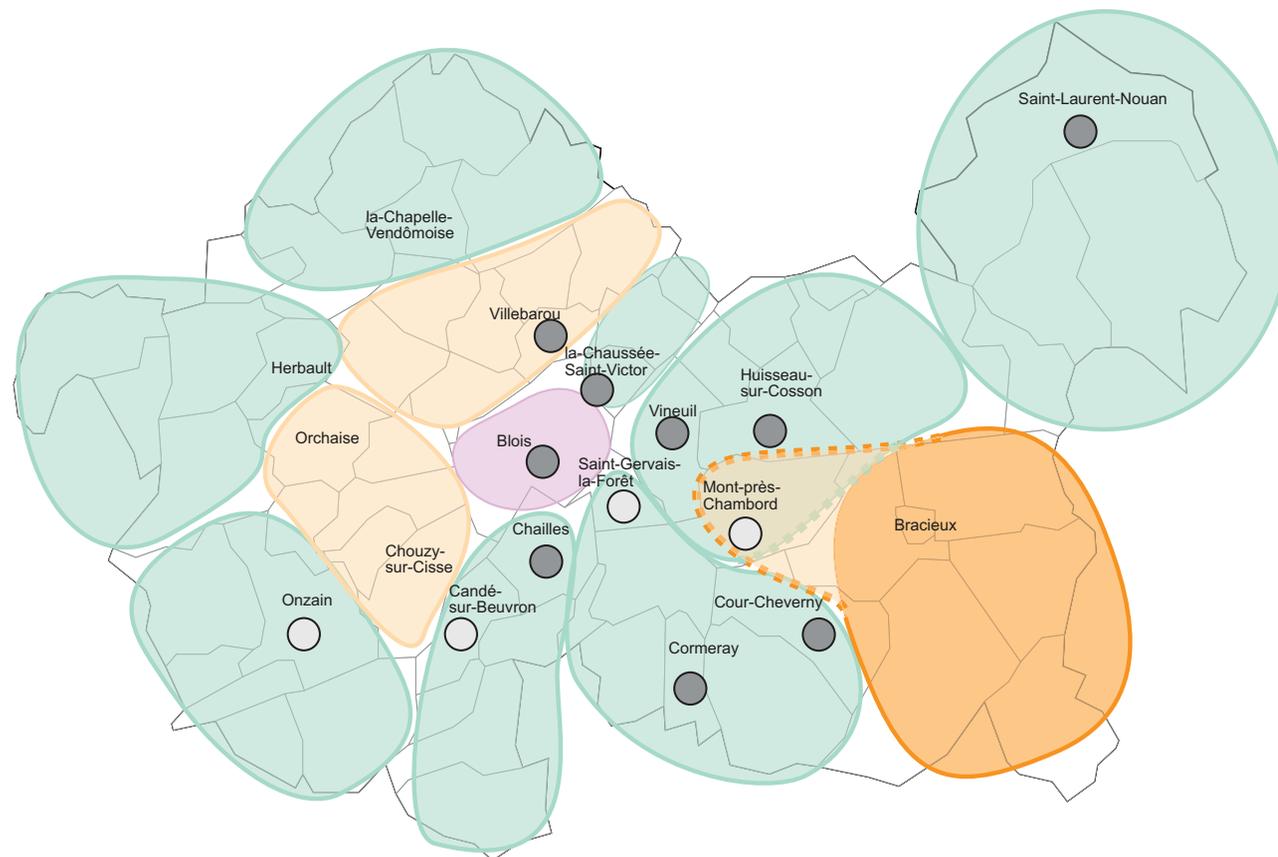
- la **ville de Blois**, qui propose plus de **230 places** d'accueil régulier en **structure collective, toutes occupées** par des jeunes enfants (blésois pour la quasi-totalité). Les places en accueil occasionnel sont également saturées. Le **taux d'activité des femmes** est par contre le plus **faible** du territoire (80 %) et seulement **62 %** des femmes âgées de 20 à 44 ans sont **en emploi**. La municipalité indique que des **places restent vacantes chez les assistantes maternelles**.

- le **secteur de Bracieux** où le **taux d'activité des femmes est élevé**. Notons que ce secteur compte peu de jeunes enfants (moins de 130). Les familles des communes du nord (Bracieux et Tour-en-Sologne principalement) recourent également pour partie à la halte-garderie ou aux assistantes maternelles de Mont-près-Chambord. Cette commune n'a pas été comptabilisée dans ce secteur en raison de ses liens étroits avec Huisseau-sur-Cosson (RAM, contrat enfance jeunesse entre les 2 communes, mutualisation pour les structures d'accueil collectif) et avec Vineuil (fréquentation des assistantes maternelles par les familles de Mont notamment).

> Les **périphéries nord et ouest de la ville** sont plus **faiblement dotées** que le reste du Pays. Dans ces secteurs, la proportion de femmes en emploi est également élevée et les structures d'accueil collective inexistante, hormis celle de Villebarou.

¹ Selon les travaux de la Caisse nationale d'allocations familiales : Calcul de la capacité d'accueil théorique en 2013 sur les données relatives à l'année 2011

Situation des secteurs géographiques à l'égard de leur capacité d'accueil des enfants de moins de 3 ans



Nombre de places en structure d'accueil collectif et chez les assistantes maternelles comparé au nombre de naissances entre 2010 et 2012 et au nombre d'enfants de moins de 3 ans (RP 2010)

- Secteur excédentaire en place d'accueil
 - Secteur légèrement déficitaire en place d'accueil
 - Secteur très déficitaire en place d'accueil
 - Particularité de Blois : faible taux de couverture en place d'accueil, faible proportion de femmes actives et de femmes en emploi
 - Commune partagée entre 2 secteurs différents
- Structure d'accueil de la petite enfance
- avec places d'accueil régulier
 - halte-garderie uniquement

D'après sources : Conseil général, service PMI 31/12/2012- Insee, RP 2010, exploitation principale

**Taux de couverture globale de l'accueil des moins de 3 ans et taux d'activité des femmes
par secteur géographique**

Secteur	Nb de communes	Nombre de naissances au cours des 3 dernières années (2010 - 2011 - 2012)	Nombre d'enfants de moins de 3 ans (RP 2010)	Taux de couverture en nb de places pour 1 000 naissances au cours des 3 dernières années	Taux de couverture en nb de places pour 1 000 enfants de moins de 3 ans en 2010	Taux d'activité des femmes de 20 à 44 ans (en %)	Part des femmes de 20 à 44 ans en emploi (en %)
Blois	1	2 206	1 884	593	695	77,9	61,6
Bracieux ¹	6	124	127	718	702	92,3	85,9
Chouzy - Orchaise	6	124	142	1 000	872	93,2	86,7
Villebarou	7	267	303	1 045	920	92,8	84,7
La Chappelle-Vendômoise	5	94	142	1 511	1 002	92,2	85,8
Vineuil - Huisseau - Mont	8	590	585	1 032	1 041	91,2	83,4
Saint-Gervais - Cour-Cheverny	7	400	412	1 103	1 070	91,5	83,6
Candé - Chailles	6	266	269	1 083	1 071	91,4	85,3
Onzain	6	192	215	1 276	1 135	88,3	77,2
Saint-Laurent-Nouan	4	219	228	1 183	1 138	90,5	81,0
Herbault	6	83	73	1 120	1 281	91,0	83,0
La Chaussée-Saint-Victor	3	161	140	1 441	1 659	91,3	82,6
Pays des Châteaux	65	4 726	4 521	870	909	85,9	74,5

Sources : Conseil général, service PMI 31/12/2012 - Insee, RP 2010, exploitation principale

¹ - En intégrant la commune de Mont-près-Chambord au secteur de Bracieux, le taux de couverture serait de 960 pour 1 000 enfants de moins de 3 ans.

- 3 -

L' **accueil de l'enfance
(de 3 à 10 ans)**

Répartition spatiale des enfants de 3 à 10 ans

> Le Pays dénombre **près de 12 200 enfants en âge d'être scolarisés en école primaire** (3 à 10 ans révolus), ce qui représente 9,8 % de sa population (proche du niveau départemental : 9,6 %). La situation est cependant contrastée au sein du Pays.

> Les deux communautés (Grand Chambord et Agglopolys hors Blois) présentent la même structure (3,8 % de 3-5 ans et 6,6 % de 6-10 ans, soit 10,4 % d'enfants en âge d'être scolarisés en primaire).

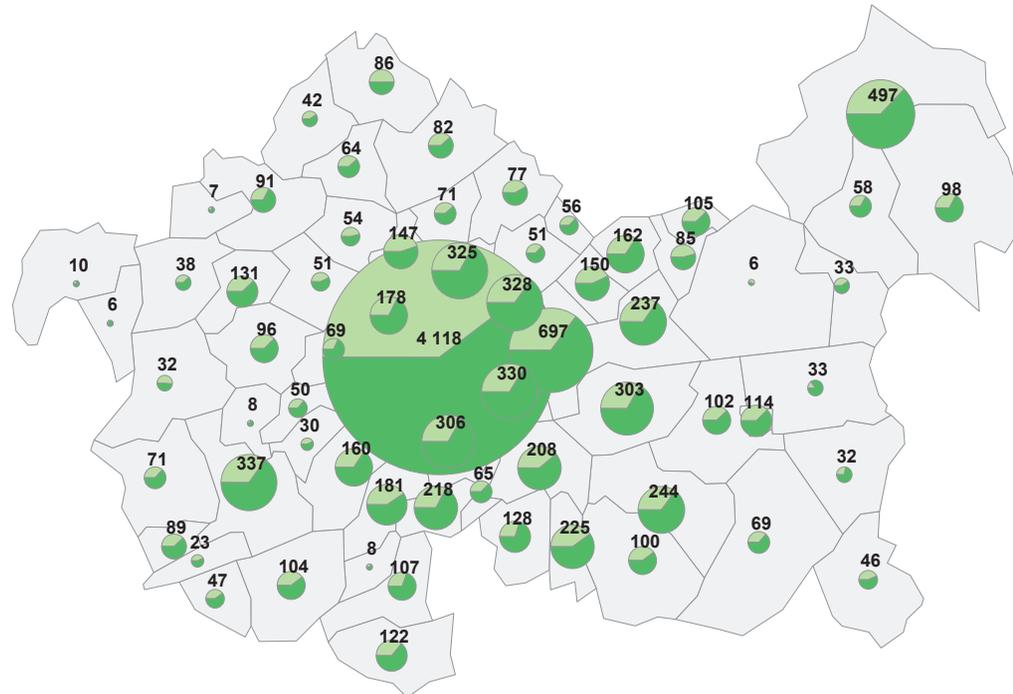
> À Blois, la proportion d'enfants en âge d'être scolarisés en maternelle (3-5 ans) est proche de celle observée sur les autres territoires. L'écart se creuse pour la tranche des 6-10 ans (1,3 point de moins).

> Entre le 1er janvier 2000 et le 31 décembre 2007, il est né plus de 5 500 enfants domiciliés à Blois ; en 2010, on en a perdu 1/4 (un peu plus de 4 100 enfants recensés âgés de 3 à 10 ans). On perd la même proportion sur les 2 tranches d'âges.

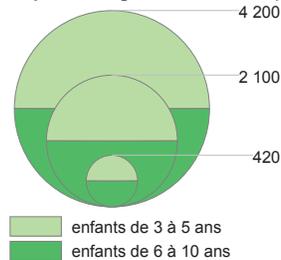
> Dans le même temps, le Grand Chambord et Agglopolys hors Blois, voient ces générations augmenter sur leur territoire (respectivement + 22 % et + 26 %).

> **Jusqu'en 2010** (derniers chiffres du recensement disponibles), Blois perdait de la population en âge d'être scolarisée au bénéfice des territoires environnants. Ce mouvement semble s'être inversé depuis. Les effectifs scolaires de Blois ont fortement augmenté en 5 ans (+ 6,6 %) alors qu'ils restent stable pour le reste du Pays (- 0,4 %).

Répartition de la population des 3 - 10 ans en 2010



Population âgée de 3 à 10 ans (en nb d'enfants)



Source : Insee - RP 2010 exploitation principale

> Quelques zones concentrent une forte proportion d'enfants de cette tranche d'âges. C'est notamment le cas au sud de Blois, de Chailles à Sambin et Cormeray : **8 communes comptent plus de 12 % d'enfants âgés de 3 à 10 ans.**

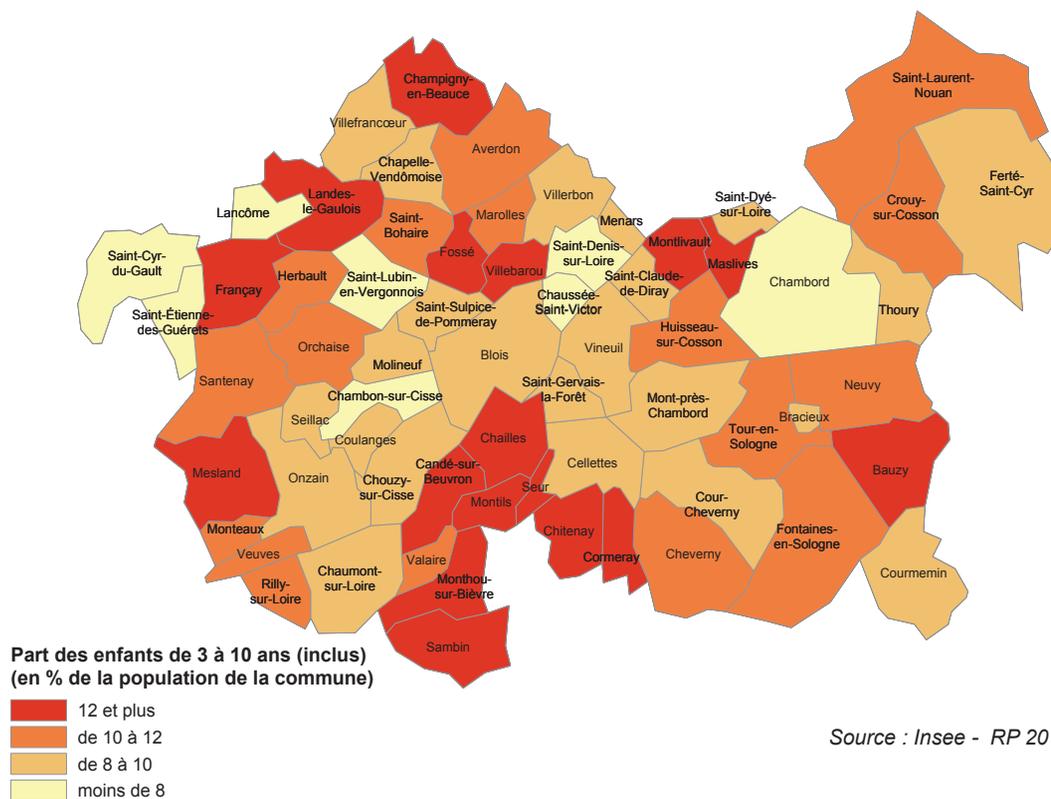
> **A Blois plus du quart des enfants âgés de 3 à 10 ans vivent dans une famille monoparentale** (un sur 10 dans le reste du territoire).

Enfants des familles (âgés de 3 à 10 ans) en 2010

	Nb d'enfants de 3 à 10 ans	Dont enfants de famille monoparentale (en %)
Blois	4 029	26,0
CA Agglopolys hors Blois	5 782	11,3
CC Grand Chambord	2 077	10,6
Pays des Châteaux	11 889	16,1
Loir-et-Cher	30 857	14,9

Source : Insee - RP 2010 exploitation complémentaire

Part des 3-10 ans dans la population des communes en 2010



Source : Insee - RP 2010 exploitation principale

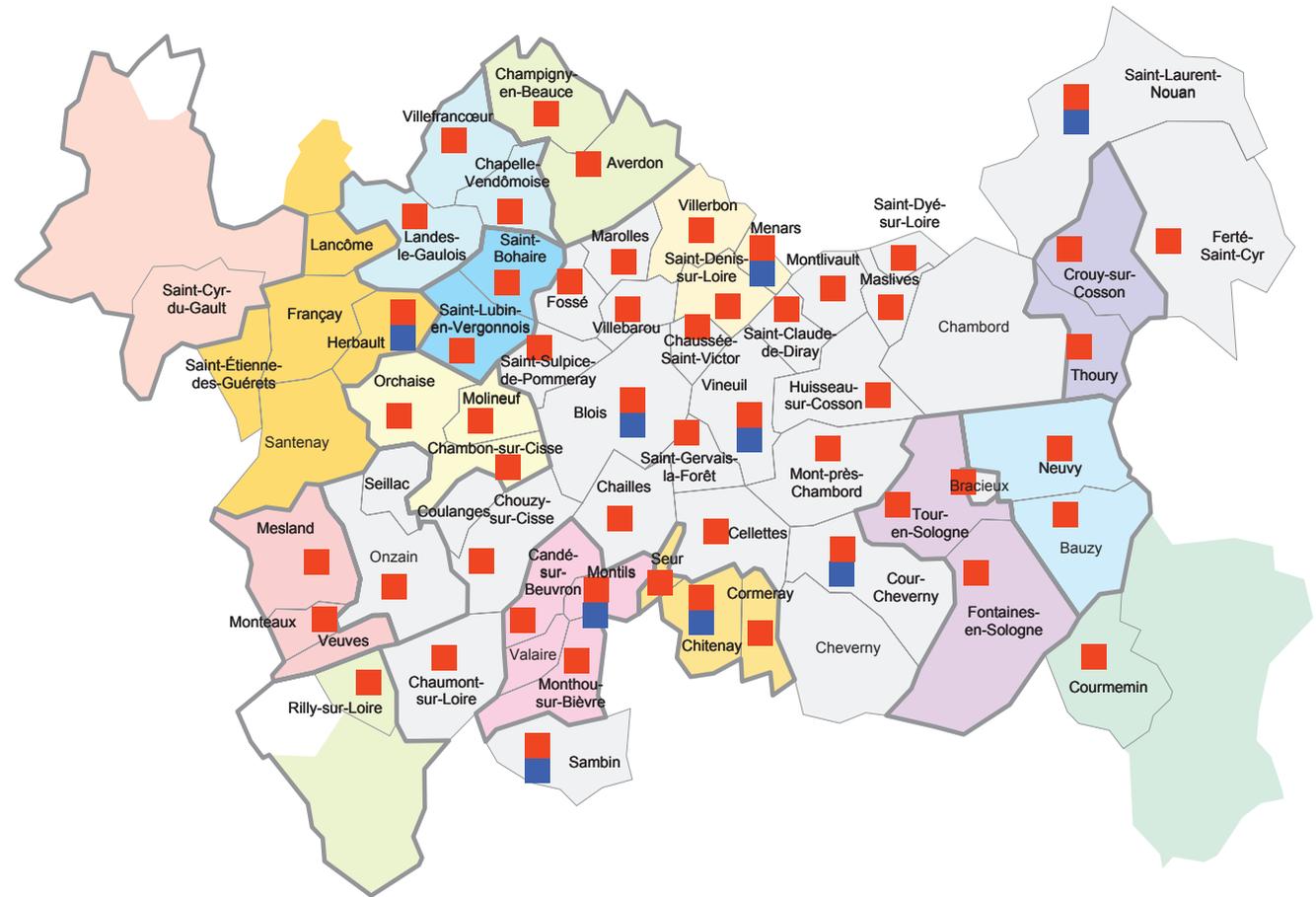
Population en âge d'être scolarisée en école primaire en 2010

	Population	Enfants de 3 à 5 ans		Enfants de 6 à 10 ans		Enfants de 3 à 10 ans	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Blois	46 492	1 637	3,5	2 481	5,3	4 118	8,9
CA Agglopolys hors Blois	57 466	2 168	3,8	3 783	6,6	5 950	10,4
CC Grand Chambord	20 517	778	3,8	1 352	6,6	2 129	10,4
Pays des Châteaux	124 475	4 582	3,7	7 615	6,1	12 198	9,8
Loir-et-Cher	330 079	11 895	3,6	19 915	6,0	31 810	9,6

Source : Insee - RP 2010 exploitation principale

Scolarité et mise en place de la réforme des rythmes scolaires

Ecoles, RPI et SIVOS du territoire en 2013



> **54 communes disposent d'au moins une école primaire** publique, parmi elles, 9 comptent également la présence d'une école primaire privée.

> Sur les 65 communes du Pays, **37 fonctionnent en** Regroupement pédagogique intercommunal, dit **RPI** (on en dénombre 13, le SIVOS de Maslives, Montlivault, St-Claude-de-Diray, St-Gervais-la-Forêt, Vigneuil ayant été dissout au cours de l'été 2013).

> Un syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) s'est le plus souvent adossé au RPI existant pour gérer :

- le transport des élèves (12 syndicats ont pris cette compétence),
- le personnel (11),
- l'accueil péri-scolaire (7),
- la restauration scolaire (6),
- ou assurer le fonctionnement matériel des écoles, l'entretien, l'achat de matériel et fournitures scolaires.

> Le SIVOS de Landes - la Chapelle - Villefrancoeur prend en charge les intervenants en sport et musique.

> Notons qu'aucun SIVOS ne couvre les RPI d'Herbault, Villerbon - Saint-Denis - Ménars et celui de Courmemin. Le SIVOS d'Onzain - Seillac, lui, existe en dehors d'un RPI.

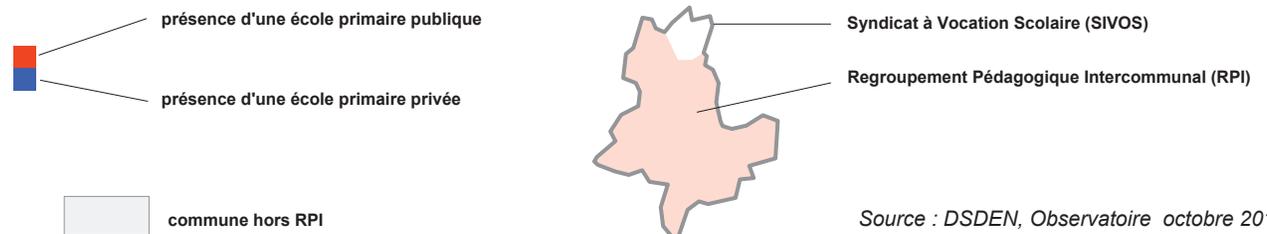
L'école primaire est le premier degré de l'enseignement. Elle est composée de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

L'école maternelle peut accueillir les enfants avant l'instruction obligatoire qui débute à 6 ans. Il s'agit d'une originalité du système français. Elle est le plus souvent organisée en petite, moyenne et grande section, en fonction de l'âge des enfants.

L'école élémentaire accueille les enfants scolarisés de 6 à 11 ans. Elle est mixte et gratuite si elle est publique. Elle comporte cinq niveaux : le CP, le CE1, le CE2, le CM1 et le CM2. Les locaux des écoles publiques appartiennent aux communes qui ont la charge de leur entretien.

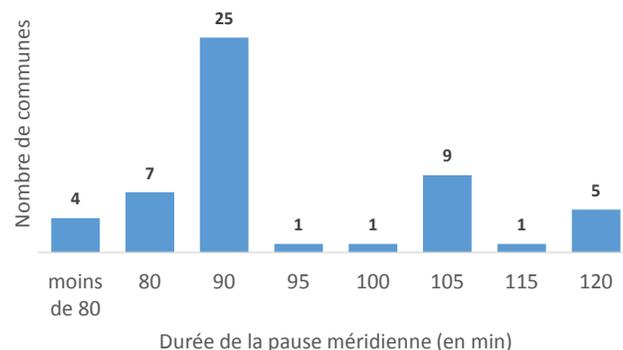
RPI : voir définition page 27

Les SIVOS ont pour objet la mutualisation des moyens des communes adhérentes pour tout ce qui est lié au fonctionnement scolaire (construction, équipement et fonctionnement du groupe scolaire, fonctionnement des services de cantine, garderie, et autres services périscolaires, transports scolaires...). Ils exercent, de façon hétérogène, tout ou partie des compétences décrites.



Source : DSDEN, Observatoire octobre 2013

Répartition des communes du territoire selon la durée de la pause méridienne dans leurs écoles en 2013



Source : Enquête Observatoire mai - septembre 2013

La pause méridienne correspond à la coupure du midi entre 2 séances d'apprentissage ou d'activité, et notamment au temps consacré au repas de midi.

> En moyenne, la pause méridienne dans les écoles du Pays dure 92 minutes.

> La moitié des communes ont instauré une pause méridienne de 90 minutes (minimum prévu dans la réforme des rythmes scolaires). Elle est plus courte dans 2 communes sur 10, plus longue dans 3 sur 10.

> Lorsque la pause méridienne est plus courte, il est envisagé de l'allonger une fois sur deux (à noter que la question a pu être mal comprise et la durée indiquée peut parfois correspondre à la pause hors temps du repas).

> Seules deux communes envisagent une réduction de cette période : Bauzy et Neuvy pour lesquelles cette coupure du midi dure 2 heures (maximum enregistré lors de l'enquête).

> De nombreuses communes n'avaient pas encore arrêté de décision concernant la question de la modification de la durée de la pause méridienne au moment de l'enquête (printemps / été 2013).

➔ Voir les éléments actualisés début 2014 page 58

La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Un décret précise le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire, à l'intérieur duquel des adaptations locales seront possibles.

Les grandes lignes de la réforme : un cadre national exigeant qui favorise les ambitions éducatives des territoires

Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires du 24 janvier 2013 fixe de nouveaux principes, qui devront être mis en œuvre à la rentrée 2013 : l'étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur **neuf demi-journées, incluant le mercredi matin** ; une journée de classe de maximum 5 heures 30 et une demi-journée de maximum 3 heures 30 ; **une pause méridienne de 1 heure 30 au minimum**. À titre d'exemple, l'ajout de 3 heures de classe le mercredi matin permettra d'alléger les autres journées en moyenne de 45 minutes.

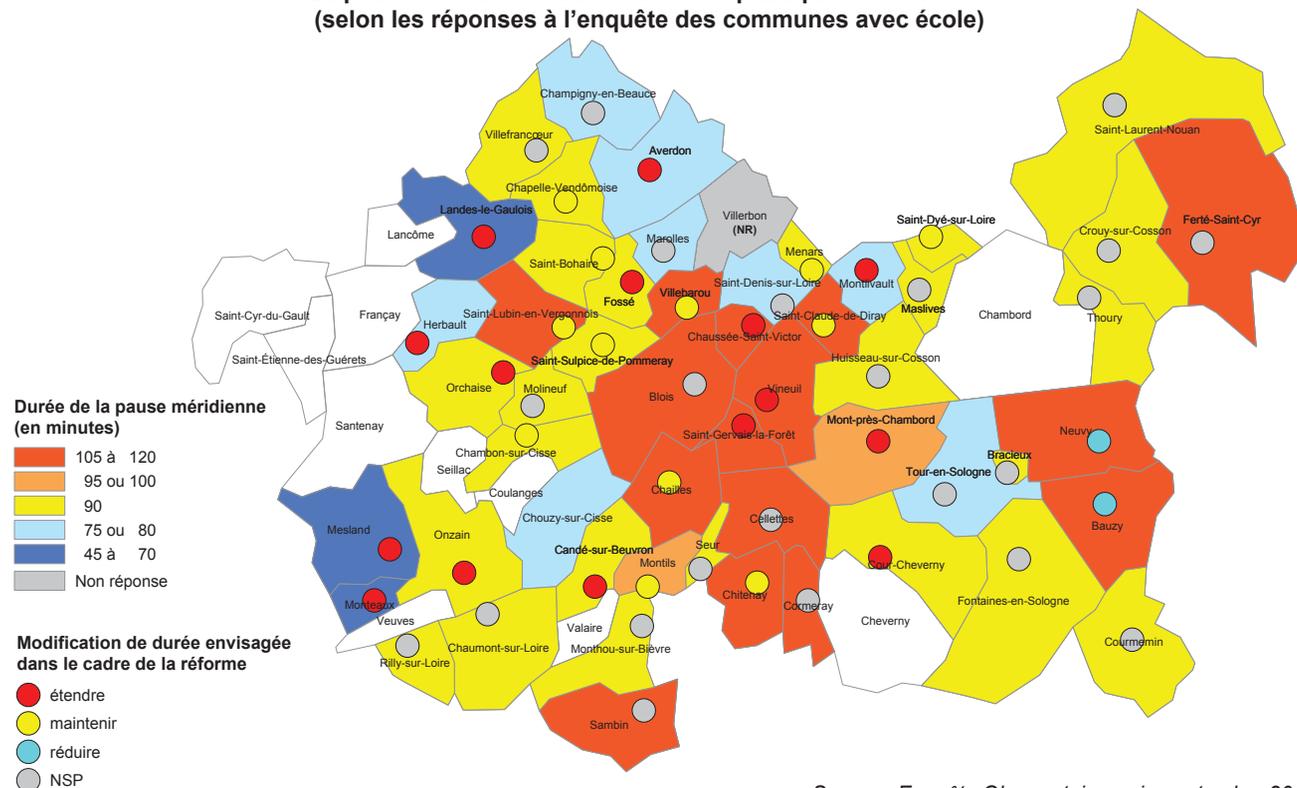
Des activités pédagogiques complémentaires aux heures d'enseignement seront organisées en groupes restreints afin d'aider les écoliers rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'accompagner le travail personnel des autres élèves ou de mettre en place une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.

Des déclinaisons locales seront possibles à l'intérieur du cadre réglementaire national afin de prendre en compte les contraintes et les atouts des différents territoires et de permettre à ces derniers de mener à bien leurs ambitions éducatives.

Un certain nombre de **dérogations – notamment le choix du samedi matin au lieu du mercredi matin –** pourront être accordées. L'intérêt des élèves étant la priorité absolue, ces dérogations devront être justifiées par les particularités du projet éducatif territorial et présenter des garanties pédagogiques suffisantes.

Source : <http://www.education.gouv.fr/>

La pause méridienne dans les écoles publiques du territoire (selon les réponses à l'enquête des communes avec école)



Source : Enquête Observatoire mai - septembre 2013

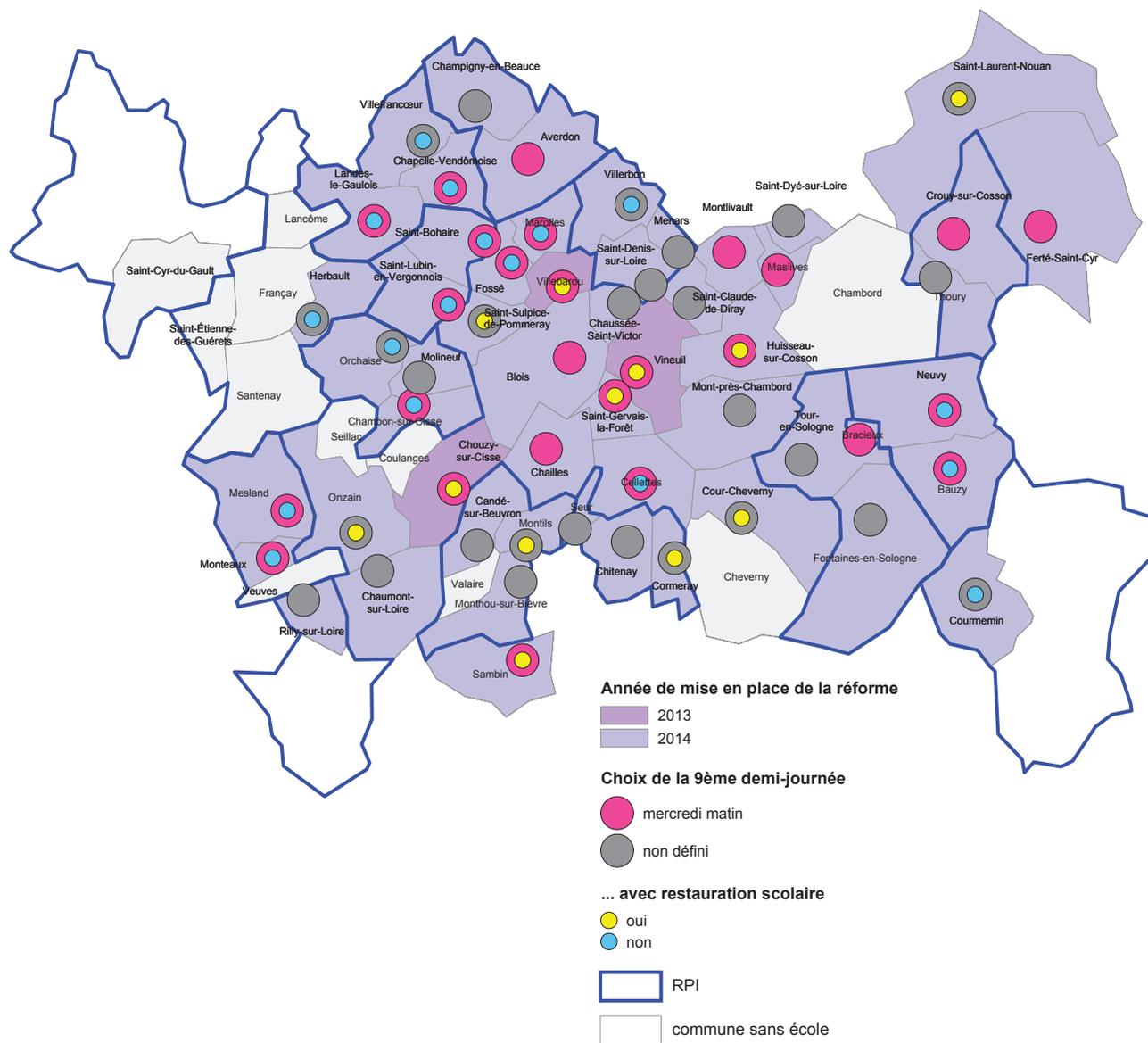
> Seules **3 communes** du Pays ont mis en place la réforme à la rentrée de septembre 2013. Elles ont opté pour la 9^{ème} demi-journée d'enseignement le **mercredi matin**. Leurs **restaurants scolaires fonctionnent le mercredi midi** mais à **Villebarou**, il est **exclusivement réservé aux enfants inscrits au centre de loisirs**.

> **Aucune commune n'avait fait le choix du samedi matin au moment de l'enquête** et la moitié s'étaient déjà orientées vers le mercredi matin.

> Plusieurs communes ont conditionné l'accès au service de restauration scolaire à la fréquentation de l'accueil de loisirs, comme à Villebarou (Cellettes, Saint-Sulpice, Les Montils).

> La quasi totalité des communes qui se sont prononcées en faveur de la mise en place de ce service possèdent un accueil de loisirs fonctionnant le mercredi. Seule **Commeray** (qui ne propose pas d'accueil de loisirs ce jour-là) ouvrirait son restaurant scolaire (seulement si le choix se portait sur le mercredi matin).

Mise en place de la réforme des rythmes scolaires : Choix de la 9^{ème} demi-journée d'enseignement et service de restauration scolaire associé (selon les réponses à l'enquête des communes avec école)



Source : Enquête Observatoire mai - septembre 2013

Les contraintes liées à la restauration scolaire et au transport (selon les réponses à l'enquête des communes avec école)

> La moitié des communes évoque des contraintes liées au transport ou à la restauration scolaire.

> Elles sont ressenties différemment selon les municipalités. Sur un même RPI avec mise en place de la réforme à l'identique, ce qui apparaît comme contraignant dans une commune peut ne pas l'être dans la commune voisine.

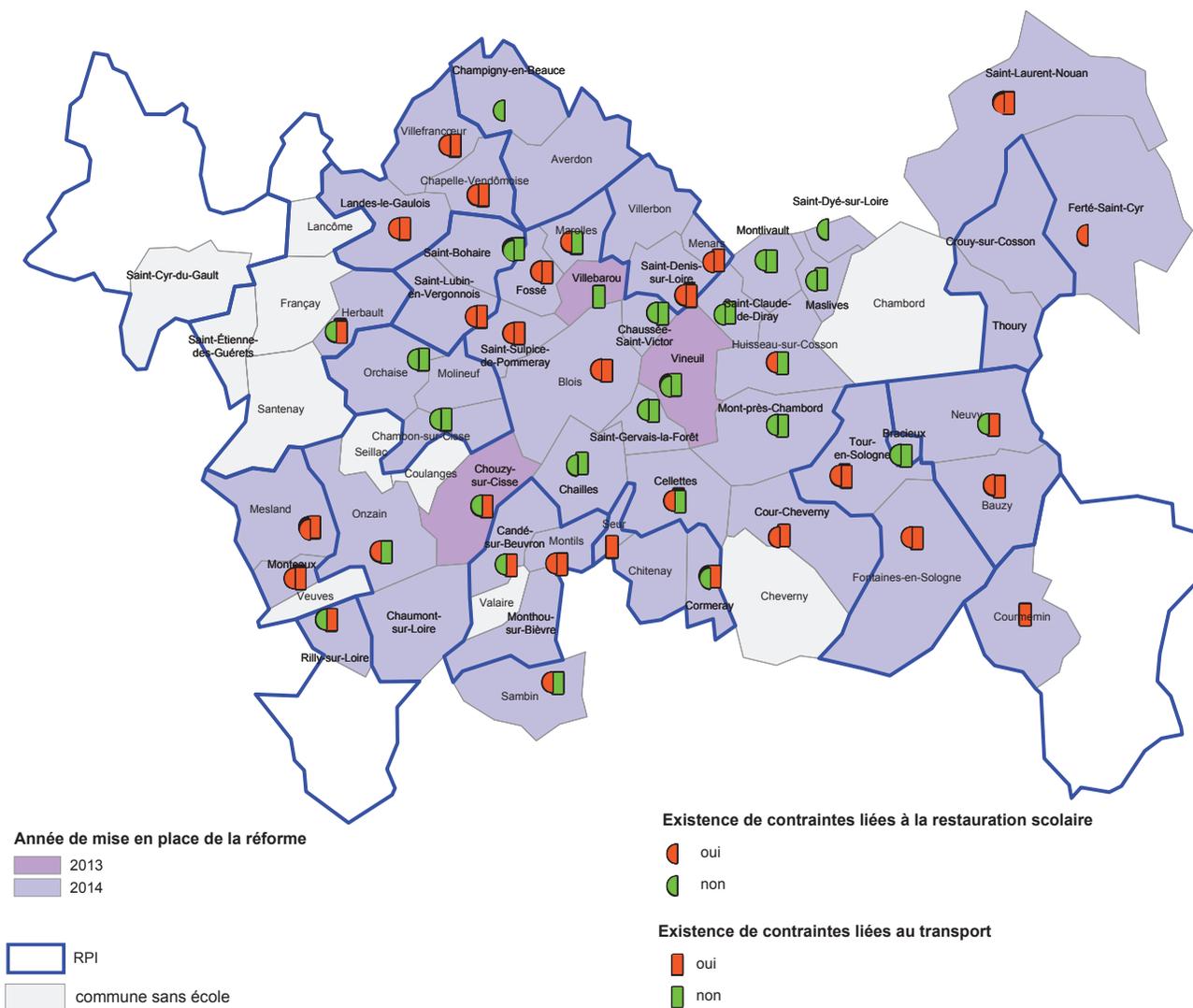
> La première **contrainte** évoquée est **d'ordre financier** que ce soit le fait de la **mise en place d'un jour supplémentaire de transport scolaire** (évoqué **1 fois sur deux**) ou de la **charge supplémentaire en personnel d'encadrement**, aussi bien pour le transport que pour la restauration scolaire (**1 fois sur 3**). L'autre contrainte relative au **transport** qui ressort de l'enquête est liée aux **horaires** (temps imparti pour accéder aux lieux de restauration, aux accueils de loisirs, adaptation au ramassage scolaire qui fonctionne en RPI).

> Pour les communes ou SIVOS qui gèrent déjà le transport scolaire, la contrainte du coût supplémentaire est induite par la mise en place de la 9^{ème} demi-journée d'enseignement à laquelle peut s'ajouter un transport vers un accueil de loisirs. Des projets de convention sont évoqués.

> Certaines communes qui ne disposent pas d'accueil de loisirs envisagent une mutualisation avec des communes proches : Fossé avec Saint-Sulpice par exemple. Cette nouvelle organisation impose la mise en place d'un transport supplémentaire.

> D'autres collectivités qui ne géraient pas de transport scolaire peuvent avoir à le **mettre en place spécifiquement pour cette demi-journée**. C'est le cas par exemple à **Blois** lorsque le **lieu de restauration diffère de celui de l'accueil de loisirs**.

> **23 communes** ont indiqué des **contraintes liées à la restauration scolaire**. Outre le coût du fonctionnement du restaurant et des besoins en personnel encadrant évoqués plus haut, la **non mise en place de la restauration scolaire dans certaines écoles ouvertes le mercredi induit parfois l'accueil dans les restaurants scolaires de communes proches**. Se pose alors la **question de la capacité d'accueil des restaurants collectifs** qui fonctionneront (certains conditionnent l'accès à la cantine à la fréquentation de l'accueil de loisirs) mais aussi du temps imparti entre la fin de la matinée d'enseignement et le début du service de la cantine. **La question de la restauration scolaire est souvent étroitement liée à celle du transport.**



Source : Enquête Observatoire mai - septembre 2013

> Au moment de l'enquête, la plupart des communes en étaient au stade de la réflexion et n'avaient pas encore proposé de créneaux horaires pour la mise en place des temps d'activité périscolaire (dits TAP).

> Les 16 communes ayant répondu envisagent un créneau l'après-midi et plutôt en fin de journée (après 15h00). Seule Saint-Dyé-sur-Loire propose le début d'après-midi. En plus des 30 minutes à la fin des 4 journées «pleines», Villebarou a mis en place 1 heure de TAP le mercredi de 11h00 à 12h00.

> Il y a une **grande diversité des modalités de mise en place des TAP sur le territoire avec parfois des propositions différentes au sein d'un même RPI** (La Chappelle-Vendômoise - Villefrancoeur - Landes-le-Gaulois).

> **La plupart des communes proposeraient la gratuité** de ces TAP (13 sur les 17 ayant répondu à l'item).

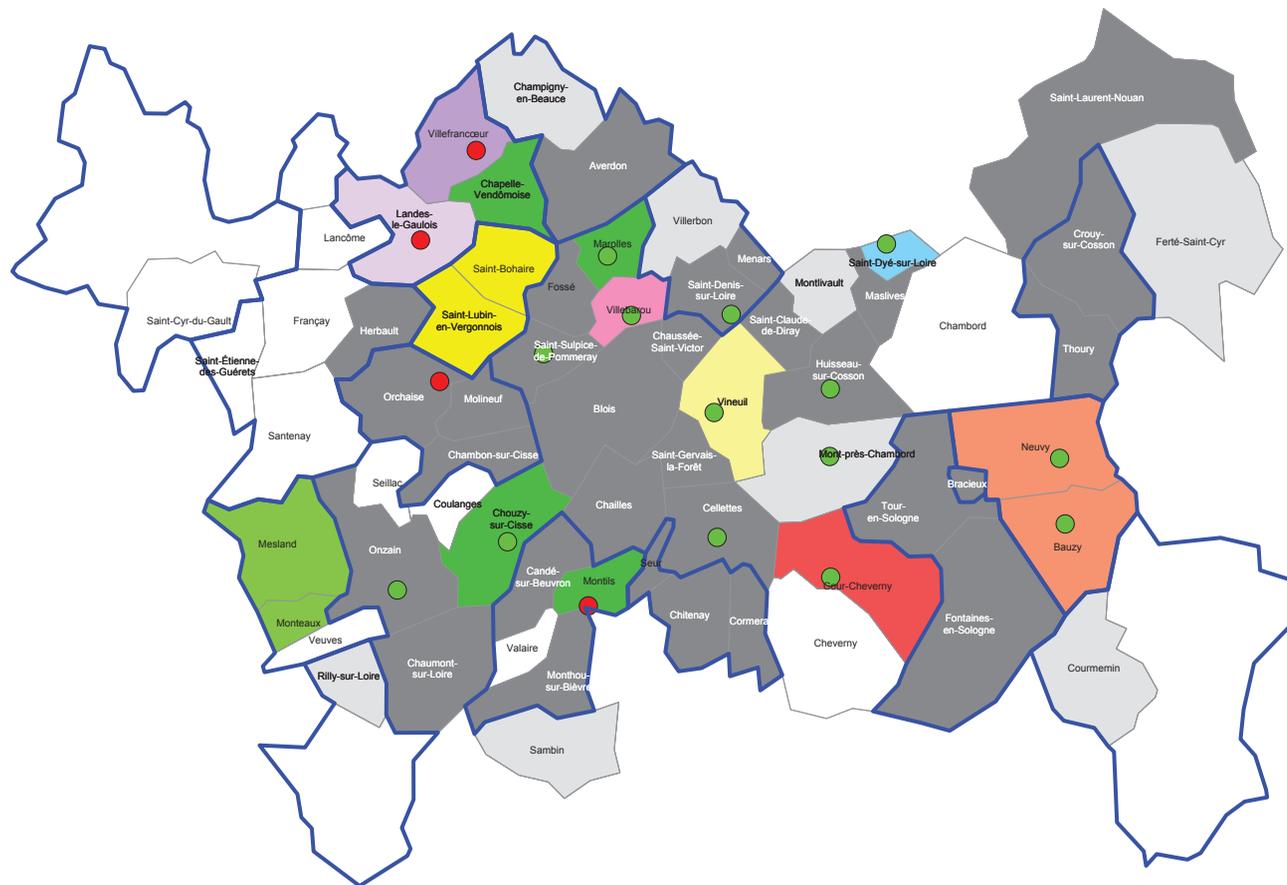
> La commune de Chouzy-sur-Cisse indique un projet de création d'ateliers éducatifs.

> Globalement, outre la question des coûts supplémentaires, les principales difficultés de mise en oeuvre de la réforme évoquées lors de l'enquête sont **l'absence de locaux permettant le bon déroulement de ces activités** (cité par **une douzaine de communes**) et la **difficulté à recruter du personnel qualifié** sur le territoire pour des temps d'intervention relativement courts (**15 communes**). Quelques communes s'interrogent sur les possibilités de former une partie de leur personnel.

Les temps d'activité périscolaire (TAP) sont des temps d'activités organisés et pris en charge par la commune en prolongement de la journée de classe. Ces activités visent à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc.

➔ Voir les éléments actualisés début 2014 page 59

Créneaux horaires envisagés pour la mise en place des temps d'activité périscolaire (TAP)



Créneaux horaires envisagés

- 13h30-14h15
- 15h30-16h15 hyp.1 15h45-16h30 hyp.2
- 15h30-16h30
- 15h45-17h
- 15h00 à 16h30 2 jours par semaine
- 2 créneaux successifs en priorité l'après-midi pour 2 classes différentes
- 3 créneaux différents pour 3 classes différentes avec priorité l'après-midi
- APC/TAP mercredi 11h-12h TAP lundi, mardi, jeudi et vendredi 16h-16h30
- après-midi
- fin d'après-midi
- non défini
- non réponse

Facturation des TAP envisagée (auprès des familles)

- oui
- non

Limite de RPI

commune sans école

Source : Enquête Observatoire mai - septembre 2013

> 13 communes ont déclaré avoir un PEDT (projet éducatif de territoire) en cours d'élaboration ; 9 d'entre elles étaient déjà dotées d'un projet éducatif communal ou intercommunal.

> D'autres communes (7 dont Blois) s'appuieront sur un projet éducatif déjà en place.

> La plupart des communes déclarent rencontrer des difficultés dans l'élaboration de ce projet éducatif.

Un outil pour la mise en œuvre de la réforme : le projet éducatif territorial

Le projet de loi pour la refondation de l'École prévoit que les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT).

Le PEDT est élaboré à l'initiative de la collectivité territoriale et associe à cette dernière l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : administrations de l'État concernées (éducation nationale, sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative, culture, famille, ville...), associations, institutions culturelles et sportives, etc.

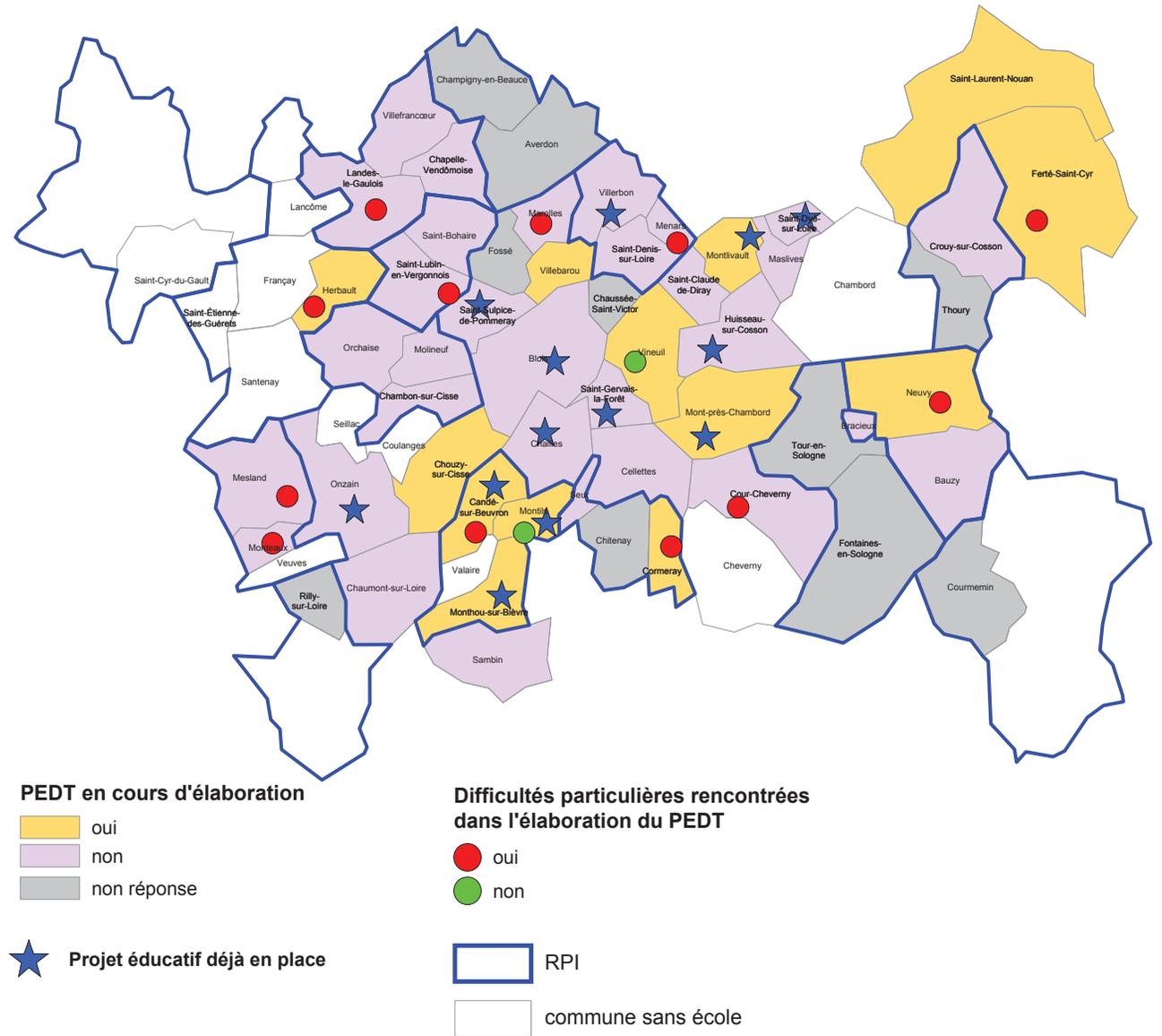
Son but est de tirer parti de toutes les ressources du territoire et de créer des synergies pour garantir une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire et offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

L'élaboration des PEDT dans les communes au cours des prochains mois pourra se fonder sur l'expérience de nombreuses collectivités territoriales qui ont déjà développé des initiatives partenariales pour organiser, autour du temps d'enseignement, des activités périscolaires. Les PEDT permettront donc, dans bien des cas, de formaliser et de renforcer l'engagement des différents acteurs.

Les services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale seront mobilisés pour constituer des équipes d'appui visant à favoriser la mutualisation des bonnes pratiques et à aider, avec les services d'autres ministères (comme le ministère de la jeunesse et des sports), les communes dans l'élaboration de leurs projets en matière périéducative.

Source : <http://www.education.gouv.fr/>

Elaboration du projet éducatif de territoire (PEDT)



Source : Enquête Observatoire mai - septembre 2013

Temps d'activité extrascolaire : ressources mobilisables

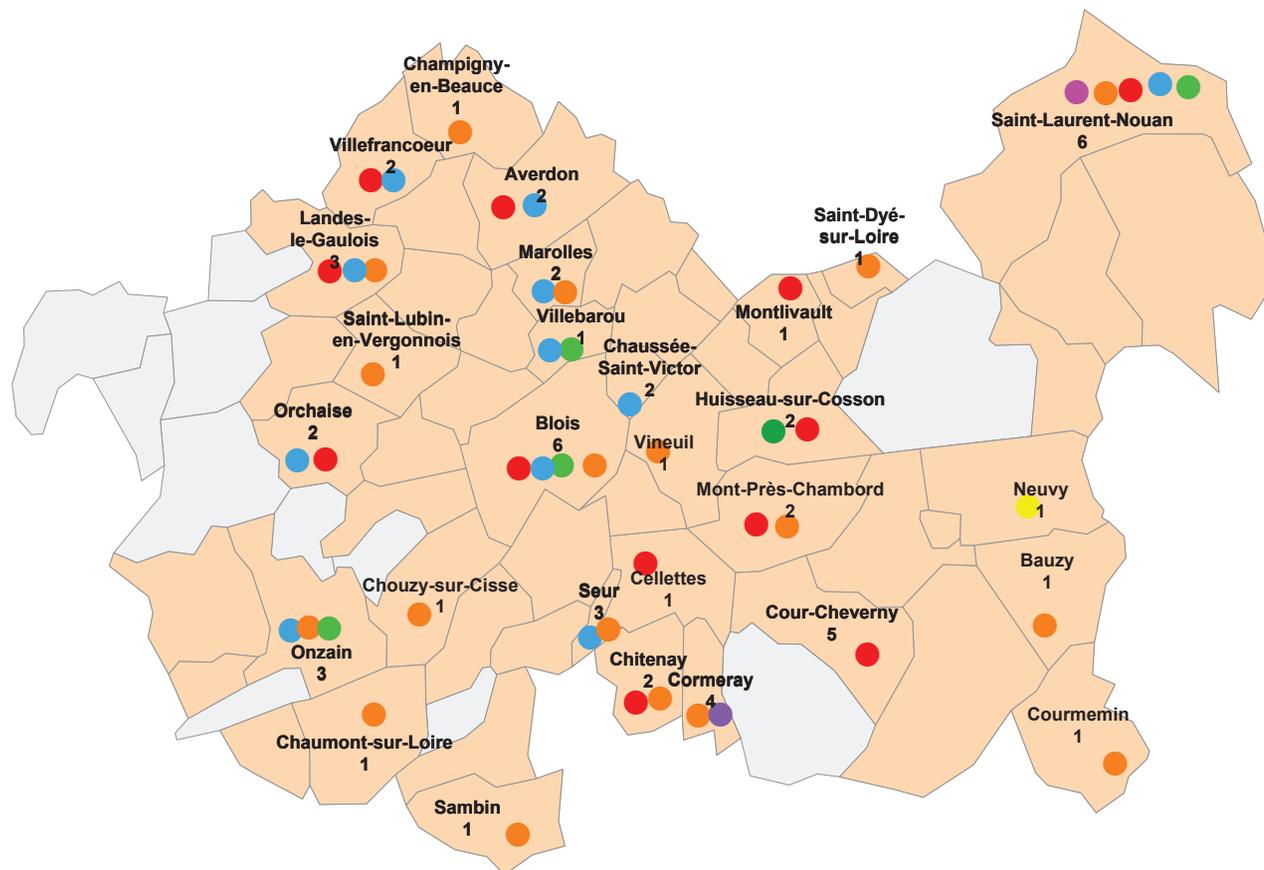
Les activités déjà en place en milieu scolaire faisant intervenir des structures ou associations

> Lors de l'enquête, 31 communes (parmi les 42 disposant d'une école publique) ont déclaré une ou des activités déjà mises en place dans le cadre scolaire.

> Ces activités sont principalement de la lecture (20 communes qui s'appuient sur leur bibliothèque ou point-lecture) du sport ou de la musique (respectivement pour 13 et 12 communes). Lorsqu'une activité sportive est mise en place, plusieurs structures ou associations peuvent intervenir.

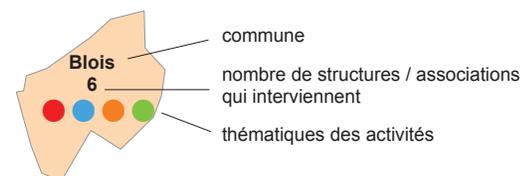
> Blois et Saint-Laurent-Nouan sont les communes qui déclarent le maximum de structures intervenantes.

> Seules 4 communes ont noté la nécessité d'un transport pour ces activités déjà existantes.



Activités déjà en place en milieu scolaire :

- musique
- sport
- lecture
- ludothèque
- théâtre
- environnement
- cirque
- histoire

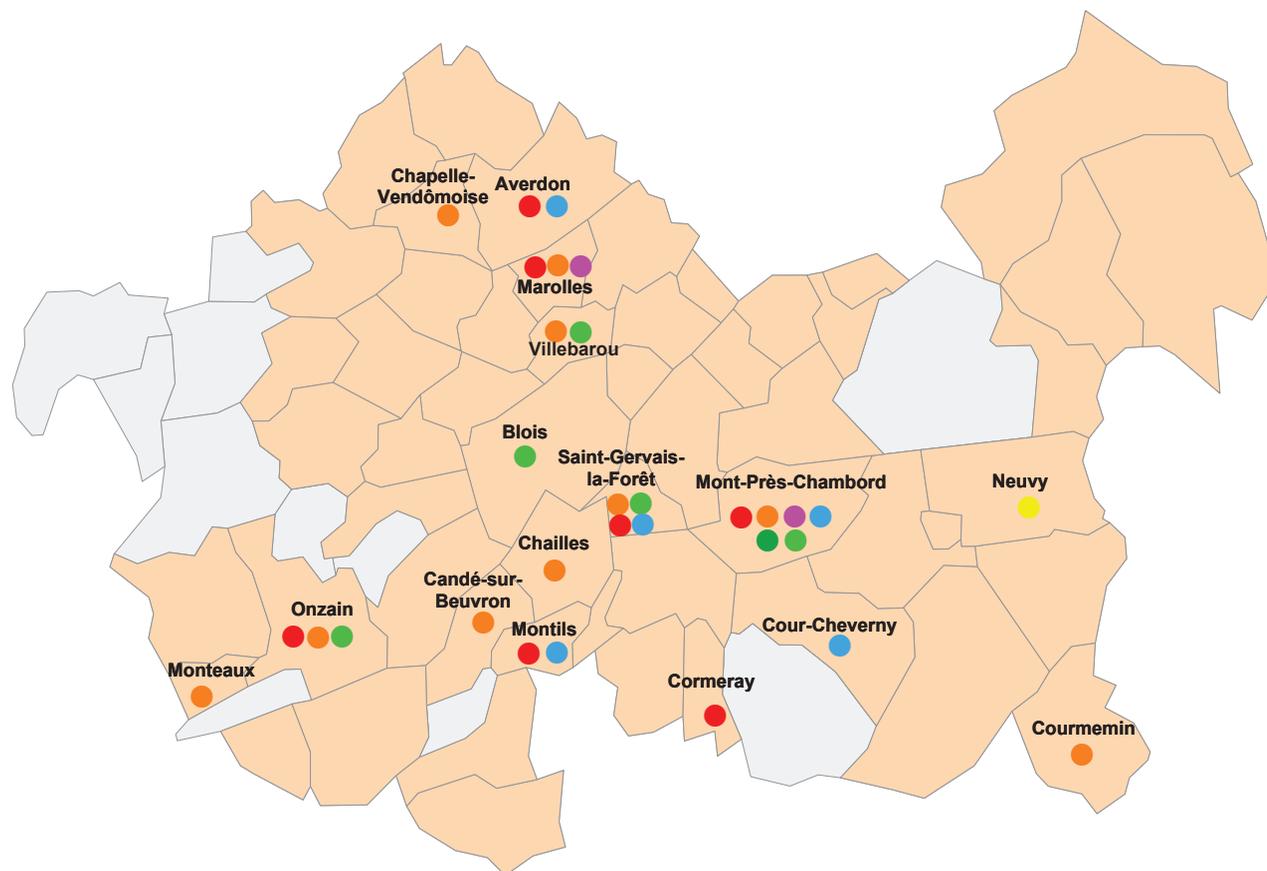


Source : Enquête Observatoire mai - septembre 2013

> À la question des activités qui pourraient être mises en place dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires, la majorité des communes concernées ne se sont pas prononcées et ont déclaré être dans une phase de consultation / réflexion sur ce sujet.

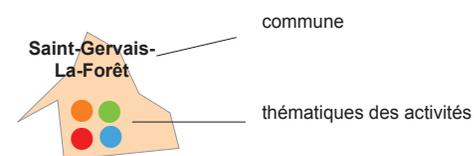
> Les résultats de cette partie de l'enquête sont donnés à titre d'information. En effet, les réponses ne semblent pas toujours cohérentes avec les informations fournies précédemment. Certaines activités en place n'ont pas été mentionnées comme envisagées dans le cadre de la réforme. On peut cependant imaginer que dans la majorité des cas, elles seront reconduites.

Interventions envisagées dans le cadre de la réforme



Activités envisagées dans le cadre de la réforme

- musique
- sport
- lecture
- ludothèque
- théâtre
- environnement
- histoire



Source : Enquête Observatoire mai - septembre 2013

> **24 communes** bénéficient d'un **contrat enfance jeunesse** volet jeunesse avec la CAF. Elles concentrent **71 % des enfants du territoire en âge d'être scolarisés à l'école primaire** (de 3 à 10 ans inclus).

> 4 contrats sont intercommunaux ; ils couvrent 10 communes.

Le contrat enfance jeunesse est un **contrat d'objectifs et de cofinancement** passé entre une Caf et un partenaire, qu'il s'agisse d'une collectivité territoriale, d'un regroupement de communes, d'une entreprise non éligible au crédit d'impôt famille ou d'une administration de l'Etat.

Sa finalité est de **poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans**.

Les deux objectifs principaux du contrat sont de **favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil** et de **contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société** par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Les financements consentis par la Caf concernent prioritairement les actions spécifiques à la **fonction d'accueil**. Ils doivent représenter au minimum 85% du montant de la prestation versée par la Caf. Sont d'abord concernés les actions bénéficiant d'une prestation de service ordinaire (conditionnée par l'application du barème national des participations familiales lorsqu'il en existe un).

Champ de l'enfance	Champ de la jeunesse
Accueil collectif, familial, parental (0-4 ans / 4-6 ans)	Centre de loisirs (vacances été / petites vacances / mercredi, week-end / périscolaire)
Lieu d'accueil enfants parents (Laep)	Accueil périscolaire
Relais assistantes maternelles (Ram)	Accueil jeunes déclaré DDCSPP
Ludothèque	Séjours vacances (été / petites vacances)
	Camps adolescents

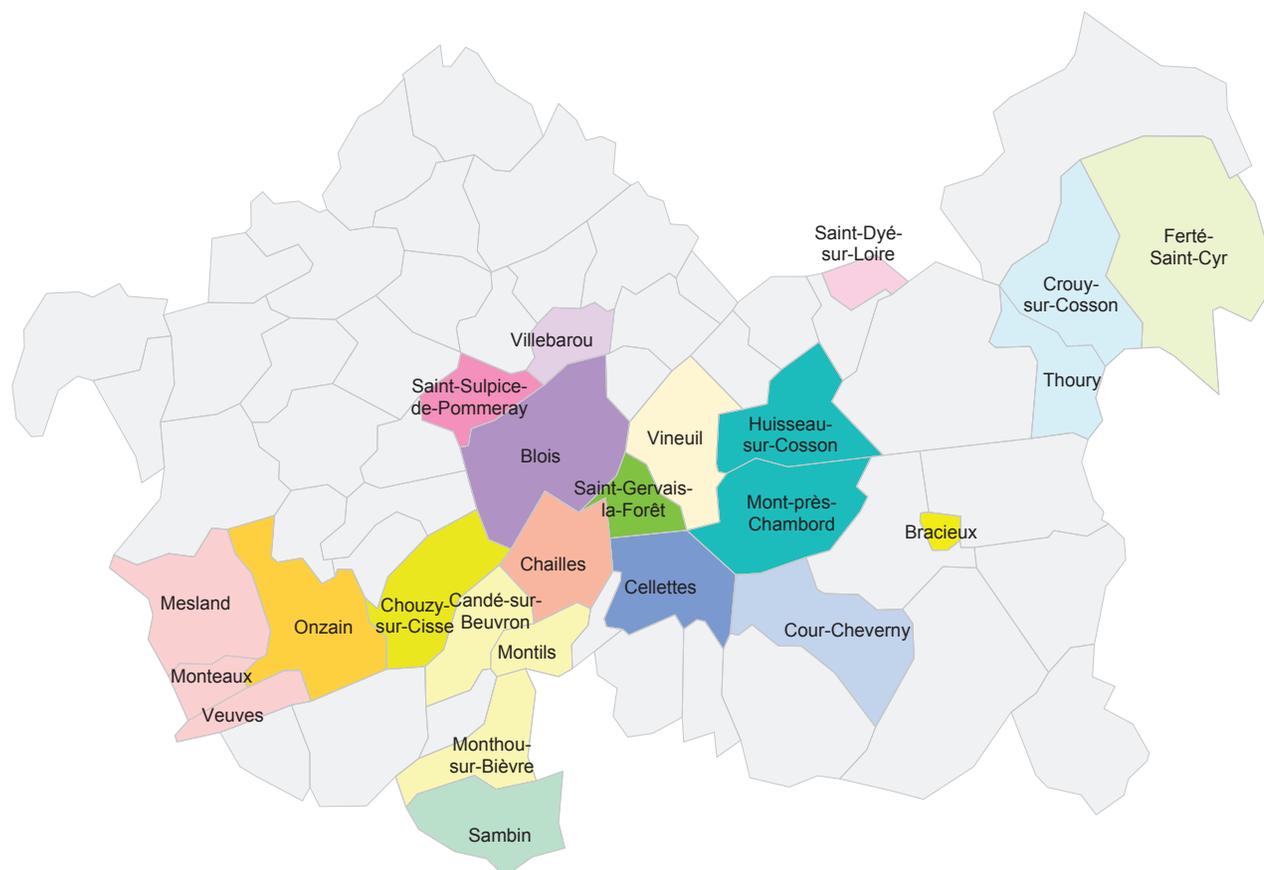
Un maximum de 15 % peut être affecté à la **fonction de pilotage** (les postes de coordinateur, les formations Bafa et Bafd, le diagnostic initial).

Le contrat est fondé sur **deux exigences principales : l'efficacité** (offrir une meilleure visibilité sur les actions et moyens à mettre en place) **et- l'équité territoriale et sociale** (la priorité donnée aux territoires et publics les moins bien couverts).

La **durée** du contrat est de **4 ans**.

Accueil péri-scolaire et accueil de loisirs des 3 à 10 ans

Les contrats enfance jeunesse CAF volet jeunesse



Contrats enfance jeunesse CAF volet jeunesse



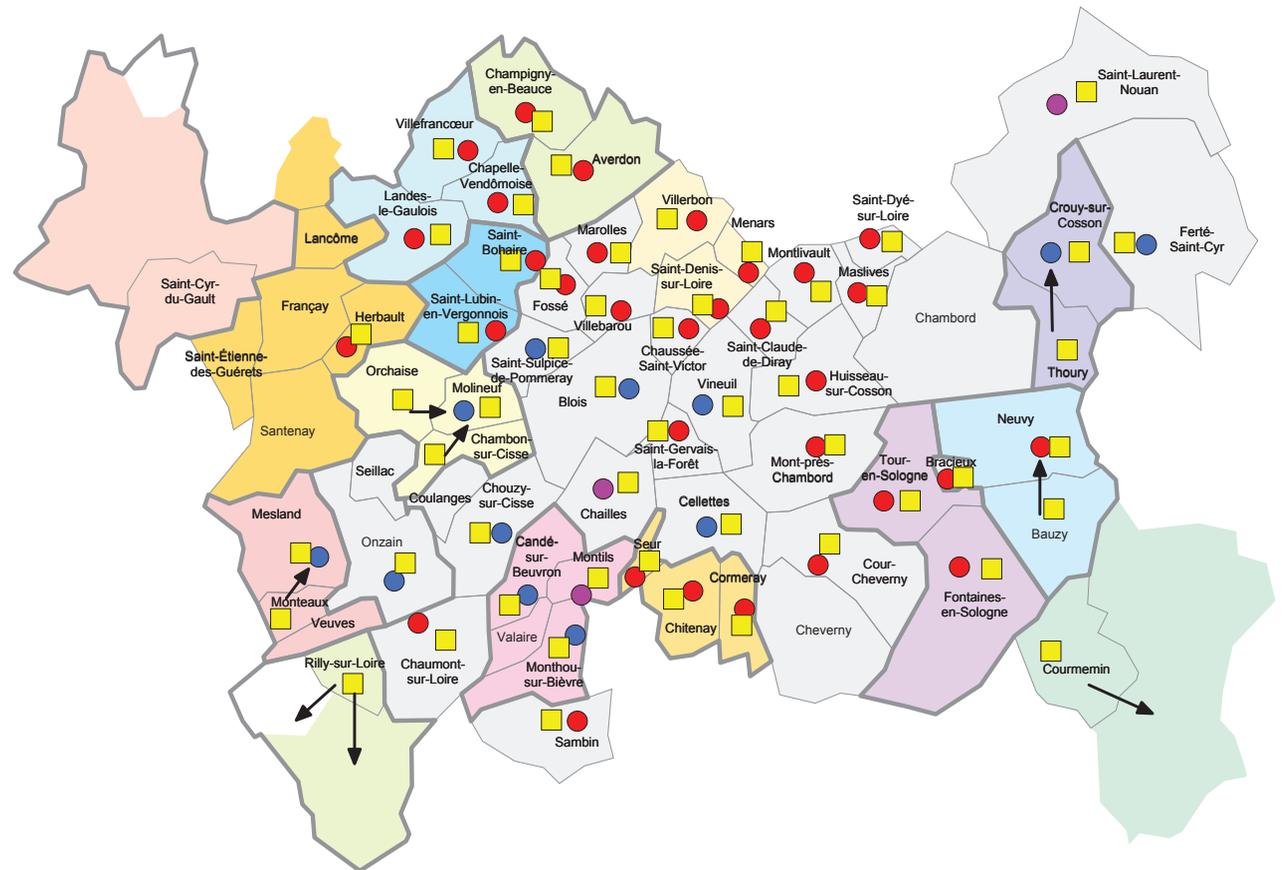
Source : CAF de Loir-et-Cher

Localisation et type d'accueil périscolaire sur le territoire

> **Toutes les communes** avec école offrent la possibilité d'un **accueil périscolaire** (avant ou/et après la journée de classe).

> La plupart du temps cet accueil se fait sur la commune où est localisée l'école (47 communes sur les 54 concernées). Plus rarement (pour 7 communes), l'accueil est mutualisé au niveau du RPI. (Chambon-sur-Cisse, Orchaise, Bauzy, Monteaux, Rilly-sur-Loire, Thoury et Courmemin).

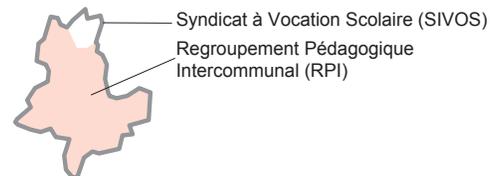
> On dénombre **32 communes** équipées d'une **simple garderie**, 15 communes proposent un accueil de loisirs déclaré à la DDCSPP (dont 3 qui combinent les deux types d'accueil périscolaire).



■ école publique

accueil périscolaire

- Garderie périscolaire (non déclarée à la DDCSPP)
- Accueil de Loisirs périscolaire (déclaré à la DDCSPP)
- Les deux



■ → ● possibilité pour les enfants de l'école d'être accueillis en périscolaire dans une commune voisine

■ commune hors RPI

Sources : DSDEN 2013, Enquête Observatoire mai - septembre 2013

L'organisateur d'un **accueil périscolaire** peut choisir de déclarer ou non son accueil en fonction du service qu'il souhaite rendre aux parents:

- Soit il opte pour un **accueil éducatif de loisirs** et le déclare;
- Soit il organise une **simple garderie** : surveillance d'un lieu avec ou sans mise à disposition de matériel pédagogique ; les activités proposées ont vocation à occuper les enfants, sans réflexion éducative préalable de la part de l'organisateur ni de l'équipe d'encadrement.

> **22 communes** possèdent un service d'**accueil de loisirs fonctionnant le mercredi**. Le Pays compte 28 structures pour une capacité d'accueil totale de **1 955 places** (soit 160 places pour 1 000 enfants âgés de 3 à 10 ans inclus).

> La ville de Blois gère 6 structures différentes (pour environ 500 places).

> Certaines communes qui ne disposent pas de ce service ont passé des **conventions avec des communes équipées**. Ce sont en réalité **31 communes qui bénéficient d'un accueil de Loisirs le mercredi** (Bauzy et Neuvy ont même conventionné avec 2 communes équipées : Mont-Près-Chambord et Bracieux).

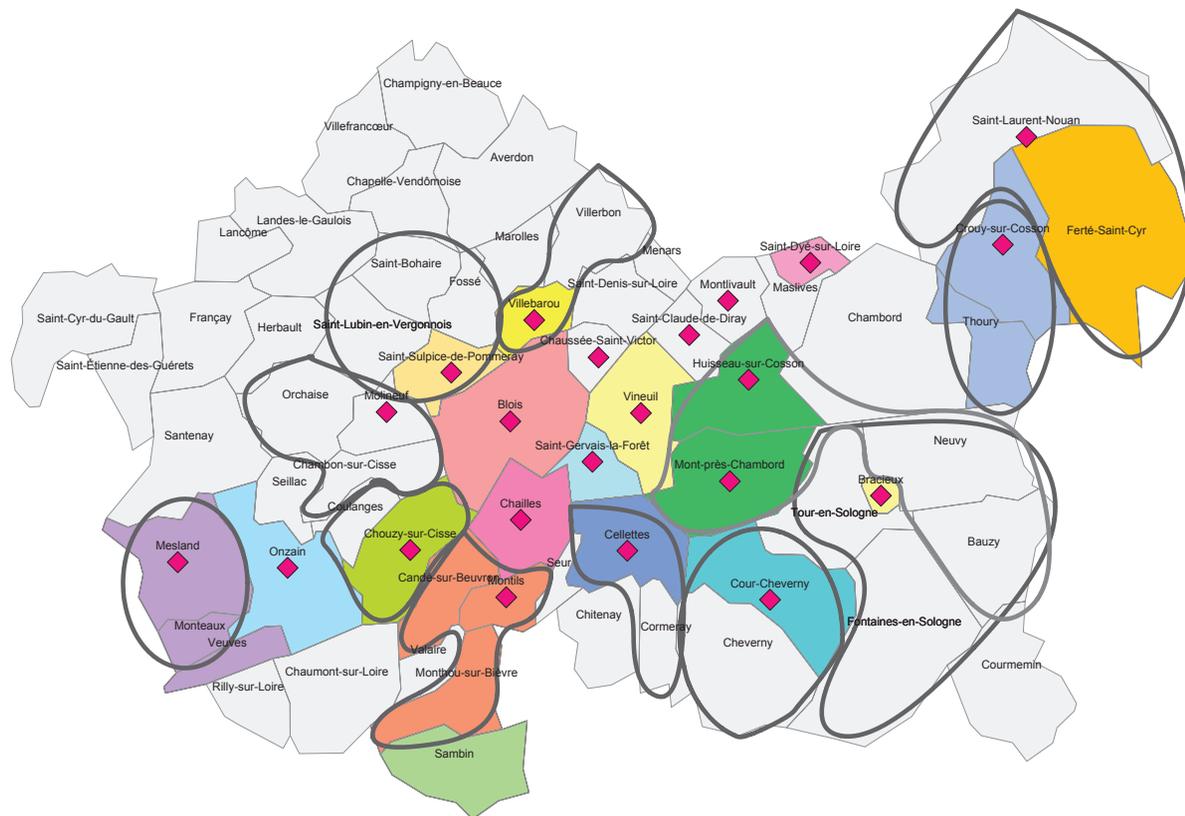
> La **frange nord-ouest** du territoire d'étude est **dépourvue** d'accueil de loisirs fonctionnant le mercredi.

> **8 communes** ont fait état de **difficultés rencontrées dans le recrutement de personnels** (4 pour le poste de directeur, 5 pour des postes d'animateurs, 1 pour des postes plus spécifiques : BPJEPS, diplômés professionnels).

> Sur les 22 communes qui proposent un service d'accueil de loisirs, **2 utilisent les salles de classe** : Cellettes et Molineuf. C'était également le cas d'Onzain au moment de l'enquête qui a, depuis, ouvert un nouveau bâtiment entièrement dédié à l'enfance jeunesse (Saint-Sulpice n'a pas répondu à la question).

> **Toutes les communes proposent un service de restauration collective via le restaurant scolaire.**

Les accueils de loisirs fonctionnant le mercredi sur le territoire



◆ Présence d'un accueil de loisirs fonctionnant le mercredi

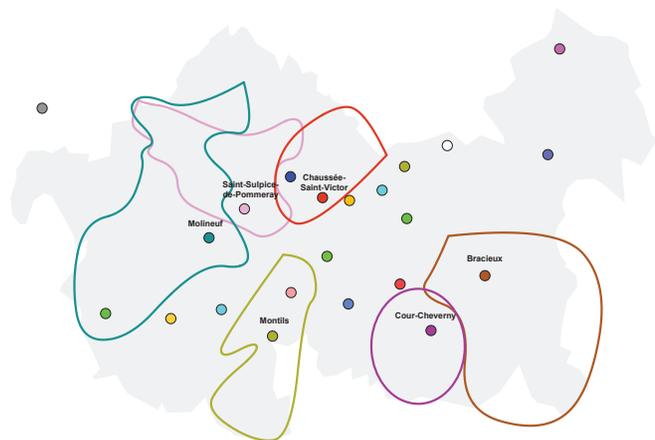
Les contrats enfance jeunesse CAF volet jeunesse

 Blois	 Cour-Cheverny	 Saint-Sulpice
 Bracieux	 Ferté-Saint-Cyr	 Sambin
 Candé - Les Montils - Monthou	 Mont - Huisseau	 SIVOS Crouy - Thoury
 Cellettes	 Onzain	 SIVOS Veuves - Monteaux - Mesland
 Chailles	 Saint-Dyé	 Villebarou
 Chouzy-sur-Cisse	 Saint-Gervais	 Vineuil



Mutualisation de service(s) entre communes dans le domaine de l'accueil de loisirs

Aires de forte attraction des accueils de loisirs fonctionnant le mercredi sur le territoire

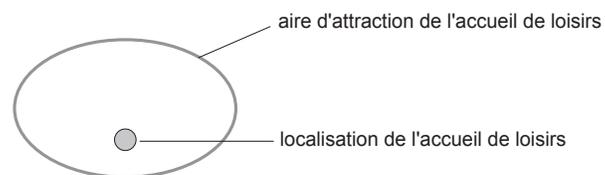
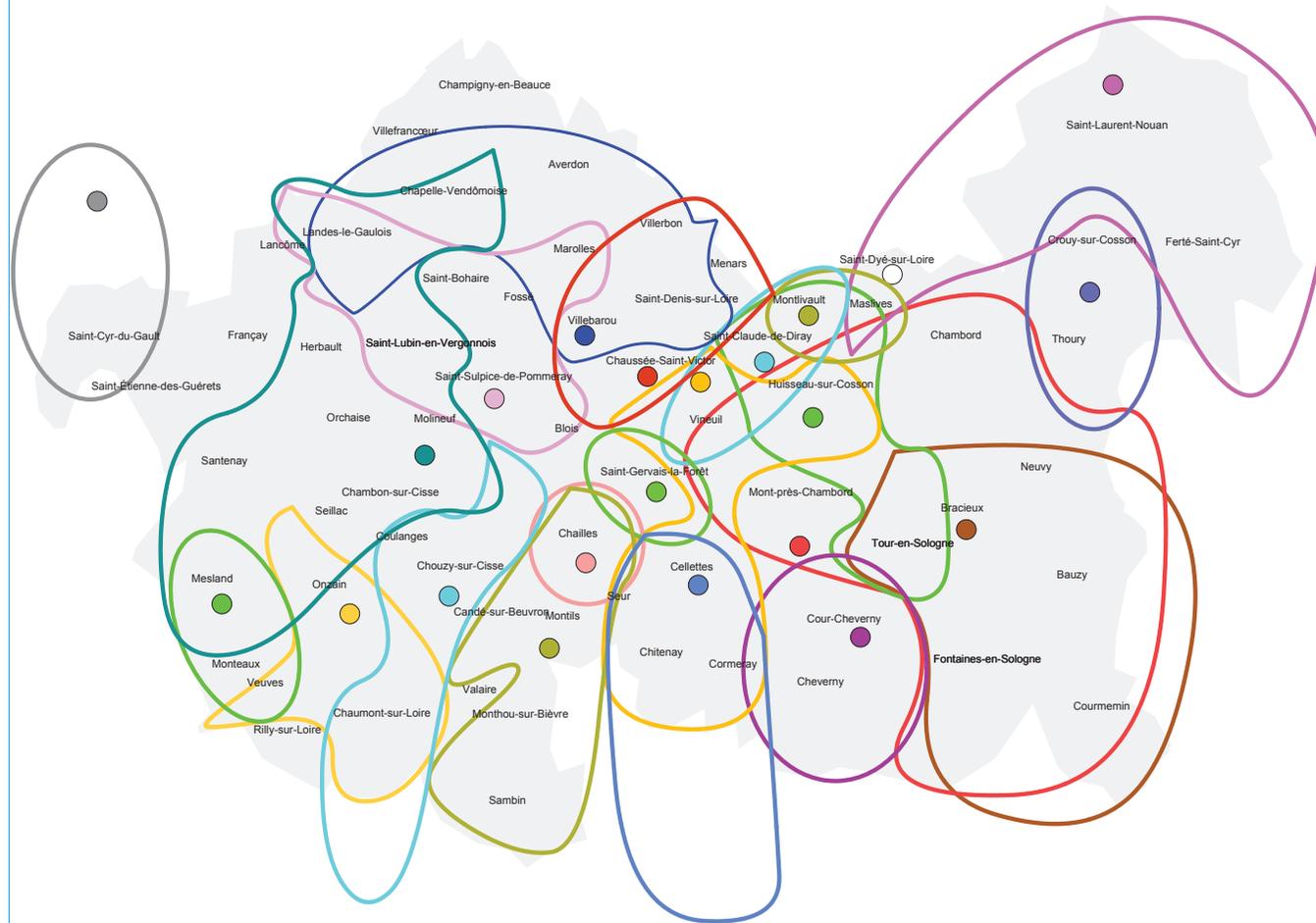


> En l'absence de structures sur leur territoire, **les familles des communes du nord ouest se rabattent sur les accueils du mercredi de Molineuf, Saint-Sulpice et Villebarou.**

> Les accueils de loisirs de Molineuf et Saint-Sulpice font d'ailleurs partie des 6 structures qui exercent une attraction importante vis-à-vis des communes environnantes.

> Les accueils de loisirs du mercredi sont situés à proximité de **l'axe ligérien**. Ceux qui exercent une attraction importante sont ceux qui s'en éloignent le plus (aussi bien au nord qu'au sud). Leur influence s'exerce alors essentiellement sur des zones dépourvues d'accueil.

Aires d'attraction des différents accueils de loisirs fonctionnant le mercredi



Source : Enquête Observatoire mai - septembre 2013

La territorialisation de l'accueil des 3-10 ans :

Comme pour la question de la petite enfance, des secteurs ont été définis afin de repérer les carences territoriales. Ils s'appuient sur l'organisation locale : principales habitudes de déplacements de la population, aire d'attraction des accueils de loisirs, périmètres des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux, des contrats enfance-jeunesse, etc.

La sectorisation est proche de celle définie pour les moins de 3 ans. Les territoires de Villebarou et de La Chappelle-Vendômoise ont été fusionnés suite aux résultats qui ressortent des aires de forte attraction. La commune de Villerbon change de territoire (passant de celui de Villebarou à celui de La Chaussée) dans un souci de calage avec les RPI.

Les taux de couverture ont été recalculés à cette échelle.

> Les réponses à l'enquête n'ont pas permis de calculer le taux de couverture de l'accueil périscolaire. Il apparaît que les communes adaptent généralement la capacité d'accueil aux besoins de la population.

> Ce calcul est par contre réalisable pour l'accueil de loisirs du mercredi. Ce dernier est encadré par la DDCSPP ; l'enquête avait pu être préremplie d'après ses fichiers : il n'y a pas eu de données manquantes.

> Les **territoires de Chouzy et de Saint-Laurent** sont les **mieux dotés** (environ 3 places pour 10 enfants). Il y a une **absence totale d'accueil le mercredi en période scolaire sur le territoire d'Herbault** (qui est celui qui compte le moins d'enfants sur cette tranche d'âge).

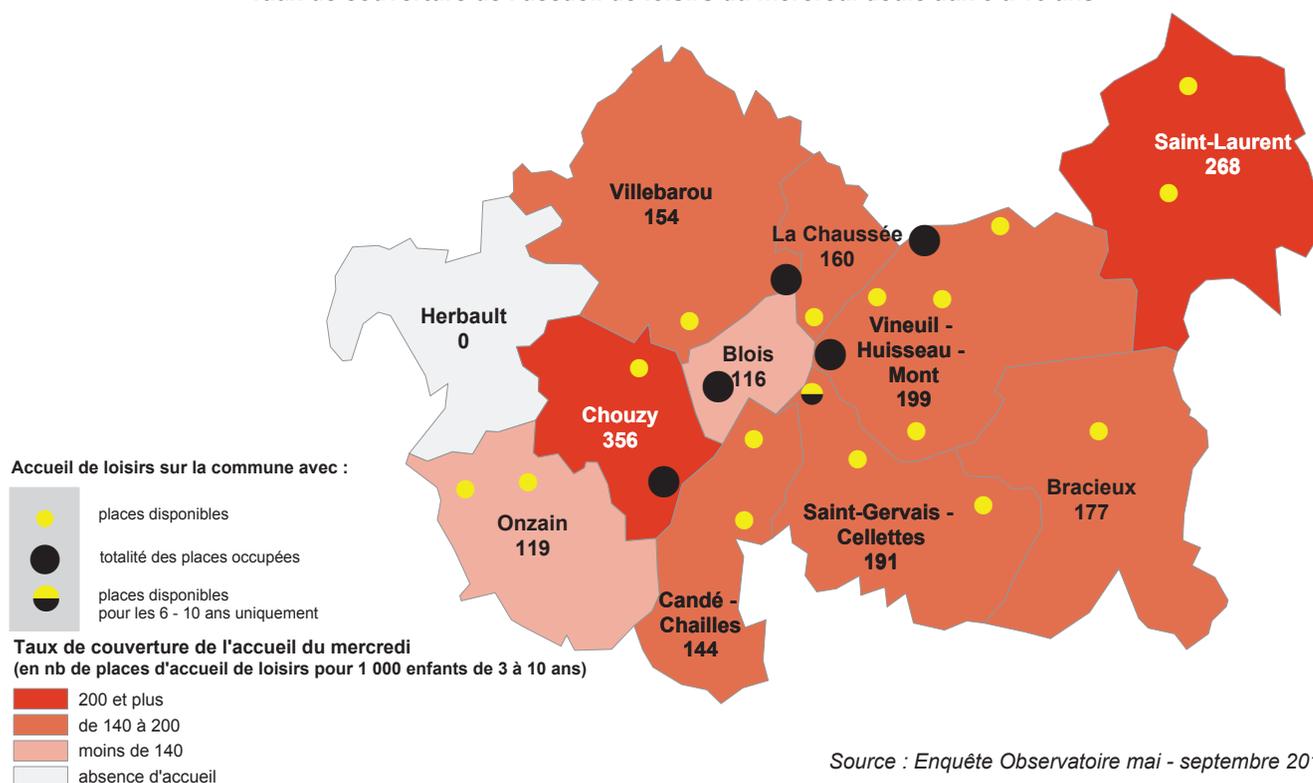
> Au total, **Blois** compte **7 ALSH** (6 accueillent des enfants de 3 à 5 ans et 5 des enfants de 6 à 11 ans). L'information concernant le taux de remplissage n'est pas connue pour les accueils non gérés par la ville (Vienne et les Provinces).

> L'ALSH de **Mirabeau** dispose de **places vacantes** pour les deux tranches d'âges concernées. **Les autres centres de la ville affichent complet pour une des 2 tranches d'âge au moins.**

> **Hors Blois, 4 structures sont saturées le mercredi** (Chouzy-sur-Cisse, Villebarou, Montlivault et Vineuil). A Saint-Gervais-la-Forêt, des places restent vacantes uniquement pour les enfants âgés de moins de 6 ans.

> Deux communes ont mis en place un système de liste d'attente : Saint-Gervais-la-Forêt et Vineuil.

Taux de couverture de l'accueil de loisirs du mercredi dédié aux 3 à 10 ans



Source : Enquête Observatoire mai - septembre 2013

Taux de couverture de l'accueil de loisirs du mercredi par territoire

Secteur	nb de communes	nb d'enfants de 3 à 10 ans	nb de places en accueil de Loisirs	Taux de couverture (nb de places p. 1000 enfants)
Chouzy	6	412	147	356
Saint-Laurent	4	686	184	268
Vineuil - Huisseau - Mont	8	1 745	347	199
Saint-Gervais - Cellettes	7	1 299	248	191
Bracieux	6	396	70	177
La Chaussée-Saint-Victor	4	511	82	160
Villebarou	11	1 192	184	154
Candé - Chailles	6	943	136	144
Onzain	6	671	80	119
Blois	1	4 118	477	116
Herbault	6	224	-	-

Sources : Insee - RP 2010, DDCSPP 2013, Enquête Observatoire mai - septembre 2013

> **24 communes** disposent d'un accueil de loisirs destiné aux enfants âgés de 3 à 10 ans sur leur territoire et fonctionnant pendant tout ou partie des vacances scolaires.

> Les périodes d'ouverture varient d'une commune à l'autre (d'une seule période à l'ensemble des périodes). Les **communes les plus éloignées de l'axe ligérien** sont celles qui **proposent les périodes les plus restreintes (accueils d'Herbault, Sambin, Marolles ouverts seulement l'été)**.

> Les **vacances de Noël** sont **peu couvertes** (la moitié des communes) **ainsi que le mois d'août** (16 communes, et le mois est souvent réduit à une quinzaine de jours).

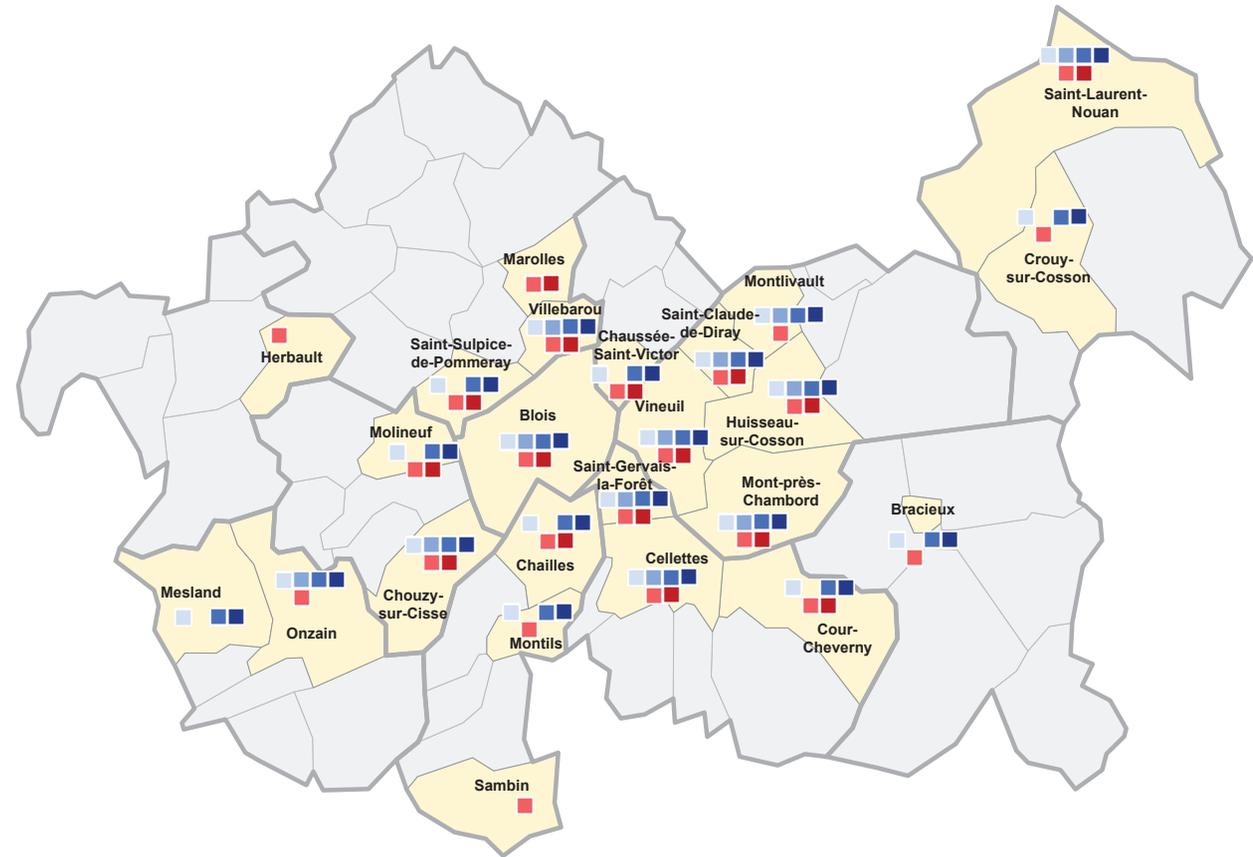
> Les capacités d'accueil sont variables d'une période à l'autre sur une même commune.

> On retrouve les mêmes aires d'attraction que pour l'accueil du mercredi auxquelles s'ajoute celle de Marolles qui couvre, en période estivale, le nord du territoire.

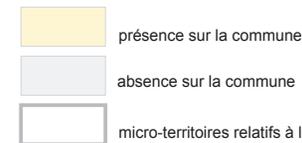
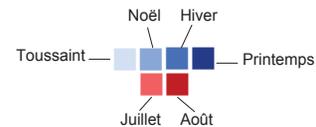
> L'enquête n'a pas permis de déterminer une aire d'attraction pour Herbault qui n'a pas renseigné la question sur l'origine géographique des enfants accueillis. Toutefois, deux communes du nord-ouest ont déclaré que leurs enfants fréquentaient cet accueil de loisirs (Françay et Saint-Etienne-des-Guérets).

L'accueil hors période scolaire

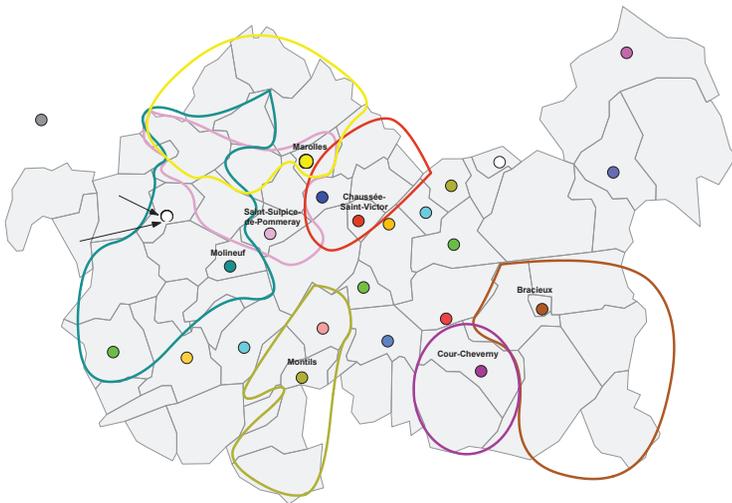
Les communes proposant des accueils de loisirs (destinés aux 3 - 10 ans) fonctionnant hors période scolaire



Périodes d'ouverture des accueils de loisirs hors période scolaire



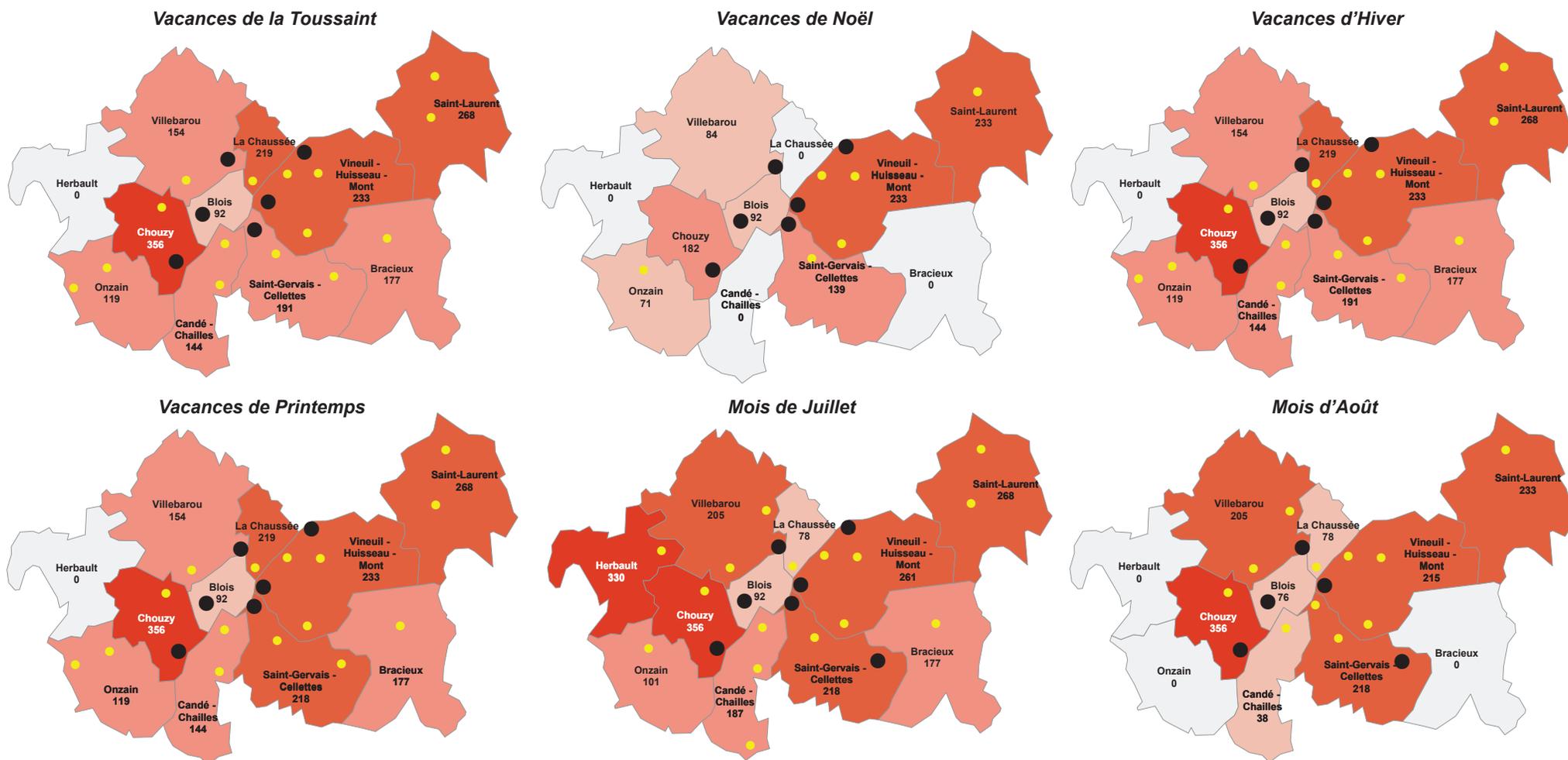
Aires de forte attraction des accueils de loisirs fonctionnant hors période scolaire sur le territoire



Source : Enquête Observatoire mai - septembre 2013

Source : Enquête Observatoire mai - septembre 2013

Taux de couverture de l'accueil pendant les vacances scolaires par secteur



> A Blois, 5 ALSH accueillent des enfants de moins de 6 ans (dont un fermé à Noël et en Août) et 3 pour les enfants de 6 à 11 ans. **Aucune place ne reste vacante sauf à Villiersfins pendant la période de Noël.** Le taux d'occupation n'est pas connu pour les accueils assurés par les 2 maisons de quartier (Vienne et les Provinces). 8 places supplémentaires sont prévues à la Quinière et 5 à R. Cartier. **La ville de Blois enregistre un faible taux de couverture quelque soit la période.** Néanmoins, la ville propose d'autres formes d'activités : stages sportifs, dispositif Punch.

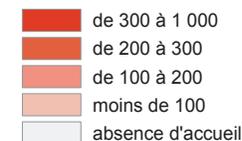
> Les structures saturées le mercredi le sont généralement à chaque période de vacances (Chouzy-sur-Cisse, Villebarou, Vineuil, Montlivault et Saint-Gervais). Blois et sa périphérie immédiate semblent plutôt carencées.

> L'offre est plus limitée à Noël et en août, périodes où la demande est moins forte. De nombreux accueils ne sont d'ailleurs ouverts qu'une partie du mois d'août.

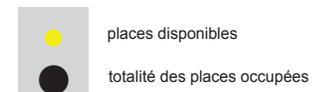
> Le secteur d'Herbault n'est couvert qu'en juillet. Le taux de couverture est alors l'un des plus élevés (le nombre d'enfants qui y réside étant peu important). Les 74 places proposées ne sont d'ailleurs pas occupées en totalité.

> Certains secteurs présentent un taux de couverture peu élevé. Néanmoins, quand des places restent régulièrement à pouvoir au sein des structures, on peut supposer que l'offre existante est globalement satisfaisante (Onzain, Candé - Chailles, Bracieux).

Taux de couverture de l'accueil de loisirs hors période scolaire (en nb de places p. 1 000 enfants âgés de 3 à 10 ans)



Accueil de loisirs sur la commune avec :



Source : Enquête Observatoire mai - septembre 2013

Projets des communes dans le domaine de l'accueil des 3-10 ans

> 5 communes évoquent la création de nouveaux services en lien avec la mise en place de la réforme. Parallèlement, Saint-Dyé projette une convention avec une autre commune pour proposer un accueil en période de vacances et les communes de Bauzy et Tour-en-Sologne, dans le cadre de leur SIVOS, envisagent un contrat avec Bracieux pour le centre de loisirs «Les Bracicotins».

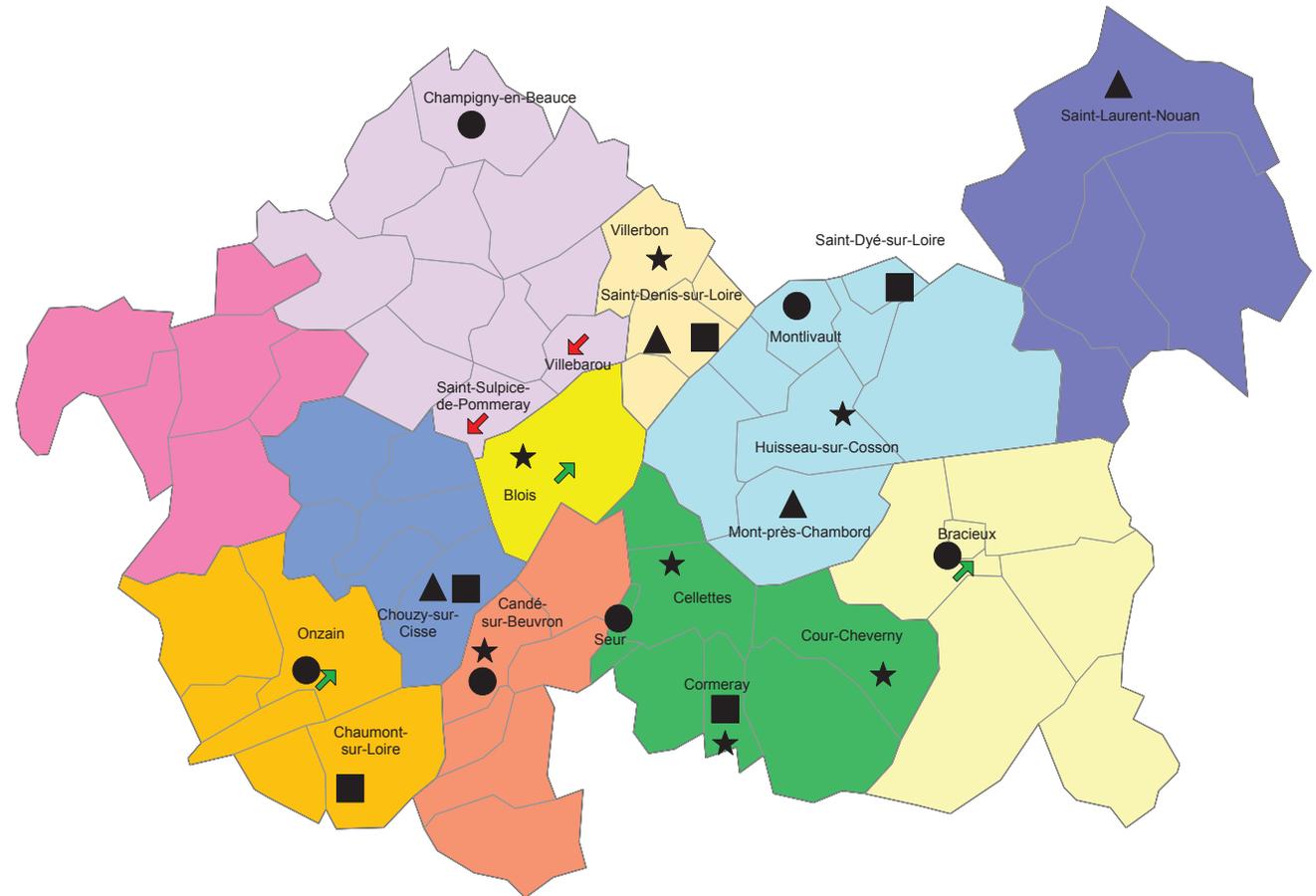
> Plusieurs projets de **nouveaux équipements** ont été cités : des **bâtiments dédiés à l'accueil de loisirs** à Bracieux, Montlivault et Onzain (qui a ouvert ses portes en septembre 2013), un **pôle socioculturel** pour le périscolaire à **Champigny-en-Beauce** et une **nouvelle garderie périscolaire à Seur**.

> De nouveaux modes d'accueil sont envisagés, à chaque fois en lien avec la mise en oeuvre de la réforme et notamment en rapport avec le mercredi enseigné.

> **Blois, Bracieux et Onzain envisagent d'augmenter la capacité d'accueil de leurs structures** ; Villebarou (suppression de l'accueil du mercredi matin) et **Molineuf de la réduire**. Chouzy envisage également de modifier sa capacité d'accueil sans en préciser la nature.

> Les autres projets consistent en des réaménagements ou agrandissements de locaux (Blois sur 2 accueils de loisirs périscolaires, Cellettes et Cour-Cheverny), des créations de locaux (nouvelle salle de garderie à Huisseau, nouveau bâtiment à Villerbon) ou des changements de statuts (déclaration DDCSPP de l'accueil périscolaire de Cormeray). Candé-sur-Beuvron indique une étude en cours de réalisation sans autre précision.

> Notons qu'**aucun projet n'a été formulé par les communes des environs d'Herbault**.



Secteurs relatifs à l'accueil des 3 - 10 ans

 Blois	 Herbault	 Saint-Laurent
 Bracieux	 La Chaussée	 Villebarou
 Candé - Chailles	 Onzain	 Vineuil - Huisseau - Mont
 Chouzy	 Saint-Gervais - Cellettes	

Projet dans le domaine de l'accueil des 3-10 ans

 création de nouveaux services	 modification des modalités d'accueil
 création de nouveaux équipements	modification des capacités d'accueil : hausse
 autres projets (agrandissement, mise aux normes ...)	baisse

Source : Enquête Observatoire mai - septembre 2013

Rythmes scolaires : les dernières informations disponibles

Au moment de la finalisation de l'étude toutes les décisions ne sont pas encore prises quant à la mise en application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014. Des **éléments** recueillis lors de l'enquête réalisée par l'Observatoire entre mai et septembre 2013 ont cependant pu être **pour partie actualisés courant février 2014**. Ils sont présentés sous forme de 2 cartes relatives à la pause méridienne et aux TAP (temps d'activités périscolaires).

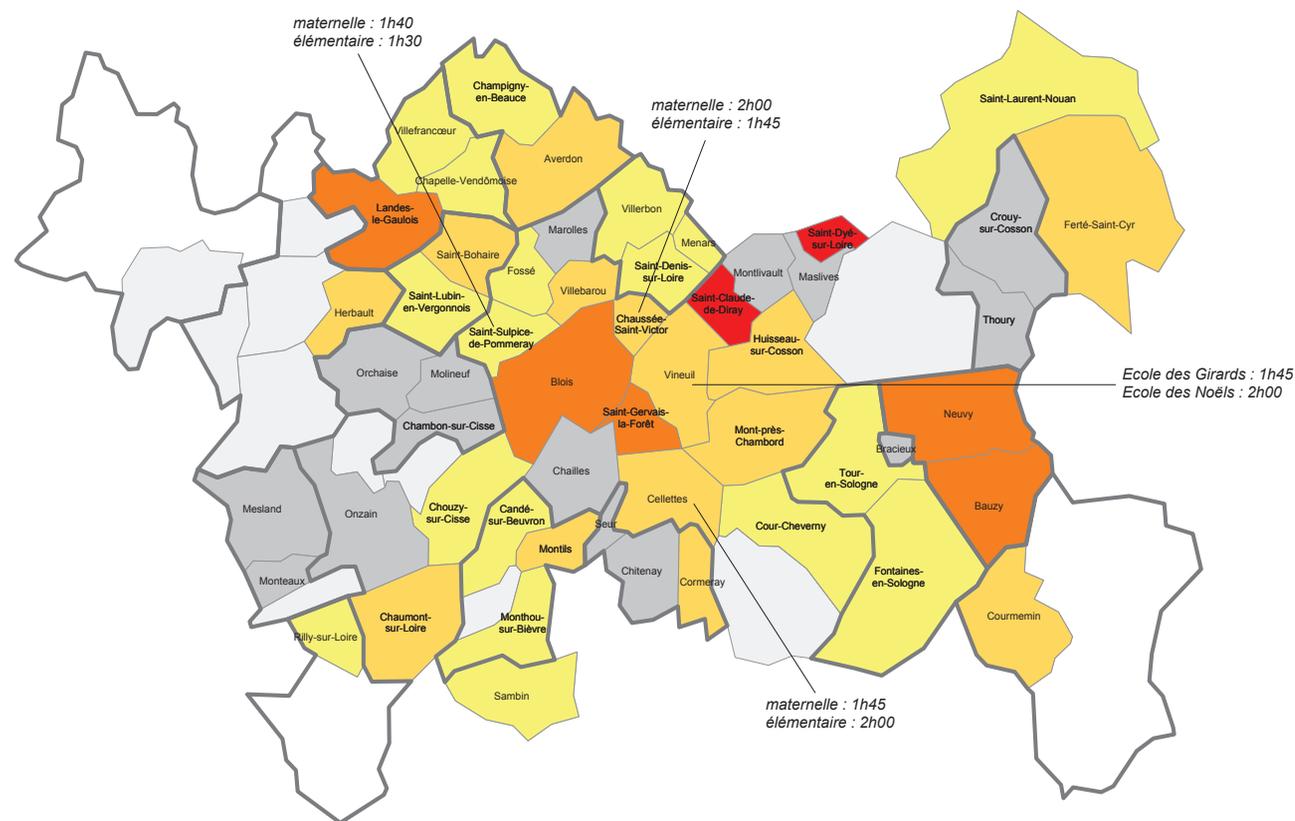
> 39 projets d'organisation du temps scolaire à la rentrée 2014 ont été validés par la Direction académique (sur les 54 communes avec école primaire publique du Pays des Châteaux).

> **Toutes les communes** ont choisi la 9^{ème} demi-journée de classe le **mercredi matin**.

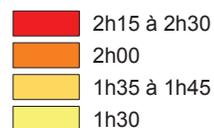
> La **pause méridienne** sera d'une heure et demi dans **près de la moitié des communes**. A Saint-Claude-de-Diray, les TAP seraient compris dans la pause méridienne.

> L'heure d'entrée des élèves est régulière sur les 5 matinées (sauf pour 3 communes qui proposent un horaire plus tardif le mercredi matin : La-Chaussée-Saint-Victor en élémentaire, Fossé et Villebarou). Les élèves entreront en classe à 9 h dans 4 communes sur 10.

Projet de durée de la pause méridienne à la rentrée 2014
selon les éléments recueillis en février 2014



Durée de la pause méridienne



> La majorité des communes pour lesquelles des horaires de TAP sont déjà définis les prévoient en fin d'après-midi.

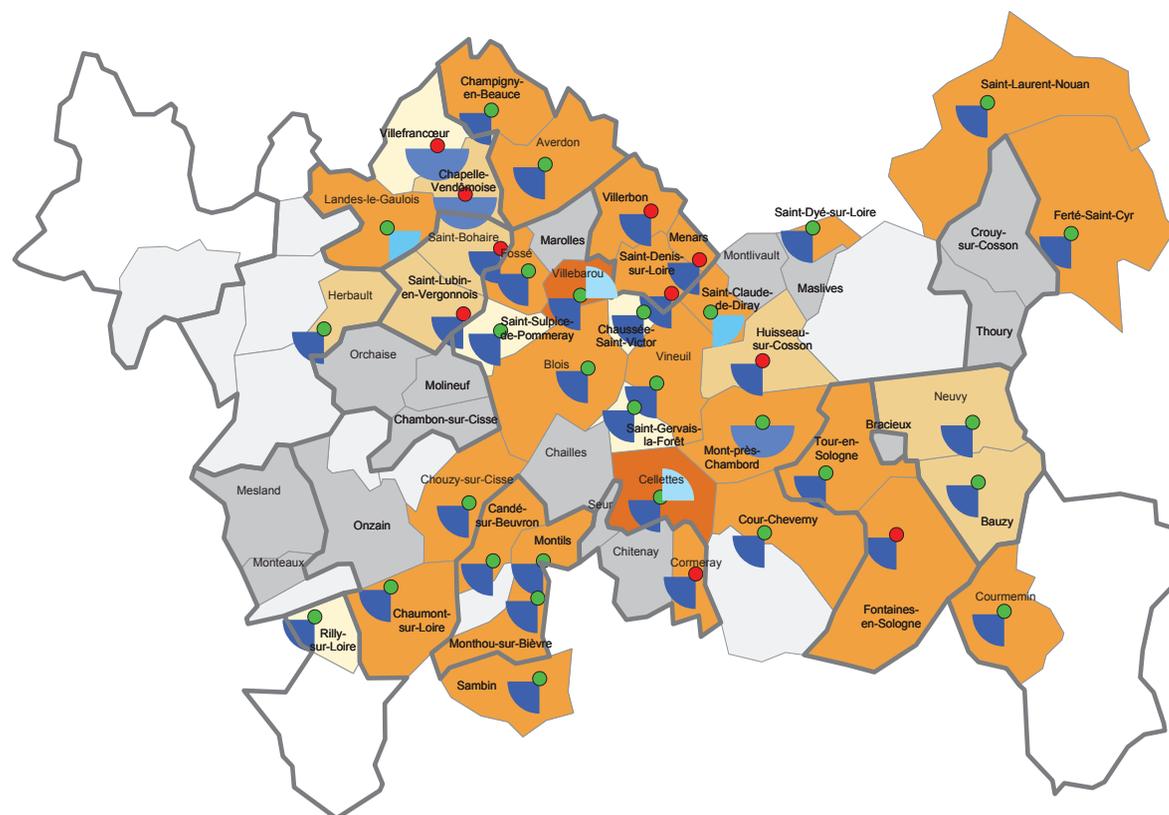
> Plus des 2/3 des communes les répartissent sur 4 jours, le plus souvent à horaire régulier, Cellettes et Villebarou sur 5 jours.

> 12 communes concentrent les TAP sur 2 ou 3 jours.

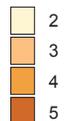
> Les créneaux horaires réservés aux activités périscolaires seront différents selon le jour de la semaine dans une dizaine de communes.

> Pour certaines classes maternelles, les TAP se positionneraient en début d'après midi pour y intégrer le temps de repos quotidien.

Organisation des temps d'activité périscolaire (TAP) selon les éléments recueillis en février 2014



Nombre de jours avec TAP



Créneaux horaires retenus pour les TAP



Régularité des créneaux pour les 4 journées

